

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHRECHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE MENTOURI DE CONSTANTINE
INSTITUT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

THESE

Présentée pour obtenir le diplôme de Magister
en Architecture

ESPACE SENSORIEL ET ESPACE ARCHITECTURAL L'EXEMPLE DE JARDINS D'ENFANTS ET CRECHES A CONSTANTINE

OPTION :
ARCHITECTURE

Par :

Mme BOUDJEDIR Yasmina Epouse BENSERRADJ

Soutenue le 03 Avril 1999

Devant le jury :

Président :	SAHNOUNE T.	Dr	Université de Constantine
Rapporteurs :	BAKIRI D.	Dr	Université de Constantine
	HAFIANE R.	Dr	
Membre :	LEDRAA T.	Dr	Université de Biskra
Membre :	DEFARGE P.	CC	Université de Constantine



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHRECHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE MENTOURI DE CONSTANTINE
INSTITUT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

THESE

Présentée pour obtenir le diplôme de Magister
en Architecture

ESPACE SENSORIEL ET ESPACE ARCHITECTURAL L'EXEMPLE DE JARDINS D'ENFANTS ET CRECHES A CONSTANTINE

OPTION :

ARCHITECTURE

Par :

Mme BOUDJEDIR Yasmina Epouse BENSERRADJ

Soutenu le 03 Avril 1999

Devant le jury :

Président :	SAHNOUNE T.	Dr	Université de Constantine
Rapporteurs :	BAKIRI D.	Dr	Université de Constantine
	HAFIANE R.	Dr	
Membre :	LEDRAA T.	Dr	Université de Biskra
Membre :	DESFARGE P.	CC	Université de Constantine

REMERCIEMENTS

Ce travail a été dirigé par Messieurs ABDERRAHIM HAFIANE et DJAMEL BAKIRI .
Leurs aides précieuses et l'intérêt porté à notre travail ont largement contribué à son aboutissement.

Nos remerciements s'adressent également à Monsieur KHEBBEB FADHEL et à tous les organismes (CTC, SONELGAZ , Protection Civile , APC ,CROISSANT ROUGE , CNAS) et aux responsables des crèches et jardins d'enfants qui nous ont facilité la tâche .

Notre reconnaissance à toute la famille pour son soutien moral .

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	1
METHODOLOGIE	6
PREMIERE PARTIE :	
DE L'EVOLUTION ET DU FONCTIONNEMENT DES CRECHES ET	
JARDINS D'ENFANTS.	
INTRODUCTION	10
CHAPITRE I : ORIGINE ET EVOLUTION DES CRECHES ET JARDINS	
D'ENFANTS	11
I.1.- DANS LE MONDE	11
I.2- EN ALGERIE	17
I.3- LEXIQUE DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE	
ENFANCE	19
<i>I.3.1- Dans le monde</i>	19
<i>I.3.1.1- Statut juridique</i>	19
<i>I.3.1.2 - Type de crèches</i>	20
<i>I.3.2 - En Algérie</i>	23
CHAPITRE II : CRECHES ET JARDINS D'ENFANTS EXISTANTS A	
CONSTANTINE	26
II.1. - LES BESOINS, LA DEMANDE	29
<i>II.1.1- L'offre et la demande</i>	28
<i>II.1.2- Une demande nouvelle</i>	29
II.2 - LES REALISATIONS	30
II.3 - LE FINANCEMENT	30
II.4 - LES PRISES DE POSITION POLITIQUE	30
CHAPITRE III : LE PERSONNEL ET SON ROLE	37
III.1 - DIFFERENTES CATEGORIES	37

III.2 - REPARTITION DES TACHES ET QUALIFICATION DU PERSONNEL	38
<i>III.2.1 - Le personnel permanent</i>	38
<i>III.2.1.1 - La directrice</i>	38
<i>III.2.1.2 - Les éducatrices de jeunes enfants et jardinières d'enfant</i>	40
<i>III.2.1.3 - Puéricultrices ou Berceuses</i>	41
<i>III.2.1.4 - L'aide- éducatrice de la petite enfance</i>	41
<i>III.2.1.5 - Le personnel de service</i>	42
<i>III.2.2 - Le personnel à temps partiel</i>	42
<i>III.2.2.1- Le médecin</i>	42
III.3- RAPPORTS DE TRAVAIL ENTRE LES DIFFERENTES CATEGORIES DU PERSONNEL	43
III.4- PROBLEMES POSES PAR LE PERSONNEL	43
III.5- LE PERSONNEL DE LA CRECHE ET LES PARENTS	43
 CHAPITRE IV : LES PARENTS	44
IV.1 - QUI SONT- ILS ?	44
IV.2 - PROFESSION DES PARENTS	45
IV.3 - ATTITUDES ET COMPORTEMENTS DES PARENTS DEVANT CE MODE DE GARDE	47
 CHAPITRE V : LA VIE QUOTIDIENNE A LA CRECHE ET AU JARDIN D'ENFANTS	49
V.1 - L'INSCRIPTION ET L'ADMISSION	49
V.2 - UN JOUR A LA CRECHE	49
V.2.1- <i>L'accueil</i>	50
V.2.2- <i>Le départ</i>	50

V.2.3 - Les emplois du temps des trois sections au niveau de la crèche	51
V.2.3.1 - La journée du nourrisson	51
V.2.3.2 - La journée du « moyen »	52
V.2.3.3 - La journée « du grand »	52
V.2.3.4 - La journée au jardin d'enfants	52
CONCLUSION	53
NOTES RELATIVES A L'INTRODUCTION ET A LA PREMIERE PARTIE	
DEUXIEME PARTIE :	
PERCEPTION DE L'ESPACE PAR L'ENFANT	
INTRODUCTION	58
CHAPITRE I : LA CONQUETE SENSORIELLE ET INTELLECTUELLE DE L'ESPACE	62
I.1 - LA PERIODE SENSORI-MOTRICE	62
I.1.1 - Premier stade : de la naissance au troisième mois	63
I.1.2 - Deuxième stade : de 4 mois à 12 mois	64
I.1.3 - Troisième stade : de 12 mois à 18 mois	66
I.2 - L'ESPACE REPRESENTATIF	67
CHAPITRE II : EVOLUTION DE LA PEDAGOGIE	72
II.1- FONDEMENT DE LA PEDAGOGIE NOUVELLE	72
II.1.1 - Aux Etats-Unis : Dewey (1859-1952)	74
II.1.2 - En Italie : Maria Montessori (1870-1952)	75
II.1.3 - En Suisse : Groos (1861-1946)	76
II.1.4 - En Belgique : Ovide Decroly (1871-1932)	77
II.1.5 - En France	77

II.1.5.1 - Roger Cousinet	78
II.1.5.2 - Célestin Freinet (1896-1966)	78
II.1.6 - En Suisse : Jean Piaget (1896-1980)	79
II.2 - PEDAGOGIE PRE ELEMENTAIRE EN ALGERIE	82
CHAPITRE III : PEDAGOGIE ET ARCHITECTURE	85
III.1 - LA FLEXIBILITE DES ESPACES	86
III.1.1 - Aire ouverte indifférenciée	86
III.1.2 - Zone d'activité généralisée ponctuée d'espaces	
Spécialisés	87
III.2 - L'ADAPTABILITE DES CONSTRUCTIONS	87
CHAPITRE IV : L'ENFANT ET LES ELEMENTS ARCHITECTURAUX	
.....	90
IV.1- ENVELOPPE ARCHITECTURALE :SOLS-MURS-	
PLAFONDS	91
IV.1.1 - Les sols	91
IV.1.2 - Les murs	91
IV.1.2.1- Les portes	92
IV.1.2.2- Les fenêtres	93
IV.1.3 - Le plafond	93
IV.2 - MATERIAUX ET COULEURS DE L'ENVELOPPE	
ARCHITECTURALE	94
IV.3 - LUMIERE-ECLAIRAGE	95
IV.4 - LE CHAUFFAGE	97
IV.5 - LES ESPACES DE TRANSITION	98
IV.6 - LES ESPACES EXTERIEURS	98
CONCLUSION	100

NOTES RELATIVES A LA DEUXIEME PARTIE

TROISIEME PARTIE : ANALYSE, PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX CRECHES ET JARDINS D'ENFANTS

INTRODUCTION	108
CHAPITRE I : ANALYSE DU COMBINE HASSEN BOUDJENANA	109
I.1 - ETUDE DES CRECHES ET JARDINS D'ENFANTS A CONSTANTINE	109
I.2 - CAS DE LA CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS HASSEN BOUDJENANA	110
I.3 - DESCRIPTION DU COMBINE	111
<i>I.3.1- Environnement immédiat</i>	111
<i>I.3.1.1- La cour</i>	111
<i>I.3.1.2 - Les terrasses</i>	112
<i>I.3.2 - Descriptions des locaux</i>	115
<i>I.3.2.1 - Salle d'exercices ou salle de jeux</i>	118
<i>I.3.2.2 - Le dortoir</i>	121
<i>I.3.2.3 - Vestiaires et Sanitaires ou salle de propreté...</i>	126
<i>I.3.2.4 – Hall d'accueil</i>	131
<i>I.3.2.5 - Réfectoire ou salle à manger</i>	136
<i>I.3.2.6 - Bureau de la directrice</i>	140
<i>I.3.2.7 - Dortoir des nourrissons et biberonnerie</i>	145
CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES	149
II.1-CONSIDERATIONS GENERALES	150
<i>II.1.1- Dispositions particulières concernant l'implantation des</i>	

<i>crèches et jardins d'enfants</i>	150
<i>II.1.1.1- Le site</i>	150
<i>II.1.1.2 - Composition d'ensemble</i>	150
<i>II.1.2 - Liaisons fonctionnelles et destination des locaux</i>	151
<i>II.1.2.1 - Salle de jeux et dortoir</i>	151
<i>II.1.2.2 - Hall d'accueil des enfants</i>	152
<i>II.1.2.3 - Vestibule d'entrée et salle d'attente</i>	152
<i>II.1.2.4 - Sanitaires ou salles de propreté</i>	152
<i>II.1.2.5 - Réfectoire ou Salle à manger</i>	152
<i>II.1.2.6 - Salle de réunion et de travail des éducatrices</i>	152
<i>II.1.2.7 - Abri couvert</i>	153
II.2 - ENVIRONNEMENT	153

CHAPITRE III : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

RELATIVES AUX BATIMENTS CONSIDERES GLOBALEMENT 154

III.1- CONDITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUS LES BATIMENTS	154
<i>III.1.1 - Principe de base</i>	154
<i>III.1.2 - Documents généraux</i>	154
<i>III.1.3 - Conditions d'application</i>	154
III.2- DISPOSITION INTERESSANT LE BATIMENT DANS SON ENSEMBLE	155
<i>III.2.1 - Forme du bâtiment</i>	155
<i>III.2.2 – Orientation</i>	155
<i>III.2.3 – Dimensions</i>	155
<i>III.2.4 - Durabilité et stabilité</i>	155
<i>III.2.5 - Caractéristiques thermiques des parois extérieures</i>	156
<i>III.2.6 - Caractéristiques acoustiques</i>	156
<i>III.2.7 - Exigences d'entretien</i>	156

CHAPITRE IV : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PROPRES AUX	
DIFFERENTS LOCAUX CONSTITUANTS LES CRECHES ET	
JARDINS D'ENFANTS	157
IV.1- SALLES DE JEUX OU SALLES D'EXERCICES	157
<i>IV.1.1 - Emplacement du local , orientation</i>	157
<i>IV.1.2 - Forme et dimension</i>	157
<i>IV.1.3 - Qualités techniques</i>	157
<i>IV.1.3.1- Caractéristiques phoniques</i>	157
<i>IV.1.4 - Ouvertures extérieures</i>	159
<i>IV.1.4.1 - Définition, emplacement, Dimensions</i>	159
<i>IV.1.4.2 - Qualités des ouvrages</i>	159
<i>IV.1.5 - Ouvertures intérieures</i>	159
<i>IV.1.5.1 - Définition, emplacement, dimensions</i>	159
<i>IV.1.6 – Revêtements</i>	161
<i>IV.1.7- Parois verticales</i>	161
<i>IV.1.8 – Plafonds</i>	161
<i>IV.1.9 - Equipements immobiliers.....</i>	162
IV.2 - DORTOIR OU SALLE DE REPOS	163
<i>IV.2.1- Emplacement et dispositions d'ensemble.....</i>	163
<i>IV.2.2- Orientation</i>	163
<i>IV.2.3- Rideaux d'occultation</i>	163
IV.3 - LOCAUX SANITAIRES (salle de propreté)	163
<i>IV.3.1 - Emplacement et orientation des locaux</i>	163
<i>IV.3.2 - Dimensions et forme</i>	164
<i>IV.3.3 - Conception des cellules de WC</i>	164
<i>IV.3.4 - Ouvertures extérieures</i>	164
<i>IV.3.5 - Revêtements</i>	164

IV.3.6 - <i>Parois verticales</i>	165
IV.3.7 - <i>Plafonds</i>	165
IV.4 - VESTIAIRES	165
IV.5 - SALLE POLYVALENTE	165
IV.5.1- <i>Dispositions générales</i>	165
IV.5.2 - <i>Emplacement</i>	166
IV.5.3 - <i>Traitement acoustique</i>	166
IV.5.4 - <i>Rideaux d'occultation</i>	166
IV.6 - BUREAU DE LA DIRECTRICE – SALLE DE REUNION DES EDUCATRICES - VESTIBULE D'ENTREE ET SALLE D'ATTENTE	166
IV.6.1 - <i>Bureau de la directrice</i>	166
IV.6.2 - <i>Salle de réunion des éducatrices</i>	167
IV.6.3 - <i>Vestibule d'entrée et salle d'attente</i>	167
IV.7 - LE REFECTOIRE OU SALLE A MANGER.....	167
IV.7.1 - <i>Les caractéristiques souhaitables des salles</i>	167
IV.7.1.1 - <i>Les sols</i>	167
IV.7.1.2 - <i>Les murs</i>	168
IV.7.1.3 - <i>Les façades vitrées</i>	168
IV.7.1.4 - <i>Les plafonds</i>	168
IV.7.1.5 - <i>L'éclairage</i>	168
IV.7.1.6 - <i>Le mobilier</i>	168
IV.8 - ACCES,CIRCULATIONS ET DEGAGEMENTS	168
IV.8.1 - <i>Forme et Emplacement des locaux</i>	169
IV.8.2 - <i>Dimensions horizontales</i>	169
IV.8.3 - <i>Dimensions verticales</i>	169
IV.8.4 - <i>Correction acoustique du local</i>	169
IV.8.5 - <i>Ouvertures extérieures</i>	169
IV.8.6 - <i>Revêtements</i>	170

IV.9 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	170
<i>IV.9.1 - Spécifications techniques relatives aux aménagements</i>	
<i>extérieurs</i>	170
<i>IV.9.1.1 - Aires de détente</i>	170
<i>IV.9.1.2 - Terrains de jeux</i>	171
<i>IV.9.1.2.1 - Dimensions</i>	171
<i>IV.9.1.2.2 - Aménagement des coins de jeux</i>	171
CONCLUSION	172
NOTES RELATIVES A LA TROISIEME PARTIE	174
CONCLUSION GENERALE	175
BIBLIOGRAPHIE	180
SIGNIFICATION DES ABREVIATIONS	185
LISTE DES TABLEAUX ET DES ILLUSTRATIONS	186

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

“La fin dépend le plus souvent du début et il en va de tout comme du commencement. Un flacon conserve intact le parfum qu'on y avait mis ” Horace¹ .

Jamais autant qu'au vingtième siècle, on ne s'est préoccupé de l'éducation des enfants d'âge préscolaire. Il est vrai qu'autrefois, un tel souci n'avait guère d'objet.

Le moyen âge ignorait la séparation entre âge adulte et enfance. Dès qu'un enfant pouvait se déplacer seul et parler, il vivait dans le cercle des adultes, pratiquait les mêmes jeux, portait les mêmes vêtements, s'efforçait d'exécuter les mêmes travaux, s'initiait avec eux à la vie sociale.

Au XVII siècle, la découverte de la spécificité de l'enfance modifia fondamentalement cette attitude. Des besoins propres à l'enfant, surtout en matière d'éducation, apparurent en même temps que la distinction entre enfance et âge adulte. C'est le début d'un long processus, qui devait exclure peu à peu les enfants de la vie sociale et les soustraire à son rôle éducatif, pour les soumettre à la seule éducation familiale.

Au vingtième siècle, le lieu de l'éducation se déplace à nouveau, suite aux modifications qu'a connue la société qui ne cesse, comme tout organisme vivant de se transformer : poids relatif des classes d'âges, structure de la cellule familiale, conditions de la femme, transformation du monde du travail, prise de conscience de l'environnement, développement des études sociologiques, sont autant de facteurs dont la dynamique propre contribue à des mutations lentes ou rapides, et favorisent aussi le déplacement du lieu d'éducation, il sort de la famille et s'érige en institution dans le système social, c'est le cas des crèches et jardins d'enfants.

L'une des conséquences importantes de cette évolution, concerne la socialisation de l'enfant.

Des études récentes menées en Allemagne nous ont enseigné que la socialisation par la famille contribue à perpétuer l'inégalité des chances sur le plan éducatif et professionnel. Le rôle que peuvent jouer, dans ce domaine, jardins d'enfants et maternelles apparaît donc fondamental.

La crèche, ce système organisé, de garde de la petite enfance a de tout temps répondu en premier lieu, à la nécessité de soulager la mère en vue de son travail.

Elle permet aussi de favoriser, l'ensemble du développement de la personnalité de l'enfant sur le plan social, cognitif, affectif et sensori-moteur.

La crèche et le jardin d'enfants vont donc constituer pour nous un sujet de recherche, d'autant plus que cette institution a fait l'objet d'un certain nombre d'études de la part de spécialistes mais surtout de sociologues et de psychologues.

Ces aspects sont certes importants. Il n'en demeure pas moins que le cadre bâti a un rôle à jouer notamment dans l'adaptation, l'influence, la sécurité que doivent offrir ces espaces aux jeunes enfants.

L'Algérie connaît un sérieux problème démographique, avec une population jeune engendrant des besoins énormes en équipements de toutes sortes dont les crèches et jardins d'enfants.

Seulement, l'Etat ne réalise plus de crèches et jardins d'enfants faute de moyens financiers, d'autres secteurs plus stratégiques (logements, industries, agriculture etc..) englobent tout et endettent le pays.

Avec la crise économique, et la nouvelle option politique prise par le pays, à savoir l'économie de marché, l'investissement privé a été encouragé et une circulaire signée conjointement par les deux ministères de tutelle, celui des affaires sociales et de la santé, sous le numéro 63/MS/CAB/MIN du 29 mai 1990, encourage ce secteur à investir dans les centres d'accueil pour la petite enfance.

Mais en dehors de l'aspect sanitaire, cette circulaire ne fait pas ressortir un cahier de prescriptions permettant de définir, les normes et les règles relatives au déploiement de cette activité (pédagogie, espace, hygiène etc...)

Il est bien entendu souhaitable, que le financement des crèches et jardins d'enfants soit élargi au secteur privé et aux associations, mais il est indispensable qu'une réglementation spécifique leur soit appliquée.

Au moment, où dans tous les pays développés, les efforts se conjuguent pour offrir à la petite enfance les meilleures conditions d'accueils; dans notre pays on semble se désintéresser de plus en plus de ce secteur, au point de s'en débarrasser, et de l'offrir au secteur privé, sans en fixer les règles et les normes.

Malgré ces problèmes financiers, les responsables de l'éducation et les concepteurs doivent aller de l'avant comme l'a dit Charles Garnier – 1986 – "Seuls les architectes doivent aller de l'avant sans tâtonner et sans hésiter, mettre du premier coup la balle dans le milieu de la cible"².

- **L'architecte ne demeure t - il pas, parmi ceux qui ont le pouvoir d'influer plus ou moins directement et profondément sur le comportement de l'être humain ?**
- **Jusqu'à ce jour de quelle manière s'est faite l'intervention de l'architecte ?**
- **A t- il simplement essayé de répondre à un programme donné ?**
- **Qu'a t- il fait intervenir pour la concrétisation de son œuvre ?**
- **L'enfant a t- il été pris en compte ?**
- **De quelle manière ?**
- **A t- on simplement relevé les imperfections des crèches existantes et essayer de les améliorer ?**

Alors que nous nous posons toutes ces questions, d'autres pays dont la situation est beaucoup plus flatteuse et devant inspirer une grande satisfaction, continuent leur recherche de la perfection et enregistrent des résultats spectaculaires dans les domaines confondus de l'espace, la gestion et la pédagogie.

Ces pays ont compris et sont convaincus que la petite enfance nécessite beaucoup d'attention, et miser sur elle ne peut avoir que des répercussions positives sur la société ; à ce propos, nous retiendrons ce que disait Hélène DORLHAC – 1979 - : "l'enfant est le constructeur de l'homme de demain"³.

Le rôle de l'architecte ne se limite pas à organiser l'espace, il doit également mettre en œuvre tout son savoir afin d'exploiter au maximum les progrès des techniques de construction. Le but qu'il doit se fixer est de satisfaire l'attente des usagers.

En Algérie, en plus du problème quantitatif, la qualité des structures d'accueil existantes laisse à désirer : surnombre, exigüité et inadaptation des espaces, personnel démobilisé par le nombre d'enfants, budget de fonctionnement insuffisant etc..

Tous ces facteurs, n'offrent pas les meilleures conditions de vie pour l'enfant. Il suffit pour cela, de voir le nombre d'enfants en pleurs au moment de la séparation avec leur parent, et ce durant toute l'année.

L'espace conçu pour l'enfant ne répond pas à ses besoins comme le souligne Gérard CORDONNET in colloque 1990 - : "Réduire l'enfant au client futur, occupant d'un volume destiné à le contenir, sinon à le contraindre"⁴.

Ou alors à la mise en garde de JANICK COCHET (psychanalyste) – in colloque 1990 - qui dit : "Pour grandir, l'enfant doit associer son corps aux lieux qu'il rencontre, il

faudra être vigilant sur la nature éventuellement protectionniste ou mutilante de ces lieux, que les adultes ont mis à la disposition de l'enfant"⁵.

Si les problèmes financiers peuvent être allégés, ou tout simplement surmontés par la mise en place de moyens financiers adéquats (investissements privés), le problème qualitatif reste posé car plus subtil, et difficilement surmontable si on ne s'y intéresse pas sérieusement, comme l'a si bien souligné Christian FILLERON - in colloque 1990 - : "Chez l'enfant quand ses sens se développent, et qu'il sait de mieux en mieux se situer, c'est le signe qu'il grandit .L'espace n'est pas déterminant, il est important pour lui"⁶.

Il est donc nécessaire de réfléchir sur l'espace construit en général et particulièrement sur l'espace préscolaire et son traitement architectural, espace qui de par son essence influence l'enfant et l'aide à se forger une personnalité et un caractère dans une période où l'être humain est fragile physiologiquement et psychologiquement.

Il est nécessaire que le concepteur soit conscient du rôle que joue l'environnement bâti dans le développement psychologique de l'usager. L'espace continue à travers tous ses éléments constitutifs (organisation, formes, couleurs, etc..) de représenter notre environnement quotidien qui de manière plus ou moins directe influe sur notre comportement.

L'attrait exercé sur les enfants par les expériences pédagogiques nouvelles ne fait que confirmer l'influence des formes architecturales sur l'esprit et l'imagination de l'enfant.

Les progrès de la connaissance de soi vont de pair avec ceux de la perception de l'espace.

La perception, acte mental ne peut être sans un certain nombre de médiateurs périphériques qui renseignent continuellement le centre cérébral sur les modifications du milieu ambiant.

Cette sensibilité à l'espace construit ressort de façon très nette dans diverses enquêtes faites à ce sujet par différents spécialistes tels que : J.PIAGET, EMMANUEL MOUNIER, P.GUILLAUME etc..

L'enfant ne perçoit par l'environnement de la même façon qu'un adulte. Sa perception sensorielle, sa capacité d'attention, l'importance de l'affectivité, sont différentes et sont en général mal connus des concepteurs.

L'espace pour l'enfant est différent de celui de l'adulte, il peut être traumatisant et parfois dangereux pour l'enfant comme il peut être stimulant des sens et de la découverte progressive du monde.

Dés lors une question s'impose : **'Est-ce que les crèches et jardins d'enfants existants en Algérie permettent à l'enfant de développer ses activités sensorielles ? Le préparent-ils à la vie sociale ?**

L'aspect qui nous préoccupera tout au long de cette étude est la réaction de l'enfant face à l'espace bâti. Notre recherche sera essentiellement axée sur l'évaluation des crèches de la ville de Constantine.

Insister sur l'espace réservé à la petite enfance signifie l'implication de l'architecte et son influence sur la vie dans les crèches.

L'objet de notre recherche est de répondre aux questions suivantes :

- **Existe-t-il des formes d'adaptation aux normes mises en valeur par le psychopédagogue et l'architecte ?**
- **Quelle est l'influence de l'acte de l'architecte sur le développement de l'enfant ?**

Cette recherche soulève les différents problèmes posés par le rôle de l'architecture sur le développement du comportement. Elle n'est nullement une finalité en elle même mais doit sensibiliser le lecteur à l'association architecture – psychologie qu'il est nécessaire de prendre en compte pour concevoir l'espace construit. Elle constitue une prise de conscience des phénomènes issus de cette association.

La finalité de cette recherche n'est pas sans nul doute de fixer une norme mais de proposer à un cas particulier quelques solutions permettant un minimum de confort psychologique après avoir recueilli de manière analytique un certain nombre d'informations.

Méthodologie

Par ce présent travail, nous essayons de répondre à l'une des questions : Est ce que le cadre bâti existant est adapté aux différentes sensibilités de l'enfant ?

Pour ce faire, nous nous sommes basés sur :

- Une bibliographie aussi dense et spécifique que possible dans le but de rassembler les éléments méthodologiques nécessaires pour appréhender le sujet et comprendre en premier lieu l'origine et l'évolution des crèches et jardins d'enfants dans le monde.
- Etudier la perception de l'espace par l'enfant en se basant sur les travaux de recherche des psychologues et des architectes qui affirment que l'inflexion du comportement doit se faire de manière consciente et contrôlée, elle doit aboutir à l'épanouissement de l'enfant, parallèlement à l'acquisition d'une personnalité.
- Evaluation du secteur de la petite enfance : nous avons choisi la crèche et jardin d'enfants HASSEN BOUDJENANA car étant la plus importante des équipements spécialisés de la petite enfance à Constantine et la crèche de SIDI-MABROUK car c'est une ancienne construction très fréquentée et appréciée par les parents où une série d'enquêtes et d'entretiens avec les différents acteurs nous ont permis de mettre en évidence les différentes carences et les difficultés que rencontrent les uns et les autres.
- Etude et analyse des lieux de la crèche et jardin d'enfants HASSEN BOUDJENANA avec support cartographique afin de relever les éléments architecturaux inadaptés aux besoins de l'enfant.
- Etude analytique qui s'appuie sur la consultation de plusieurs organismes spécialisés dans le domaine de la petite enfance entre autres : CNAS, APC, Croissant Rouge, CADAT, PMI etc..
- Etude démographique : Evolution de la population par rapport à l'emploi des femmes (source ONS).
- Etude des normes en vigueur auprès de certains organismes entre autres : CTC, SONEGAS, Protection Civile.

Ce travail a pour ambition de définir l'impact qu'exerce le bâti sur le jeune enfant et de relever les imperfections architecturales pouvant causer un traumatisme dans le développement physique et psychique de l'enfant ..

Première PARTIE

**DE L'EVOLUTION ET DU
FONCTIONNEMENT DES CRECHES ET DES
JARDINS D'ENFANTS**

PREMIERE PARTIE :
DE L'EVOLUTION ET DU FONCTIONNEMENT DES CRECHES ET
JARDINS D'ENFANTS.

INTRODUCTION	10
CHAPITRE I : ORIGINE ET EVOLUTION DES CRECHES ET JARDINS D'ENFANTS	11
I.1.- DANS LE MONDE	11
I.2- EN ALGERIE	17
I.3- LEXIQUE DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE	
ENFANCE	19
<i>I.3.1- Dans le monde</i>	19
<i>I.3.1.1- Statut juridique</i>	19
<i>I.3.1.2 - Type de crèches</i>	20
<i>I.3.2 - En Algérie</i>	23
CHAPITRE II : CRECHES ET JARDINS D'ENFANTS EXISTANTS A CONSTANTINE	26
II.1. - LES BESOINS, LA DEMANDE	29
<i>II.1.1- L'offre et la demande</i>	28
<i>II.1.2- Une demande nouvelle</i>	29
II.2 - LES REALISATIONS	30
II.3 - LE FINANCEMENT	30
II.4 - LES PRISES DE POSITION POLITIQUE	30
CHAPITRE III : LE PERSONNEL ET SON ROLE	37
III.1 - DIFFERENTES CATEGORIES	37
III.2 - REPARTITION DES TACHES ET QUALIFICATION DU	
PERSONNEL	38
<i>III.2.1 - Le personnel permanent</i>	38
<i>III.2.1.1 - La directrice</i>	38

V.2.3.3 - La journée « du grand » 52

V.2.3.4 - La journée au jardin d'enfants 52

CONCLUSION 53

NOTES RELATIVES A L'INTRODUCTION ET A LA PREMIERE PARTIE

INTRODUCTION

La crèche ne fut son apparition au début du siècle que pour la nécessité de soulager la mère pour ses occupations.

Avec l'industrialisation et l'urbanisation, la famille a subi une transformation importante.

Les mutations qui interviennent dans la société au niveau de l'organisation et du temps de travail mais aussi la prise en considération de l'enfant dans sa spécificité font de la crèche un endroit où l'on s'efforce maintenant d'améliorer les conditions de garde.

Le rôle de la crèche est de stimuler le développement de l'enfant en lui permettant d'acquérir un comportement propre, à favoriser des actes sociaux autonomes et responsables.

Elle apparaît comme un moyen non seulement de compléter l'éducation par la socialisation, mais aussi de combler certaines carences du développement psycho-éducatif, dû à un manque de stimulations des parents liés par leurs obligations professionnelles.

Aujourd'hui plus que jamais l'action locale doit être centrée sur la nécessité de faciliter, d'améliorer les conditions de vie au niveau de la crèche.

L'univers qui doit être proposé à l'enfant doit tenir compte de sa physiologie à chaque période. On sait tous que ces premières années de la vie sont cruciales pour son devenir.

Dans cette partie, nous étudierons l'origine et l'évolution des crèches et jardins d'enfants dans le monde, en Algérie et enfin à Constantine.

CHAPITRE I : ORIGINE ET EVOLUTION DES CRECHES ET JARDINS D'ENFANTS

La place des crèches et des jardins d'enfants dans la société a considérablement changé. Jusque - là, ces institutions avaient toujours été méconnues.

Pendant longtemps ces établissements charitables, refuges pour enfants des mères nécessiteuses faisaient courir aux enfants des risques infectieux et carenciels. Elles ont connu par la suite, une faveur grandissante traduisant les bienfaits d'une médecine infantile active et préventive. Il est peut être utile de revenir un peu en arrière et de rappeler brièvement l'histoire de la crèche dans le monde, histoire d'une lutte difficile qui aboutit aux crèches d'aujourd'hui.

I.1 DANS LE MONDE

L'école maternelle n'a reçu son nom qu'en 1881, lors de la création de l'école publique française et succédait à une institution, plus ancienne, **la salle d'asile** qui s'inspirait elle-même des **petites écoles à tricoter** du pasteur OBERLIN.

Frappé de l'abandon des petits enfants d'âge préscolaire livrés à eux même pendant que leurs mères travaillaient aux champs, il eut l'idée de les rassembler sous la garde de jeunes filles du village dont il avait apprécié les qualités de cœur et d'intelligence.

C'est ainsi que la première crèche connue dans le monde fut créée en FRANCE, dans les VOSGES au Ban de la Roche, en 1770⁷.

Parce qu'elle répondait à un besoin, il s'en créa vite de nombreuses autres en ALSACE et au-delà. Aux environs de 1818, un industriel anglais, ROBERT OWEN, les découvrit et s'en inspira à son tour pour créer, près de ses usines où il employait des femmes mères de famille, une «*infant school* >> destinée aux enfants de ses ouvrières, afin qu'elles les sentent en sécurité pendant qu'elles travaillaient.

Ce fut le modèle qui donna à DENYS COCHIN l'idée d'ouvrir à PARIS en 1825 une institution analogue qui prit le nom de «*salle d'asile* ». L'institution se développa rapidement et fut prise en charge par les municipalités.

Une ordonnance royale de 1837 définissait et réglementait ainsi les salles d'asile : La salle d'asile est une institution charitable qui reçoit les enfants, garçons et filles de deux à six ans, pour leur donner les soins que leur âge réclame, pendant le travail des mères hors du foyer dans les usines.

Le nombre d'enfants était très important et dépassait souvent la centaine. La crèche n'avait pour mobilier que des bancs disposés en amphithéâtre.

Les mouvements des enfants étaient réglés d'une manière quasi - militaire et l'enseignement qui leur était offert se basait essentiellement sur l'apprentissage oral.

Au cours du XIX^{ème} siècle, surgirent également les premières crèches publiques, mais la médiocrité des conditions maternelles d'existence dans tous ces établissements, l'absence de qualification du personnel, bénévole ou salarié subalterne, le niveau socio-économique très bas des enfants reçus expliquent facilement les épidémies graves qui les ravageaient, les retards de développement psychomoteur et les carences nutritionnelles qui étaient constants. Seules la misère et la nécessité contraignaient les mères à user de ces établissements.

Dans la première partie du XX e siècle, les améliorations étaient déjà considérables grâce surtout à l'évolution de la médecine, de la diététique et de l'hygiène générale.

Ces établissements, de caractère social, ne tardèrent pas à prendre un certain caractère éducatif. Dès 1855, une circulaire ministérielle invite les inspecteurs de l'enseignement primaire à visiter les salles d'asile pour donner aux directrices des conseils sur la meilleure manière d'occuper les enfants.

Mais bientôt une école normale était créée pour la formation des directrices des salles d'asile, sous la direction de Mme PAPE-CARPENTIER, dont le nom est resté attaché à ces établissements qui se créèrent dans tout le pays.

Elle fut la première à parler «d'école maternelle » marquant ainsi le double caractère souhaitable de l'éducation à la fois scolaire et maternelle.

Ces établissements ne répondaient plus à la définition de 1837 car on y enseignait l'histoire, la géographie et même les sciences sous forme de leçons de choses. On ignorait alors encore ce qu'était un enfant et ce ne furent que les travaux des psycho-pédagogues et des psychologues de la fin du XIXe et du début du XXe (HENRI WALLON, DECROLY, PIAGET...) qui ont révélé que le petit de l'homme

n'est pas un petit homme seulement différent de l'adulte par la taille, mais qu'il est «autre»⁸.

Aujourd'hui on connaît les lois de son développement, et qu'il faut les respecter : ainsi certaines aptitudes au langage, à l'écriture, à la lecture n'apparaissent que peu à peu et il ne sert à rien de devancer la nature en imposant à un enfant un enseignement qu'il n'est pas prêt à recevoir.

Un grand tournant devait être pris en FRANCE en 1881 avec le vote des grandes lois de la troisième république.

Enfin la naissance de l'hygiène mentale et simultanément l'apparition d'importants budgets sociaux ont amené la crèche et l'école maternelle à leur niveau d'aujourd'hui.

Une autre très grande figure de l'école maternelle française : madame PAULINE KERGOMARD 1835- 1925 dont la carrière s'étend des fonctions d'institutrice à celle d'inspectrice générale.

Pour caractériser sa philosophie de l'éducation, on peut dire qu'elle veut que l'enfant soit libre, que l'éducatrice soit une aide à son développement tout en le respectant : respect et amour des enfants, telle est sa doctrine.

Au moment même où en FRANCE, Pauline KERGOMARD répand ses principes pédagogiques, une autre figure se dresse en ITALIE : madame MARIA MONTESSORI , médecin travaillant à ROME au milieu des enfants en difficultés.

Madame MONTESSORI en vient à se demander si la méthode qui réussit si bien avec les enfants éloignés de la normalité, ne serait pas également bonne pour les enfants normaux, mais jeunes.

Elle crée la «maison des enfants (CASA DEI BAMBIN) qui est pour elle un champ d'observation privilégié.

Venu lui aussi de la médecine des enfants déficients, le docteur OVIDE DECROLY, médecin belge, a cherché à appliquer aux jeunes enfants normaux les techniques pédagogiques qui réussissaient avec leurs camarades moins bien partagés, Il pense que l'enfant jeune, voyant tout de son propre point de vue, il convient de l'intéresser à ses propres besoins.

L'importance donnée à la petite enfance - la valorisation de cette période de la vie dans le devenir de l'homme est relativement récente. Elle correspond sensiblement au développement de la psychologie de l'enfant et à sa vulgarisation.

Depuis 1960 environ, l'importance reconnue à l'enseignement préscolaire gagne le monde entier. En 1961, L'UNESCO organisait à Genève une conférence internationale dont le texte final constituait une recommandation aux ministres de l'éducation des pays membres :

" Il importe que les autorités responsables de l'éducation favorisent la création ; le développement et le progrès de l'éducation préscolaire, compte tenu de l'état d'avancement de l'enseignement dans chaque pays, et de la situation propre aux diverses localités"⁹.

Les rédacteurs soulignent l'importance de l'enseignement préscolaire dans les régions industrielles et rurales où les mères travaillent souvent à l'usine ou aux champs.

Les statistiques de 1968 donnent une idée globale des effectifs de la population de 0 à 4 ans dans le monde et le pourcentage des enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire.

TABLEAU N ° 1

Continents	Population de 0 à 4 ans (en milliers)	Inscrit en Préscolaire (en milliers)	Pourcentag
AFRIQUE	58.197	180	0,31
AMERIQUE DU NORD	21.580	3.413	15,8
AMERIQUE LATINE	44.024	1.613	3,6
ASIE	299.981	13.700	4,56
EUROPE ET URSS	61.104	16.773	27,44
OCEANIE	2.119	101	4,76
ETATS ARABES	21.365	230	1,08

Source : Statistiques UNESCO 1968

Les profondes transformations sociales et économiques des temps présents amènent les femmes de tous les pays du monde à s'écarter de plus en plus de leur rôle traditionnel de gardienne de foyer et des enfants.

Le problème de la garde des enfants se pose avec l'acuité particulière qu'il revêt pour les enfants d'âge préscolaire.

Dans tous les pays, il existe un facteur commun : l'accroissement du nombre de femmes ayant des enfants à charge et exerçant une activité salariée. Le taux varie selon l'âge et selon les pays (voir tableau ci-dessous)

TABLEAU N°2 : TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES EN %

	20 à 24 ans	25 à 29 ans	15 à 64 ans
DANEMARK	42	59	39
BULGARIE	72	84	67
ROUMANIE	74	79	70
SUEDE	55	49	44

Source : Enquête sur l'emploi 1981 INSEE

En république allemande, 70 à 80% des mères âgées de 18 à 25 ans et 77 à 88% des mères âgées de 25 à 40 ans, travaillent. En France en 1981, 65% des femmes de 18 à 24 ans et 71 % des femmes de 25 à 39 ans travaillent.

Les créations d'établissements destinés aux enfants varient considérablement avec la politique sanitaire et éducative des pays considérés. Ailleurs, on louvoie entre les solutions moyennes : quelques créations mais des encouragements à rester au foyer : congé postnatal prolongé avec réinsertion au poste de travail, travail à temps partiel pour les mères d'enfants d'âge préscolaire.

L'expérience du monde entier montre à présent que des établissements de garde et de soins aux jeunes enfants sont nécessaires, même si la liberté reste acquise à la mère de choisir entre son foyer et sa profession.

L'écart entre l'offre et la demande en matière d'établissements destinés aux enfants varie d'un pays à l'autre. La demande est partout considérable mais l'offre ne s'applique qu'à un nombre restreint d'enfants.

TABLEAU N° 3 : EQUIPEMENT EN CRECHES DE QUELQUES PAYS

		Nombre d'établissements	Nombre de places	Taille moyenne des établissements
BELGIQUE	1996	195	9.418	48 places
BULGARIE	1960	-	10.000	-
	1975	952	63.973	22
DANEMARK	1958	118	4.075	-
	1974	484	16.829	34
FINLANDE	1959	112	3.280	-
	1976	-	11.600	-
FRANCE	1956	450	14.910	33
	1975	1.167	61.576	51
HONGRIE	1976	1.149	54.000	45
POLOGNE	1959	919	49.194	-
	1976	1.166	78.081	67
R.F.A	1973	653	20.428	31
ROYAUME UNI	1956	1.011	30930	30
	1975	1.540	52.000	33
ROUMANIE	1976	765	70.022	91

Source : Enquête du C.F.E.S.

Ce tableau démontre l'effort fait par quelques pays pour répondre à la demande en crèche qui s'est avérée très importante cette dernière décennie.

Dans l'ensemble des pays, le taux de satisfaction de la demande serait de 50 %. Dans d'autres pays, la réponse à la demande de crèche est moins systématique et l'on tend à intégrer dans un système éducatif, d'autres modes de garde existants telle que la garde à domicile par exemple : Le DANEMARK a étendu largement son réseau de crèches familiales, instauré un programme éducatif complet pour les gardiennes

Les réponses au besoin en mode de garde sont donc différentes d'un pays à l'autre.

Dans tous les pays du monde, à des degrés divers, il faut de toute urgence que la société bénéficiant du travail des femmes réponde aux besoins qu'ont les mères de voir assurer la garde de leur enfant dans les conditions propres à sauvegarder leur santé et leur assurer un développement physique et mental optimum.

Qu'en est t-il en Algérie ?

I.2 EN ALGERIE

Avant l'indépendance, l'éducation préscolaire ne concernait que la population française. La société Algérienne quant à elle, et particulièrement la femme n'avait pas d'autres occupations que les travaux ménagers et l'éducation des enfants.

Seule les écoles coraniques constituaient un plus dans l'éducation et l'instruction des enfants. Il faut reconnaître qu'avant l'indépendance la scolarisation des enfants «indigènes» n'était pas encouragée par l'occupant. Le système d'enseignement de l'époque, par ses programmes, son objectif, son idéologie, renforçait davantage les inégalités scolaires, opérant des ségrégations outrageuses conduisant à un faible taux de scolarisation, il était de 5% en 1930 puis 8.8 % en 1944, ensuite 14.6 % en 1954, enfin à 20 % en 1962 (source O.N.S.). Conséquences, l'analphabétisme touchait en 1962, 90 % de la population algérienne. Après l'indépendance, obligé d'assumer les charges d'un système hérité et qui pour l'essentiel était tourné vers la réponse aux besoins de la minorité européenne, le système éducatif national ne pouvait que connaître des transformations profondes.

Son évolution fut relativement lente au début puis de plus en plus rapide par la suite, compte tenu des priorités de plus en plus grandes que la stratégie du développement social et économique assignera au secteur éducatif.

L'héritage colonial conjugué à un accroissement démographique des plus fort au monde (3,2 %) créent un déficit énorme en équipements pour la petite enfance. De ce fait, il devient compréhensible que tous les efforts soient axés vers la scolarisation obligatoire des enfants âgés de 6 ans et par-là la construction d'écoles devant répondre à ce besoin pressant.

C'est ainsi que le sort des enfants de moins de six ans a été délaissé au profit de la scolarité obligatoire. La construction de crèches et jardins d'enfants fut donc reléguée à plus tard. Cet intérêt pour la construction d'écoles uniquement est doublement justifié, d'une part par le taux élevé d'analphabétisme et d'autre part, une

faible demande en crèche et jardin d'enfant , vu qu'à cette période le taux de femmes actives étaient quasiment nul et qu'il n'y avait pas de traditions culturelles incluant ce système de garde. Pendant la période coloniale, l'évolution des institutions préscolaire a suivi exactement le même itinéraire que celles existantes en FRANCE. Elles étaient destinées à la minorité européenne. La société algérienne était quant à elle marginalisée et ne constituait pas la préoccupation majeure de l'occupant. Ajouté au rôle que la femme algérienne avait dans la société, on comprend aisément l'intérêt que suscitait la crèche à cette époque. En effet la cellule familiale s'organisait essentiellement autour des grands-parents et on retrouvait un ou plusieurs enfants mariés. Les rôles dans cette structure sont bien délimités : L'homme devait ,bien entendu, subvenir aux besoins matériels de la famille et la femme aux travaux ménagers et «l'éducation» des enfants. Les crèches et les jardins d'enfants étaient totalement méconnus et ne constituaient de toute façon ni un besoin ni une nécessité. Les écoles coraniques étaient là pour compléter l'éducation familiale , et inculquer aux enfants les valeurs morales recherchées par les parents.

Avec la scolarisation, obligatoire pour les enfants des deux sexes et un discours politique appelant la femme à participer à l'édification du pays, cette dernière a trouvé là un terrain favorable à son émancipation, lui ouvrant les portes du travail. Après l'indépendance, de nombreux logements de colons ont été cédés aux algériens et ainsi plusieurs familles se sont décomposées pour en occuper un ou plusieurs. Ces derniers étaient composés le plus souvent de 3 ou 4 chambres et ne pouvaient favoriser le regroupement de toute la famille organisée autour des grands-parents.

Cet éclatement progressif de la famille a éloigné les enfants mariés des lieux d'habitation de leurs parents, engendrant ainsi un besoin plus grand en crèches et jardins d'enfants.

En fonction de l'évolution de notre société , particulièrement après l'indépendance de profondes transformations de la famille sont intervenues. Celle qui a touché le sens même de la structure familiale a été le passage de la famille au sens large à la famille nucléaire. Cette modification structurale a bouleversé les rapports entre les enfants et les parents.

Aujourd'hui la définition de la famille que l'on peut lire dans tout dictionnaire est la suivante : "Ensemble de ceux qui vivent sous le même toit , et spécialement , le père , la mère et les enfants" .

On remarque qu'au début la crèche et le jardin d'enfants n'avaient qu'un rôle de «gardiennage», on ne leur trouvait aucune autre qualité.

A cette même période le déficit commençait à s'accroître car la population progressait à une allure vertigineuse alors qu'il n'y avait que peu de crèches et jardins d'enfants en construction. Il faut attendre les années 1980 et avec l'intérêt croissant des familles pour ce mode de garde, qu'un certain nombre d'équipements a été planifié et programmé.

Alors qu'on s'attendait à une amélioration et un soulagement de la demande, un grand nombre de ces équipements fut détourné vers d'autres activités, ajouté à cela la durée très longue pour la réalisation d'une crèche, on comprend aisément que la crise persiste.

Actuellement l'Etat s'est désengagé totalement de la réalisation de ce type d'équipements et encourage l'investissement privé.

I.3 - LEXIQUE DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

A fin d'apprécier à sa juste valeur la situation de crèches et jardins d'enfants en Algérie, il conviendrait de relever les différents modes de garde existants dans le monde.

I.3.1 - Dans le monde

Les crèches

Elles ont pour objet de garder pendant la journée, durant le travail de leur mère, les enfants bien portants ayant moins de 3 ans accomplis.

MIALARET-1974- précise qu'un établissement d'éducation préscolaire «est celui dont l'objectif premier est de faciliter le développement de la personnalité sous tous ses aspects et de promouvoir l'éducation de l'enfant »¹⁰.

I.3.1.1- Statut juridique

Les crèches publiques :

Elles peuvent être départementales ou plus souvent municipales. Les premières sont créées et gérées directement par les directions d'action sanitaire et sociale (services départementaux ou PMI), les secondes dépendent de la commune¹¹. Les

crèches publiques appartiennent parfois à des établissements publics, tels que les hôpitaux ou les bureaux d'aide sociale.

Les crèches privées :

Elles sont organisées, pour la plupart, par des associations philanthropiques. Certaines grandes œuvres sont déclarées «d'utilité publique», ce qui leur donne des droits plus importants mais leur impose aussi quelques contraintes (rapports annuels aux ministères de tutelle)

1.3.1.2 - Type de crèches

Les crèches de quartier :

Elles constituent dans le monde, la forme la plus répandue. Soit publiques soit privées, elles font partie des équipements de base du quartier urbain et desservent une zone géographique limitée. Elles sont réservées en principe aux habitants de l'arrondissement mais aucune réglementation n'interdit de les ouvrir plus largement¹².

Les crèches d'entreprise :

Implantées sur le lieu du travail, elles reçoivent quasi gratuitement les enfants du personnel féminin de l'entreprise qui les gère. Elles ont été créées à l'origine pour permettre la poursuite de l'allaitement maternel au-delà du congé de maternité mais leur avantage réel est plutôt d'accorder à la mère la possibilité de courtes visites à son enfant pendant la journée, si le travail comporte des pauses¹³. Il convient de bien peser si ces avantages réels compensent la fatigue et les risques des transports qu'impose en contrepartie à la mère et à l'enfant, la crèche sur les lieux de travail. En outre, le manque de liberté de la mère par rapport à la crèche est évident. L'expérience montre que la grande majorité des femmes utilisant ces crèches, renoncent volontiers à ce mode de garde.

On lui préfère d'autres formules, telles que la réservation par l'entreprise de quelques places dans la crèche du quartier ou bien le versement à la mère d'une indemnité de frais de garde.

Les seules crèches d'entreprise à subsister sont celles qui appartiennent à des services publics ou semi-publics : ministère ou grande administration.

Les crèches collectives :

Etablissements en dur, elles assurent la garde des enfants de moins de trois ans accomplis. L'aménagement des locaux, les soins à donner aux enfants, les garanties à exiger du personnel, les modalités du contrôle administratif sont strictement réglementés. Les parents versent à la directrice de l'établissement leurs participations financières, proportionnelles à leurs revenus¹⁴.

Les crèches familiales (ou crèche à domicile) :

Elles assurent la garde des enfants chez des gardiennes agréées et surveillées sous la responsabilité et le contrôle de puéricultrices diplômées d'état. Ces crèches doivent être rattachées à une crèche collective ou à une consultation de protection maternelle et infantile ou à un centre social. Les parents s'inscrivent auprès de l'organisme gestionnaire et lui versent directement leurs participations au frais (Variables selon leurs revenus)¹⁵.

Les pouponnières :

Etablissements ayant pour objet de garder, de jour et de nuit, les enfants de trois ans accomplis qui ne peuvent ni rester au sein de leur famille ni bénéficier d'un placement familial surveillé¹⁶.

Les placements familiaux (la nourrice) :

Ils consistent à placer l'enfant dans une autre famille que la sienne, pour une durée plus ou moins longue.

Type de placement

- Le placement à la journée : L'enfant est chez ses parents lorsque ceux-ci ne travaillent pas la nuit et les jours de congé.
- Le placement à la semaine : L'enfant est de jour et de nuit dans une famille et passe les week-ends et les vacances chez ses parents.
- Le placement continu : L'enfant est visité par ses parents qui le prennent éventuellement pour les vacances. Ce placement est le plus souvent à distance du foyer de l'enfant

Mode de choix

Le choix de la nourrice peut se faire suivant différentes modalités :

- Le placement libre : Choisi par la famille et totalement inorganisé. Il fait appel à des gardiennes non agréées.
- Le placement libre, choisi et rémunéré par les familles mais soumis à l'autorisation et au contrôle des services des P M I. Il fait donc appel à des gardiennes agréées.
- Le placement surveillé ou centre de placement familial, structuré et considéré par la loi comme un établissement de protection maternelle et infantile.

Les familles d'accueil sont choisies, rémunérées par l'organisme social et non par les parents. La crèche familiale est, en fait, un placement familial surveillé de jour.

Les haltes garderies :

Elles ont pour objet de recevoir pendant la journée, pour une durée limitée et de façon occasionnelle, soit des enfants de trois mois à cinq ans révolus. Elles ne peuvent fonctionner sans une autorisation délivrée par le préfet, après avis du directeur départemental de l'action sanitaire et sociale qui prend accord du médecin inspecteur départemental de la santé¹⁷.

Le personnel doit comprendre, outre la directrice (puéricultrice, assistante sociale, sage femme ou infirmière), au moins une personne titulaire d'un diplôme de jardinière d'enfant.

Les crèches parentales :

Ce sont les nouvelles formules apparues récemment sur le marché des modes de garde. Celles-ci naissent de la détermination de groupes de parents, généralement victimes de la pénurie de places dans les crèches existantes et qui s'associent pour créer dans un appartement une petite crèche de 10 à 15 enfants généralement. L'autorisation de DDASS est nécessaire et le recrutement d'une personne diplômée est exigé. Les parents apportent à tour de rôle un concours bénévole.

Les jardins d'enfants :

Ils sont destinés à garder des enfants bien portants non encore soumis à l'obligation scolaire légale, et à assurer le développement de leurs capacités physiques et mentales par des exercices et des jeux.

Ils reçoivent des enfants à partir de deux ans. La plupart des jardins d'enfants sont des établissements privés, inclus dans des groupes scolaires ou indépendants.

Ces institutions qui relèvent du ministère de la santé publique, sont de moins en moins nombreux en raison des conventions passées par les établissements scolaires privés avec l'éducation nationale.

Cette dernière n'acceptant pas le diplôme de jardinière d'enfants et exigeant des institutrices pour les classes maternelles, les jardins d'enfants deviennent alors «classes maternelles » ou bien gardent leur nom, mais entrent dans les rangs de l'éducation nationale.

Les écoles maternelles :

Bien qu'elles aient été, dès leur création, destinées à recevoir des enfants de deux à six ans, pendant très longtemps Elles n'ont été qu'exceptionnellement fréquentées par les petits de deux à trois ans.

Les classes enfantines :

Ce sont les petites classes des écoles des villages qui n'ont pas de maternelles, elles acceptent en principe des petits aux alentours de trois ans.

Existe t- il autant de modes de garde en Algérie ?

I.3.2- EN ALGERIE

Il n'existe que des crèches et jardins d'enfants publics. Ils sont implantés au niveau du quartier. Certains sont créés et gérés par la commune ou la CASOREC, les autres dépendent du croissant rouge.

Les crèches :

Elles ont pour objet de garder les enfants ayant moins de 3 ans pendant la journée durant le travail de la mère. Ce sont des équipements publics intégrés au sein du quartier mais desservent une zone géographique de plus en plus grande.

Le jardin d'enfants :

Est une institution éducative destinée à recevoir les enfants bien portant de 3 à 5 ans et demi. Tous les jardins d'enfants sont des établissements publics.

Le but du jardin d'enfant est d'éduquer plus que d'instruire comme le dit M. FAURE : " le savoir n'était pas un but mais un moyen..., le jardin d'enfants s'efforce surtout de créer un élan , il met ses élevés dès le point de départ en mesure de désirer et de conquérir leur propre progrès"¹⁸ .

En effet, les structures préscolaires ont pour tâche d'assurer une harmonie dans le développement de l'enfant :

- Développement intellectuel et socialisation.
- Répondre au besoin de développement physique et musculaire de l'enfant.
- Préparation à l'école primaire.
- Rôle de garderie.
- Développement du langage.
- Répondre aux besoins émotionnels et affectifs de l'enfant.
- Faire acquérir des notions morales ou religieuses patriotiques quelque fois civiques.

Le jardin d'enfant est un lieu où on tente de connaître l'enfant pour mieux répondre à ses besoins d'épanouissement pour l'amener à découvrir et à développer ses facultés en sommeil. Il n'a pas la prétention de décharger les parents de leur responsabilité éducative mais de les soutenir dans l'éducation de leurs enfants.

Son rôle est de favoriser l'autonomie progressive de l'enfant vis à vis de sa famille et son insertion dans des groupes de plus en plus important.

Le combiné :

C'est un établissement à caractère socio-éducatif, il accueille les enfants de 6 mois à 6 ans. Il regroupe la crèche et le jardin d'enfants.

Les jardins d'enfants d'entreprise :

Sont implantés sur le lieu de travail. Ils ne reçoivent pas uniquement les enfants du personnel féminin et masculin de l'entreprise mais aussi Ils sont ouverts au grand public selon le nombre de places disponibles.

La cotisation du personnel est symbolique par rapport aux extras.

Ce mode de garde n'arrive pas à se développer vu les subventions importantes nécessaires à la survie de ce genre d'équipement d'une part et à la non qualification du personnel (souvent choisi parmi l'effectif féminin de l'entreprise).

Les écoles maternelles :

C'est un organisme chargé de la garde des enfants de 5 à 6 ans.

C'est une structure à caractère socio-éducatif, son rôle essentiel est la préparation de l'enfant à l'école fondamentale. Elles sont sous la tutelle de l'éducation nationale et sont intégrées dans les écoles qui ont des disponibilités financières et un surplus de classes.

La nourrice :

Toute personne désirant recevoir à son domicile, de jour un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire (moins de cinq ans).

Elle n'est pas agréée par l'Etat. La nourrice choisie peut être une voisine (résoudre le problème de transport quand les parents ne sont pas véhiculés) ou une personne inconnue avec laquelle la mère s'entend.

Elle n'a qu'une responsabilité morale. En dehors du gardiennage, elle n'offre aucune activité éducative pour l'enfant c'est la raison pour laquelle les parents préfèrent le jardin d'enfants quand leurs enfants ont 3 ans.

Les réflexions sur le rôle de la crèche et du jardin d'enfants et leur valeur éducative ont conduit à une conception dynamique des établissements pour mieux s'adapter aux besoins d'enfants en progrès constants.

Ces équipements sont –ils suffisants ?

Pour pouvoir répondre à cette question, nous utiliserons la ville de Constantine afin d'évaluer la situation.

CHAPITRE II : CRECHES ET JARDINS D'ENFANTS EXISTANTS A CONSTANTINE

L'insuffisance des équipements d'accueil pour la petite enfance à Constantine est constatée par tout le monde. Nous savons aujourd'hui qu'on manque de crèches et de jardins d'enfants, qu'il en faut davantage. Il est actuellement courant, pour une jeune maman d'attendre un an, avant d'obtenir une place dans la crèche ou dans le jardin d'enfants de son quartier (quand il y'en a une) ou d'avoir à s'inscrire dans plusieurs établissements pour multiplier ses chances d'une problématique admission.

Pour conforter ces affirmations sur la longueur des listes d'attente, il suffit de confronter ces deux nombres:

6500 femmes à Constantine exercent une activité en ayant un enfant ou plus de moins de cinq ans à charge(d'après l' O.N.S.).

1200 places de crèches et de jardin d'enfants sont disponibles actuellement à Constantine (d'après notre enquête sur terrain).

Soit une place de crèche pour 6 femmes actives ayant un enfant ou plus de moins de cinq ans. Nous tenons à préciser que la priorité a été donnée dans cette comparaison uniquement aux femmes actives ; Alors que notre souhait est que tous les enfants de moins de six ans dont le nombre est de 80.107 (source : structure de la population par tranches d'âges à Constantine juin 1989) appartenant à toutes les couches sociales puissent profiter de ce type d'équipement.

Si nous comparons ce qui existe et ce qui serait souhaitable , selon les instances les plus autorisées, nous constatons le retard flagrant qu'il faut rattraper. Constantine dispose aujourd'hui de :

- 1 place de crèche pour 420 habitants.
- 1 place de crèche pour 6 femmes qui travaillent.

Pour que les besoins soient couverts on a évalué qu'il faudrait au minimum :

- 1 place de crèche pour 250 habitants(d'après l'organisation mondiale de la santé).

Les équipements disponibles actuellement à Constantine sont les suivants:

TABLEAU N° 4 : STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE CONSTANTINE

STUCTURE CNASAT (CASOREC)	CAPACITE
1/ Crèche et jardin d'enfant : Hassen Boudjenana	
Capacité d'accueil	200 enfants
Inscrits	245 enfants
Inscrits sur la liste d'attente	80 enfants
STUCTURE FDOCE	CAPACITE
1/ Jardin d'enfant	
Capacité d'accueil	200 enfants
Inscrits	250 enfants
Inscrits sur la liste d'attente	60 enfants
STRUCTURE CROISSANT ROUGE ALGERIEN	CAPACITE
1/ Jardin de l'étoile	
Capacité d'accueil	150 enfants
Inscrits	200 enfants
Inscrits sur la liste d'attente	40 enfants
2/ Jardin de Sidi Mabrouk inférieur	
Capacité d'accueil	150 enfants
Inscrits	200 enfants
Inscrits sur la liste d'attente	60 enfants
3/ Jardin de la Rue BENMELIEK	
Capacité d'accueil	170 enfants
Inscrits	
Inscrits sur la liste d'attente	50 enfants

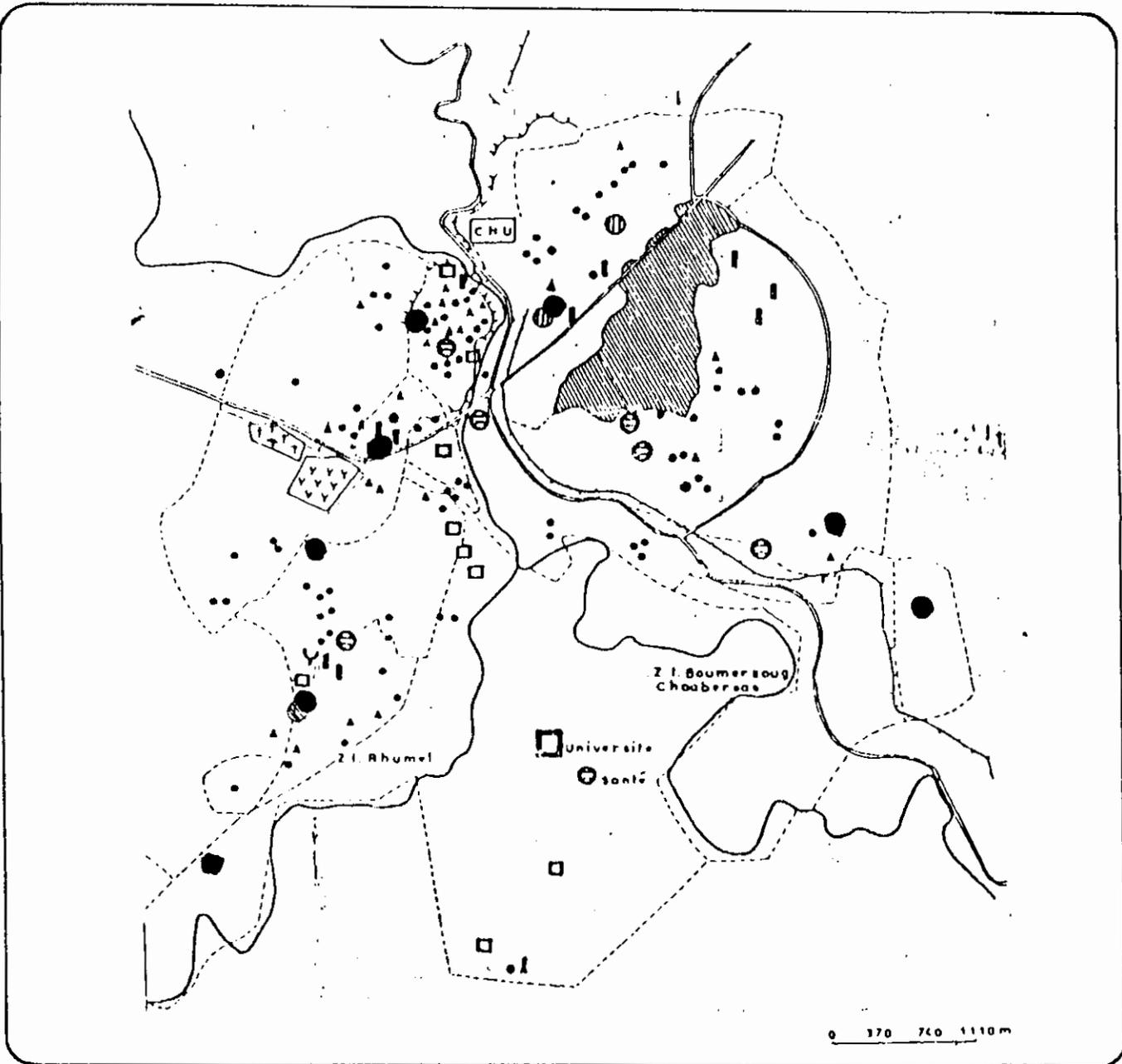
STRUCTURE COMMUNALE	CAPACITE
1/ Crèche du RHUMEL	
Capacité d'accueil	200 enfants
Inscrits	222 enfants
Inscrits sur la liste d'attente	40 enfants
2/ Crèche de FILALI	
Capacité d'accueil	80 enfants
Inscrits	150 enfants
Inscrits sur la liste d'attente	80 enfants
3/ Crèche et jardin d'enfants EL HAYET	
Capacité d'accueil	80 enfants
Inscrits	150 enfants
Inscrits sur la liste d'attente	80 enfants

Source : Enquête sur terrain

Outre leur insuffisance, ces équipements sont très inégalement répartis à travers la ville comme le montre la figure n° 1. On retrouve beaucoup de quartiers où il n'existe pas de crèche et de jardin d'enfants. A ceux là il faut ajouter la pression engendrée, par les grandes communes avoisinantes (Khroub, Hamma-Bouziane, Ain-smara, Didouche-Mourad) où il n'existe pas d'équipement pour la petite enfance.

COMMENT LES FEMMES GARDENT LEURS ENFANTS ?

Devant un tel sous équipement, on se demande non sans anxiété : qui garde les jeunes enfants ? La mère qui travaille et qui ne trouve pas de place à la crèche et au jardin d'enfants finit toujours par se << débrouiller >>. La solution adoptée, n'est pas toujours la meilleure. Soit elle confie le petit à une nourrice, soit elle le fait garder par des expédients divers : tel jour par une voisine, tel jour par une autre, tantôt par une parente, tantôt par une amie. Ce gardiennage de fortune est absolument impossible à évaluer puisqu'il échappe à tout contrôle et ne fait l'objet d'aucune déclaration. Il apparaît nettement que la plupart des modes de garde des petits échappe à tout contrôle de qualité.



LES INSTITUTIONS PRESCOLAIRES DANS LA VILLE

L E G E N D E				E C H E L L E	N O R D	Fig N°01
	crèches				SOURCE	S P I G A + terrain
	jardins d'enfants					

II.1 - LES BESOINS, LA DEMANDE

Face à ces ressources, faibles numériquement et mal définies, se manifestent des besoins immenses allant en s'accroissant d'année en année.

Le taux de femmes actives était de 11,20 % en 1990 (taux des femmes actives pour les tranches d'âge entre 20 et 40 ans). Actuellement il est passé à 17,54 % et il sera de 27,32 % en l'an 2010 (d'après O.N.S.).

Ces informations confirment l'importance des besoins à satisfaire dans le domaine des crèches et jardins d'enfants et d'une manière plus générale des modes de gardiennage des enfants par suite du développement de l'urbanisation.

II.1.1 - L'offre et la demande :

L'ouverture d'une crèche déclenche des besoins. Les femmes habitant à proximité de l'établissement sont tentées de profiter de cette facilité alors qu'elles n'auraient peut-être pas eu l'idée de la réclamer.

Nombre de femmes, non recensées parmi les travailleuses, ont dû quitter leur emploi par défaut de crèches et jardins d'enfants. L'existence d'un établissement d'accueil leur permettrait de reprendre leur travail et du même coup, de redevenir demandeuses de crèches et jardins d'enfants.

II.1.2 - Une demande nouvelle :

Si l'on réclame aujourd'hui des crèches et jardins d'enfants, ce n'est pas seulement sous la pression de l'accroissement du travail féminin, il s'est produit en quelques années un changement d'attitude profond envers ce mode de garde.

Les parents plus clairvoyants, favorisent la « sociabilité » de leurs enfants, la crèche et le jardin d'enfants apparaissent à ces jeunes parents comme un milieu particulièrement souhaitable où l'enfant apprendra à « s'intégrer », à « participer », mots clés de tout éducateur de nos jours. Il sera avec des enfants de son âge : on retrouve là cette aspiration moderne consciente ou inconsciente à grouper les personnes en classes d'âges.

II.2 - LES REALISATIONS :

Quelles sont les actions menées pour combler la disproportion entre les équipements d'accueil de la petite enfance disponible et les besoins ?

Aucun plan ni quadriennal ni quinquennal n'a prévu ce genre d'équipement.

Les seules inscriptions ont été faites soit par les communes soit par la CASOREC selon leur capacité financière.

De même que ces équipements n'ont été implantés que suivant la disponibilité des terrains et non suivant les besoins de la population , cas de la crèche HASSEN BOUDJENANA et la crèche El hayet .

II.3 – LE FINANCEMENT

Réalisation sociale onéreuse, la construction des crèches et des jardins d'enfants nécessite un énorme budget. Ce financement est pris en charge par l'APC ou la CASOREC. Dans certaines situations l'Etat apporte son concours aux réalisations publiques, aide qui peut s'élever jusqu'à 50% de l'investissement.

Les familles bénéficiaires, dont la participation varie selon les revenus prennent en charge environ 35% de la dépense, le reste doit être couvert par les collectivités locales, les caisses sociales ou les associations qualitatives.

II.4 - LES PRISES DE POSITION POLITIQUE

Il est intéressant de relever ici toutes les orientations politiques concernant les crèches et jardins d'enfants et de reconnaître , s'il y' avait réellement une prise de conscience et un intérêt pour la petite enfance de la part des pouvoirs publics.

La réalité sur le terrain est en parfait décalage avec le discours politique. A ce titre nous évoquerons ci dessous quelques textes officiels faisant ressortir l'intérêt pour l'éducation préscolaire.

Dans la charte nationale de 1986 nous avons relevé uniquement deux mentions concernant l'éducation préscolaire :

La première, sous le titre " les actions destinées à favoriser le progrès social et culturel ". Elle stipule : " lancement, selon les possibilités de la nation, d'un enseignement préscolaire permettant de préparer les enfants à l'école fondamentale et de contribuer à promouvoir l'aide de l'état à l'enfance ".

La deuxième mention sous le titre : " l'aide et l'intervention de l'Etat en faveur des enfants et des adolescents " et qui stipule : " une réforme sociale sera entreprise et visera par la mise en œuvre par l'état d'une aide massive en faveur de l'enfance depuis le jeune âge, grâce à la réalisation, dans tout le pays et à la mesure des besoins requis par l'effectif des enfants des crèches, des jardins d'enfants, des foyers de jeunesse, des bibliothèques, des complexes sportifs et d'institutions culturelles, afin qu'en plus de l'instruction et de la formation, la jeunesse algérienne puisse bénéficier de loisirs sains et utiles et soit élevée dans un climat social imprégné de ses valeurs nationales...

Il ne s'agit nullement de séparer les enfants de leurs parents ou de les arracher à la douceur du milieu familial. L'objet de la réforme vise tout simplement à créer les moyens de soulager les journées des parents mobilisés dans leurs tâches quotidiennes, en procurant aux enfants tout ce qui peut compléter l'effort familial... "

Par ailleurs l'ordonnance du 16 avril 1976 précise :

ARTICLE 17 :

Le système éducatif est constitué des niveaux d'enseignement suivants :

- L'enseignement préparatoire (ou préscolaire)
- L'enseignement fondamental
- L'enseignement secondaire
- L'enseignement supérieur

ARTICLE 19 :

" L'enseignement préparatoire est un enseignement destiné aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire.

C'est un enseignement de compensation qui prépare les enfants à l'école fondamentale et ce :

- En leur inculquant de bonnes habitudes pratiques.
- En favorisant leur développement physique.
- En faisant naître en eux le sens du dévouement et l'amour de la patrie
- En les habituant à l'effort et au travail en groupe.
- En leur donnant une éducation artistique appropriée.
- En les initiant aux premiers éléments de lecture et de calcul "

ARTICLE 20 :

" L'enseignement préparatoire est dispensé dans les jardins d'enfants, dans les écoles maternelles et dans les classes enfantines ".

ARTICLE 21 :

" Il est reconnu la faculté aux administrations et organismes publics, aux collectivités locales, entreprises socialistes, coopératives de la révolution agraire, comités de gestion, mutuelles, organisations de masse, à l'exception de toute personne, association ou société privée, d'ouvrir un établissement d'enseignement préparatoire après autorisation du ministre chargé de l'éducation".

ARTICLE 22 :

" L'enseignement préparatoire est dispensé exclusivement en langue arabe

ARTICLE 23 :

" Le ministre chargé de l'éducation exerce la tutelle pédagogique sur les établissements d'enseignements préparatoire.

Il détermine les conditions d'admission des élèves, les horaires, les programmes et les directives pédagogiques. Il assure la formation destinée à cet enseignement et propose le statut particulier de ces personnels ".

Enfin, le décret N° 7670, toujours du 16 avril 1976, portant sur l'organisation et le fonctionnement des établissements préscolaire précise les " dispositions pédagogiques ".

L'enseignement préparatoire a pour objet :

- D'aider la famille dans l'éducation de l'enfant, en concourant à son épanouissement par un entraînement physique approprié, à l'éducation de ses sens à l'éveil de sa curiosité intellectuelle, à la formation de bonnes habitudes et à la préparation à la vie collective.
- De préparer l'enfant à l'enseignement fondamental en l'initiant, aux premiers éléments de lecture, d'écriture et de calcul.

Circulaire interministérielle du 29 mai 90 relative à l'élargissement du réseau d'accueil et de garde de la petite enfance aux particuliers.

Les divisions de la santé et de la population se sont fréquemment interrogées au niveau des wilayates sur l'existence de dispositions réglementaires pouvant permettre l'accueil et la garde d'enfants n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire par des particuliers.

Dans l'étape actuelle de développement infrastructurel des crèches et de jardins d'enfants et eu égard aux besoins exprimés par les citoyens d'une part et au nécessaire développement de nouvelles activités et de nouveaux emplois d'autre part, il s'avère indispensable de soutenir dans son action de nouveaux emplois d'autre part, il s'avère indispensable de soutenir dans son action le secteur public par la mise en place de formes de gardes relevant du secteur privé.

L'élargissement de cette action sociale que l'Etat doit encourager passe nécessairement par la recherche d'autres formes d'accueil impliquant la responsabilité des ménages sur la base d'une participation financière couvrant tout ou une partie des frais de garde et d'entretien de leurs enfants.

L'absence de dispositions juridiques adéquates pouvant permettre un réel développement de ce secteur souligne l'urgence de l'adoption d'un dispositif législatif réglementant l'accueil et la garde d'enfants de cette tranche d'âge par les secteurs public et privé.

En attendant l'adoption d'une loi à cet effet et compte tenu de l'urgence attachée à la situation, il nous paraît opportun de considérer l'action des associations et des particuliers en complément à l'action sociale de l'état pour permettre l'exercice de cette activité jusqu'ici limitée au seul secteur public.

A cet égard, les services publics compétents de l'Etat restent, bien entendu, investis des fonctions de définition de normes et règles relatives au déploiement de cette activité ainsi qu'au contrôle des conditions générales liées à la mise en place de la garde à domicile : pour la garde restreinte et les centres d'accueil pour la garde élargie, gérés par les particuliers et les associations.

En conséquence, outre les administrations publiques, les collectivités locales, les comités de participation des organismes employeurs dans le cadre des œuvres sociales, les mutuelles, les organismes de sécurité sociale les citoyens organisés dans

les associations sociales agréées , à cet effet ainsi que les particuliers sont autorisés à développer toute initiative dans le cadre de cette activité à leur charge exclusive.

La présente circulaire a pour objet de définir l'accueil et la garde des enfants en placement familial dénommé " garde à domicile " ou dans des centres d'accueil " garde élargie " et les conditions de cette prise en charge.

La garde à domicile : (garde restreinte)

- Le placement familial consiste en l'accueil et la garde au lieu de son domicile par une personne qualifiée agréée à cet effet d'un ou plusieurs enfants n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire.
- La personne visée ci dessus est qualifiée " nourrice à domicile "
- La nourrice à domicile est assimilée à un travailleur à domicile

La garde élargie :

- Le placement consiste en l'accueil et la garde dans une structure dénommée centre d'accueil et de garde de la petite enfance d'enfants n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire.

Conditions :

- Pour les deux types de garde, les lieux d'accueil et de garde sont soumis à l'accord et au contrôle périodique des services chargés de l'hygiène et de sécurité et du contrôle alimentaire. L'agrément peut être élargi à l'accueil et à la garde des enfants âgés de plus de six ans.
- Pour la garde à domicile ou la garde élargie, les personnes en contact permanent avec les enfants doivent obligatoirement pour pouvoir exercer, subir des visites médicales donnant lieu à un certificat médical d'aptitude.

La première visite sera obligatoirement suivie de visites médicales périodiques.

Le service de médecine du travail territorialement compétent sera chargé d'assurer ces visites et d'établir les certificats médicaux d'aptitudes.

Les enfants bénéficiant de cette garde doivent obligatoirement :

- Subir avant leur admission une visite médicale.
- Bénéficier d'une couverture médicale .

Cette couverture médicale sera assurée par des pédiatres du secteur public ou du secteur privé, le carnet de santé en vigueur permettra le suivi de ces enfants.

Pendant la durée de la garde, la responsabilité de la nourrice à domicile ainsi que du responsable du centre d'accueil est engagée du fait des enfants qui leur sont confiés au sens des dispositions des articles 134 et 135 du code civil.

Aussi, les concernés sont priés d'accorder une attention particulière en vue de stimuler toute initiative de citoyens visant leur contribution à la prise en charge de cette activité d'accueil et de garde des enfants n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire, de mettre en œuvre tous les moyens permettant d'encourager ce type de garde et de faire part des difficultés susceptibles d'être rencontrées dans l'application de cette circulaire.

A la lecture de cette série de textes et d'ordonnances, la première remarque à faire, consiste à relever deux périodes aux orientations politiques diamétralement opposées :

- La première période allant de l'indépendance aux années 1990 fait ressortir une série de textes à tendance socialiste où l'Etat s'implique et prend en charge tous les programmes de réalisation et d'édification du pays.
- La deuxième période allant de 1990 à nos jours où l'Etat asphyxié par une dette extérieure de plus en plus grande et de nombreux problèmes sociaux (chômage, logement, sécurités etc.), se désengage peu à peu de tout investissement, par manque de moyens financiers, et fait appel à l'investissement privé pour occuper le terrain et essayer de faire redémarrer une machine économique grippée par une gestion catastrophique des affaires du pays.

D'autres remarques, aussi concernant le contenu, des textes peuvent être soulevées.

Dans la première période les textes font ressortir qu'en Algérie comme dans tous les pays socialistes, l'ensemble des objectifs éducatifs sont fixés par les autorités.

Il existe dans la présentation de ces objectifs une hiérarchisation qui implique une certaine conception idéologique.

A aucun moment, il n'est question ici de développement de l'autonomie de l'enfant mais plutôt de la socialisation, entendue au double sens d'apprentissage d'une vie collective, et d'inculcation des normes et des valeurs de la société.

Dans la deuxième période ce n'est pas le désengagement de l'Etat, dans la création de nouveaux établissements pour la petite enfance au profit du seul secteur privé qui est condamnable, mais plutôt la légèreté avec laquelle fut traité ce dossier et de quelle manière l'investissement privé est envisagé.

Les gardes fous ne sont pas clairement posés, les contraintes spatiales et pédagogiques ne sont pas définies.

En définitive, le manque de rigueur et de maîtrise traduit amplement le manque d'intérêt que porte l'Etat à la petite enfance.

Il est donc urgent de remédier à cela, en mettant en place toute la rigueur administrative accompagnée d'un cahier des charges explicite faisant ressortir les droits et les devoirs de chacun, du risque de voir proliférer des " espèces de garderies " où il ne fait pas seulement bon vivre, mais où il est dangereux de s'y rendre.

Un des acteurs importants est le personnel d'encadrement. **Quel est son rôle et ses devoirs ?**

CHAPITRE III : LE PERSONNEL DE LA CRECHE, DU JARDIN D'ENFANTS ET SON RÔLE

La réalisation d'une crèche et d'un jardin d'enfants doit être basée, non seulement, sur la connaissance approfondie des besoins des enfants, mais aussi doit prendre en compte les conditions d'accueil des parents et les conditions de travail du personnel.

Il est essentiel que les enfants trouvent dans ce deuxième milieu d'existence non seulement tous les soins nécessaires à un bon développement physique, mais également des conditions propres à satisfaire leurs besoins affectifs et intellectuels.

III.1 - DIFFERENTES CATEGORIES

La réglementation prévoit :

En personnel permanent

- Une directrice de structure préscolaire ou directrice de crèches et jardin d'enfants.

Pour le jardin d'enfants:

Régime demi-pensionnaire

- Une éducatrice et 1 aide éducatrice pour un groupe de 25 enfants .
- Une éducatrice et 2 aides éducatrices pour des groupes de 25 à 35 enfants.

Régime externe

- Une éducatrice et 1 aide éducatrice pour un groupe de 30 à 35 enfants maximums.

La réalité est tout à fait autre. Nous trouvons des groupes de 40 enfants pour une seule éducatrice et une seule aide éducatrice.

Le personnel de la crèche est composé généralement selon les normes d'encadrement de :

- Une Puéricultrice et 1 aide puéricultrice pour un groupe de 10 enfants ne marchant pas.
- Une Puéricultrice et 1 aide puéricultrice pour un groupe de 15 enfants qui marchent.

Le nombre d'éducatrices et de puéricultrices varie suivant le nombre d'enfants inscrits. Les aides éducatrices et les aides puéricultrices sont embauchées dans le cadre du filet social.

- Un cuisinier
- Deux aides cuisiniers
- Deux femmes pour les tâches cuisinières
- Un économiste
- Un chauffeur
- Un factotum
- Une buandière - lingère
- Deux gardiens
- Six femmes de ménages

Le personnel à temps partiel comprend :

- Un médecin (vacataire) chargé de la surveillance médicale chaque trimestre.
- Une psychologue chargée de veiller en liaison avec le médecin, à une bonne hygiène mentale, à la crèche et au jardin d'enfants selon les normes mais en réalité elle est inexistante.

Il est exceptionnel que la crèche bénéficie de l'appoint d'un personnel de secrétariat.

III.2 - REPARTITION DES TACHES ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

III.2.1 - Le personnel permanent

III.2.1.1 - La directrice de crèche ou jardin d'enfants

Son rôle est tout à fait primordial et de ses qualités dépendent en grande partie la valeur de l'établissement. Elle assure la gestion administrative et pédagogique de la structure¹⁹.

Elle veille à ce qu'une éducation de qualité, dans les conditions morales et matérielles satisfaisantes, soit dispensée à tout enfant.

Description des tâches :

La directrice est l'autorité permanente à la crèche et au jardin d'enfants. Elle exerce le pouvoir hiérarchique sur l'ensemble du personnel placé sous son autorité.

D'elle dépend l'organisation du travail du personnel (horaires, coupures, remplacements) et par conséquent aussi l'horaire des enfants et leur rythme de vie.

Elle est responsable du matériel pédagogique, du mobilier, de l'équipement et des archives. Elle élabore, fixe le programme annuel avec les éducatrices et elle veille à son application. Elle organise le travail de chaque catégorie du personnel

La directrice a aussi un rôle permanent d'encadrement. Elle a un rôle formateur et constitue un rôle de référence. Elle doit intervenir pour les cas difficiles ou se tenir à côté d'une employée nouvelle. Elle veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Une directrice doit donner l'exemple de l'imagination et de la spontanéité pour faire face aux multiples éventualités.

Elle doit se comporter en chef de groupe, tenter de l'animer, d'en déceler les problèmes et de les résoudre un à un, d'y faire régner un bon esprit d'équipe.

C'est la directrice qui s'occupe des inscriptions et qui prévoit les admissions et qui perçoit les participations familiales. De même, l'économat lui appartient et l'approvisionnement en denrées, linge, matériel dépend d'elle.

Le budget de la crèche et du jardin d'enfants est souvent géré par un service central (organisme de tutelle) mais l'initiative des commandes revient à la directrice. Il est donc indispensable qu'elle possède ou acquiert des connaissances élémentaires de gestion et de comptabilité.

La surveillance de la santé des enfants et la prévention des maladies représentent une des tâches les plus importantes de la directrice.

Elle s'occupe des établissements des menus. Il serait faux d'imaginer que cela est facile car il faut beaucoup d'attention, d'imagination et de soins pour réaliser des menus équilibrés, variés en toute saison, de consommation facile, ne coûtant pas très chers (environ le repas ne doit pas dépasser 20 DA par enfant) et assurant en même temps l'éducation du goût.

La liaison avec les familles fait partie des activités de direction car la bonne entente entre les parents et la crèche est un élément essentiel d'une bonne hygiène mentale infantile.

Diplômes et qualifications nécessaires pour exercer les fonctions de directrice de crèche et jardin d'enfants :

Toute directrice de crèche et jardin d'enfant doit posséder les connaissances et l'expérience nécessaire pour pouvoir faire face à tous les problèmes que peuvent avoir les enfants (entre autres problème de santé) comme nous le savons le rôle du milieu et de l'ambiance dans lequel l'enfant vit est essentiel pour le développement psycho-affectif.

L'énumération des tâches et responsabilités des directrices de crèches et jardin d'enfants suffit à faire entrevoir que leur recrutement doit être de haut niveau technique, malheureusement dans notre pays, on peut accéder à un poste de direction même si on a pas une formation psycho-pédagogique ou expérience dans le domaine.

Dans certaines crèches la directrice est une ancienne puéricultrice ou ancienne éducatrice donc elle a quelques années d'exercice. Dans d'autres crèches elle a le niveau universitaire (psychologue) ou est une ancienne **employée** de la mairie ou des P.T.T. Ces dernières n'ont aucune expérience spécifique.

III.2.1.2 - Les éducatrices de jeunes enfants et jardinières d'enfants :

Leur rôle est l'organisation des activités et des jeux au sein des sections des " grands " ,afin de favoriser le développement de leur affectivité et de leur intelligence²⁰.

Elles ont sous leur responsabilité un groupe d'enfants. Elles doivent réunir toutes les conditions de sécurité, physique et affective autour de l'enfant et veiller à ce que ses besoins fondamentaux soient satisfaits (nourriture, sommeil, hygiène, propreté, ...)

Les éducatrices sont préparées à ce rôle d'animation, de stimulation et d'éducation et leur intervention crée dans les sections une atmosphère de vie.

Elles élaborent toutes seules le contenu des programmes d'activités à mener auprès des enfants.

Elles entretiennent des relations directes avec les parents.

Les jardinières ont les mêmes tâches que les éducatrices.

Diplômes et qualifications

Les éducatrices ont généralement le niveau de 3ème année secondaire. C'est un diplôme d'Etat que l'on prépare dans des centres de formation agréés par le ministère des affaires sociales, Elles sont classées à l'échelle 14. Elles ont le grade de technicien supérieur.

III.2.1.3 - Puéricultrices ou Berceuses

On les appelle souvent les berceuses.

Elles exécutent des tâches de soins aux enfants. Leur rôle sous son aspect modeste est essentiel : c'est à elles qu'il appartient de recevoir, de nourrir, de baigner, de faire jouer les enfants au niveau de la crèche.

Diplômes et qualifications

Leur formation est sanctionnée par <<un certificat de puéricultrice >> délivré dans des écoles paramédicales agréées à cet effet par le ministère de la santé. Les études consistent essentiellement en stages pratiques (dans des établissements hospitaliers) et d'études théoriques. Elles ont le niveau de 3ème année secondaire. Elles sont formées en vue de soins matériels précis et individuels, et l'aspect éducatif de leur profession est un peu laissé de côté.

III.2.1.4- L'aide éducatrice de la petite enfance

Elle seconde l'éducatrice dans la prise en charge éducative du groupe d'enfants. Elle est chargée de l'accueil et de la sortie des enfants. Elle intervient directement dans la vie pratique des enfants : alimentation, sommeil, toilette, habillement, jeu etc. .

Elle participe aux réunions de travail et de formation.

Diplômes et qualifications

Elle n'a aucun diplôme. Elle a juste le niveau de 9ème année fondamentale. Son apprentissage se fait dans la pratique. Elles sont recrutées dans le cadre du filet social.

III.2.1.5 - Le personnel de service

En nombre variable, il est toujours appelé à jouer un rôle à la crèche et au jardin d'enfant plus important qu'on ne le croie. La préparation soigneuse et attentive des repas, le lavage et la désinfection du linge, son entretien consciencieux, la propreté des locaux et du matériel sont les conditions indispensables au bon fonctionnement de la crèche.

III.2.2 - Le personnel à temps partiel.

III.2.2.1- Le médecin

Il exerce à temps très partiel, à raison d'une visite par trimestre, soit 3 visites par an. Le médecin de crèche doit, en effet, assurer la surveillance médicale préventive des enfants. Il doit vérifier le calendrier des vaccins. Le médecin devra en outre, jouer le rôle d'épidémiologiste de la collectivité. Toute contagion supposera de sa part un ensemble de décisions variables suivant la maladie en cause. Dans tous les cas, il aura à rechercher le point de départ de l'infection et son mode de transmission à l'intérieur de l'établissement. Il aura à discuter avec la directrice et le personnel des problèmes propres à chaque enfant.

III.3 – RAPPORTS DE TRAVAIL ENTRE LES DIFFERENTES CATEGORIES DU PERSONNEL

Ils doivent à tout moment témoigner d'une collaboration confiante et permanente.

Ceci suppose que chacun renonce à faire de ses attributions, un fief dont il est le seul maître, mais au contraire, prenne conscience de son rôle et de ses responsabilités par rapport à celles des autres.

Une réelle collaboration exige que chacun accepte de modifier son point de vue, à la lumière des observations des autres qui ont pu voir et connaître l'enfant.

La directrice doit reconnaître l'importance des observations des éducatrices et puéricultrices et valoriser leur fonction en les faisant participer aux entretiens.

L'unité de cette équipe doit être suffisante pour faire face sans difficultés aux différents problèmes, et un esprit d'équipe permettant à ses différents membres de compter les uns sur les autres et de travailler dans la confiance mutuelle est la règle essentielle d'un travail efficace en faveur des enfants.

III.4 – PROBLEMES POSES PAR LE PERSONNEL

L'organisation d'un perfectionnement en cours d'emploi s'est révélée très indispensable dans le domaine de la pédagogie.

Le perfectionnement et le recyclage sont très importants pour la directrice, les éducatrices et les puéricultrices. Les difficultés rencontrées, par elles et qui ont le plus d'importance pour les enfants, résident dans le manque d'expérience psychologique et de psycho-pédagogie appliquée.

Malheureusement il n'y a ni conférences, ni colloques destinés à la formation permanente. Il n'y a aucune relation entre le personnel des différentes crèches et jardins d'enfants existant à Constantine. Il n'y a pas d'inspection pour les éducatrices.

En réalité de courtes sessions de formation du personnel de base se révèlent utiles leur permettant de mieux comprendre leurs attitudes envers les enfants et de pouvoir, échanger leur expérience.

Le programme de ces sessions doit porter sur la croissance physique et mentale de l'enfant en insistant sur le rôle du personnel dans le développement de la motricité, le développement affectif, le développement des activités, des jeux sinon le marasme et la monotonie continueront à sévir dans ces établissements.

III.5 – LE PERSONNEL DE LA CRECHE ET LES PARENTS

Les relations entre crèche, jardin d'enfants et parents ont évolué considérablement dans le sens d'une large introduction des parents dans l'espace crèche. Il est devenu tout à fait habituel de recevoir les parents plusieurs fois par an.

L'équipe professionnelle discute avec eux du projet éducatif, de la vie en crèche et éventuellement de tout sujet proposé par eux.

CHAPITRE IV : LES PARENTS

Il est indispensable de connaître les utilisateurs des équipements, ceux qui chaque jour conduisent et recherchent leur enfant à la crèche ou au jardin d'enfants. Ceux pour qui la garde de l'enfant est un problème quotidien, une cause d'angoisse, de souci ou de soulagement, ceux qui jamais ne sont indifférents : les parents.

Nous disons bien les parents, et pas seulement la mère. Ils se sentent tous deux et ensemble concernés par le problème de garde de leur enfant. C'est bien souvent le père qui accompagne l'enfant à la crèche. Le placement d'un enfant en crèche ou en jardin d'enfants est toujours le résultat d'un choix délibéré, accompli en toute connaissance de cause par des parents conscients des problèmes qu'il pose et informés des autres possibilités envisageables, ainsi que de leurs avantages et inconvénients.

Le choix de la mère entre la reprise du travail et l'éducation à son foyer de son enfant est rarement aisé. Des facteurs économiques, culturels, familiaux, les motivations profondes de chacun des parents, etc.... s'intriquent.

Les familles intéressées par les crèches et les jardins d'enfants sont, tout principalement, celles qui voient là une manière de faire garder leur enfant dans de bonnes conditions hygiéniques et de surcroît éducatives.

Aussi, avons-nous côté à côté des enfants dont les familles n'attendent des crèches et jardins d'enfants que le gardiennage, alors que d'autres ont été envoyés pour recevoir une éducation et enfin, certaines familles apprécient à la fois le rôle éducatif et le rôle de garderie des crèches et jardins d'enfants.

Etant donné que la situation en Algérie semble être pratiquement la même, dans toutes les grandes villes, nous consacrerons notre enquête sur la population concernée par les crèches et jardin d'enfants sur la ville de CONSTANTINE.

IV.1 - QUI SONT-ILS ?

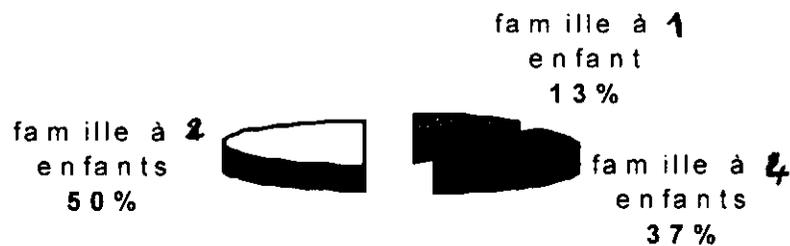
Une analyse des utilisateurs de la crèche et jardin d'enfants, situé à BOUDJENANA et du jardin d'enfants situé, à Sidi-Mabrouk inférieur nous permet de mieux cerner l'identité des familles qui ont opté pour ce mode de garde.

Rappelons que la ville de Constantine connaît un taux d'activité féminine de 17,54% (source O.N.S.). Le problème de la garde des enfants de moins de 6 ans y est

par conséquent très important. L'insuffisance des équipements se traduit par le nombre important d'enfants inscrits sur liste d'attente et par les sureffectifs constatés au niveau de toutes les crèches et les jardins d'enfants.

En utilisant notre échantillonnage, les résultats ont été les suivants :

- L'écrasante majorité des enfants (90 pour 100) qui fréquentent la crèche et le jardin d'enfants appartiennent à des familles " normales " et non à des foyers dissociés ou cas sociaux.



La Composition des familles des enfants en jardin d'enfants (450 enfants)

- Les enfants de famille de deux enfants dominant presque 50 % du total.

Le taux de pourcentage des ménages qui ont un nombre total d'enfants ne dépassant pas quatre est de 37 %. Le premier enfant encore unique - est rare.

Il apparaît ainsi que les Algériennes confient plus aisément un enfant de 2 ans et plus qu'un nourrisson.

Nous relevons dans la crèche de Hassen Boudjenana un nombre relativement faible des enfants de moins de 2 ans.

- Les utilisateurs sont jeunes 180 mères de moins de trente ans et 200 de trente un à trente-huit ans, rares sont les mères de plus de quarante ans
- La moyenne d'âge des pères des enfants en crèche et jardin d'enfants se situe entre 26 ans et 40 ans.

IV.2 – PROFESSION DES PARENTS

- L'étude des professions maternelles montre que les crèches et jardins d'enfants sont utilisés surtout par des salariés ayant des professions stables (fonctionnaires, enseignantes etc.)

- Les mères dont le niveau d'instruction est le secondaire représentent la plus grande majorité environ 40%. Le pourcentage des mères illettrées et celles ayant le niveau soit primaire ou supérieur est à peu près le même. Il ne dépasse pas dans les trois niveaux les 20 %.
- Pour ce qui est des pères, il ressort de l'enquête qu'ils ont un niveau d'instruction qui se répartit entre le secondaire et le supérieur.

Le pourcentage est de 20% pour les pères dont le niveau est le secondaire et de 35% pour les universitaires, le reste est constitué par l'ensemble des fonctions libérales et commerçants pour lesquels, il est difficile d'avoir des informations quand à leur niveau d'instruction.

Dans la situation socioprofessionnelle du couple, il apparaît nettement que tous les pères travaillent ,sauf pour les familles en difficultés (père décédé, mère divorcée)

Dans l'étude des professions des pères, nous relevons un taux très important de cadres supérieurs et de commerçants soit 80%. Les 20% qui restent sont représentés par les employés et les cadres moyens (tels que : techniciens, gestionnaires, enseignants du primaire...).

La catégorie des ouvriers est absente des crèches pour des raisons économiques.

- Avec l'introduction de l'économie de marché, les crèches et jardins d'enfants devaient, par insuffisance de subvention de la tutelle, arriver à équilibrer leur budget.

Pour ce faire, la première action fut bien entendu l'augmentation des tarifs : de 150 DA à 800 DA pour les crèches communales et de 250 DA à 500 – 1800 DA pour les crèches et jardins d'enfants CASOREC selon les salaires des parents .

Cette nouvelle tarification a éloigné une partie de la catégorie de gens (composée de cadres moyens) dont les revenus ne leur permettent pas d'honorer de tels prix .

Pour compenser ce manque à gagner causé par le retrait d'une partie de la classe moyenne, les gestionnaires des crèches et jardin d'enfants suppriment toutes contraintes et entre autres celle concernant l'activité de la femme. Ainsi une nouvelle clientèle fit son apparition. Elle est constituée principalement de commerçants dont la majorité des femmes est au foyer.

IV.3 – ATTITUDES ET COMPORTEMENTS DES PARENTS DEVANT CE MODE DE GARDE

- L'engouement pour les crèches et jardins d'enfants, de la part de femmes inactives, fut tel que leur proportion au niveau de ces institutions monta en flèche et on retrouve actuellement autant de femmes actives pensant au service de la crèche que de femmes inactives.

Pour les femmes actives le choix de la crèche est dicté par la recherche d'un mode de garde (socialisant, sécurisant et éducatif) favorisant l'épanouissement de leurs enfants.

Les femmes inactives font appel uniquement au jardin d'enfants et non à la crèche, le plus souvent pour les soulager (femmes ayant beaucoup d'enfants).

Certaines femmes voient à travers le jardin d'enfants un critère de réussite sociale et d'émancipation, peu sont celles qui pensent que le jardin d'enfants est un bon support éducatif pour les enfants.

- La plupart des utilisateurs habitant seuls (constituent ce qu'on appelle la famille nucléaire) sont locataires d'un logement plus ou moins exigu (entre 3 et 4 pièces).

Comme nous pouvons aussi le remarquer, les espaces de jeux pour enfants ne sont pas aménagés ou n'existent pas au niveau des cités, donc le jardin d'enfants permet à l'enfant de s'approprier un espace et d'y jouer en toute sécurité.

A travers cette enquête nous remarquons que ce sont uniquement les enfants appartenant à la classe sociale moyenne qui fréquentent le préscolaire.

Ces enfants semblent être favorisés par le fait qu'ils sont préscolarisés et qu'ils appartiennent à un milieu social culturel convenable, par contre les non préscolarisés rencontrent un hiatus entre leur vécu et la vie scolaire.

Si l'un des objectifs de l'enseignement préscolaire est la compensation des différences culturelles et sociales, et que celui-ci demeure la base de toute transformation sociale, il faudrait que le système éducatif dispense les apprentissages de base à tous les enfants.

On voit donc, qu'on trouve parmi les utilisateurs de la crèche et du jardin d'enfants, à la fois des parents surtout des mères, qui n'admettent pas que quiconque (leur mère, leur belle-mère, leur sœur, une nourrice) se mette en tiers entre elles et leur enfant et qui choisissent l'anonymat de la crèche et d'autres parents choisissent

la crèche et le jardin d'enfants pour renoncer à cet amour exclusif en faveur du groupe des enfants, de la collectivité, alors que certains éprouvent un sentiment de sécurité à laisser leur enfant à une équipe de personnel qualifié plutôt qu'à une seule personne, la nourrice ou l'employée de maison dont elles redoutent, parfois à juste titre, un trait de caractère ou une habitude de vie peu perceptible mais nocive à l'enfant .

Pour élaborer une véritable politique sociale de la petite enfance il faudrait pouvoir connaître mieux, voir prévoir, les attentes de tous les parents selon les quartiers. Ce n'est pas une chose aisée. Il n'existe pas d'étude d'ensemble sur les utilisateurs des crèches et jardin d'enfants.

L'attente de l'enfant est aussi importante que celle des parents. **Comment sa journée est organisée ?**

CHAPITRE V : LA VIE QUOTIDIENNE A LA CRECHE ET AU JARDIN D'ENFANTS

La crèche et le jardin d'enfants appartiennent à ce type d'établissements que l'on ne découvre qu'au moment où l'on a l'occasion d'en faire usage. Ceux qui connaissent la crèche ou le jardin d'enfants sont ceux qui ont à y conduire ou y rechercher leur enfant. Qui sait même précisément ce qui se passe ?

V.1- L'INSCRIPTION ET L'ADMISSION

Comment vit-on dans la crèche et le jardin d'enfant , dont nous avons fait la visite ?

D'abord il faut s'y inscrire, et le plus tôt est le mieux. Nous n'ignorons pas que les places au niveau des crèches et jardins d'enfants sont limitées.

Les inscriptions sont reçues par la directrice de la crèche ou par l'éducatrice qui est chargée de la remplacer. Au cours de ce premier entretien avec la mère ou le père ou tous les deux, celle - ci informe les parents du règlement intérieur de l'établissement, de ses horaires, du rythme de vie. Un laps de temps alors s'écoule entre l'inscription sur la liste d'attente et l'entrée effective de l'enfant à la crèche ou au jardin d'enfants.

Au fur et à mesure des places libérées, la directrice choisit de nouveaux enfants sur la liste d'attente.

La directrice convoque la mère et établit avec elle le dossier médical de l'enfant. Elle s'enquiert de ses antécédents, de ses habitudes et de ses problèmes.

Elle conseille la famille sur la conduite à tenir pour éviter d'éventuelles difficultés d'adaptation lors des premiers jours.

L'inscription de l'enfant n'est acceptée qu'après consultation de son dossier médical.

V.2- UN JOUR A LA CRECHE

Comme la plupart des établissements, la crèche qui nous sert d'exemple ouvre à 7 heures 30' le matin et ferme le soir à 17 heures. L'accueil se fait jusqu'à 9 heures et dès 15 heures 30' les parents peuvent récupérer leurs enfants.

Il existe à la crèche et au jardin d'enfants un rythme journalier propre à chaque section. Il tient compte des besoins et des possibilités des enfants de chaque groupe, petits, moyens, grands. Les besoins de sommeil, le rythme et qualité des repas varient beaucoup de 6 mois à 5 ans et demi.

L'enfant de 6 mois commence à peine à organiser ses perceptions visuelles, auditives, sourit à tout visage humain ; par contre l'enfant de 3 ans et plus a acquis son autonomie, il commence à manifester son indépendance.

Toute l'organisation de la crèche et du jardin d'enfants doit chercher à favoriser cette mutation, cette prise de conscience. L'emploi du temps que nous reproduisons est celui même qu'applique la crèche et le jardin d'enfants de Boudjenana que nous avons choisi de décrire.

Evoquons d'abord brièvement un moment commun aux différentes sections: celui de l'accueil et du départ .

V.2.1 - L'accueil

Au niveau de la crèche, la mère arrive avec l'enfant. Elle dépose la poussette ,si elle en a dans le garage à voitures d'enfants et se rend au vestiaire, là le personnel accueille l'enfant et lui fait revêtir l'uniforme de la crèche, tous semblables dans chaque section.

Au niveau du jardin d'enfants, la mère arrive avec l'enfant et le remet à l'éducatrice ou à l'aide éducatrice qui l'installe sur un banc au niveau du hall.

Très souvent une seule éducatrice assure chez les enfants de plus de 3 ans l'accueil dès 7 heures 30' du matin. Les arrivées sont, en effet ,assez souvent espacées entre 7 heures 30' et 9 heures , avec un rythme assez régulier. Il est néanmoins fort difficile aux éducatrices et aux berceuses d'échanger avec les mères, les paroles indispensables pour connaître les faits nouveaux possibles depuis la veille au soir. Les parents sont pressés de se rendre à leur travail et ce n'est guère à ce moment que les échanges fructueux peuvent avoir lieu.

V.2.2- Le départ

La surveillance des départs est également assurée par un personnel très réduit en nombre. C'est un moment difficile surtout chez les grands qui perçoivent l'heure et attendent plus ou moins impatiemment l'arrivée des parents. Il est donc souhaitable

d'organiser pour cette heure là un type d'activité nouveau et éviter de laisser les enfants errer dans le hall d'entrée. Les parents peuvent reprendre leur enfant avant ou après le repas, après avoir informé la veille la directrice.

Les parents sont tenus de s'organiser de façon à reprendre leur enfant au plus tard à 17 heures, heure de la fermeture de la crèche et du jardin d'enfants et ce, pour son bien être moral et physique.

V.2.3 - Les emplois du temps des trois sections au niveau de la crèche

V.2.3.1 - La journée du nourrisson :

Groupe de 10 enfants ne marchant pas (de 6 à 12 mois). A cet âge, l'enfant cherche à s'asseoir ou y parvient et tient assis, il a quatre repas et mange à la cuillère.

- 7h 30' - 9h 30' : L'enfant est recouché dès qu'il arrive.
- 9h 30' - 10h 30': Gymnastique du nourrisson.
- 10h 30' : Change.
- A partir de 11h : repas.
- 12h 00'- 15h 00': sieste ,change .
- 15h 00' : jeux sur le tapis .
- 16h 00' : goûter, change, toilette et repos jusqu'au départ.

V.2.3.2 - La journée du << moyen >>:

Groupe de 15 à 20 enfants âgés de 13 à 20 mois

- 7h 30'- 9h 30' : arrivée, déshabillage, repos.
- 10h 00' : jus de fruit, change.
- 10h 30' : jeux et activités : marche, langage.
- 11h 30' : déjeuner suivi d'une << séance de pot >>.
- 12h 30'- 14h 30' : sieste, toilette.
- 15h 00' : jeux .
- 16h 00' : goûter et <<séance de pot >>, jeux jusqu'au départ.

V.2.3.3 - La journée du << grand >>:

Groupe de 20 enfants âgés de 21 à 27 mois . Elle est sensiblement la même que celle du moyen, excepté que l'enfant ne prend de repos qu'au moment de la sieste. Ses activités sont beaucoup plus diverses.

V.2.3.4 - La journée au jardin d'enfants

Comprend, dans chaque section des temps réservés au sommeil, d'autres aux repas, aux toilettes et surtout aux activités et aux jeux. Les enfants sortent fréquemment au grand air, parfois deux fois par jour

L'enfant de 6 mois commence à peine à organiser ses perceptions visuelles auditives, sourit à tout visage humain d'une façon indifférenciée, par contre l'enfant de trois ans et plus ,a franchi de nombreuses étapes qui l'ont amené à la conscience de sa propre personne et à l'affirmation de celle-ci. Il a acquis son autonomie. Toute l'organisation du jardin d'enfants doit chercher à favoriser cette mutation, cette prise de conscience.

Des conditions préalables doivent cependant être réalisées : un matériel de jeux suffisant et bien adapté, une bonne organisation de l'horaire et des locaux.

L'enfant qui n'a pas joyeusement et réellement joué, dort et mange moins bien, mais encore son évolution risque de faire apparaître une certaine fragilisation et une pauvreté intellectuelle et affective assez marquée. Il est donc nécessaire de préciser que le jeu est aussi indispensable à l'enfant que le repos ou le repas.

CONCLUSION

Les progrès accomplis dans la connaissance du développement affectif et intellectuel au cours de la première enfance ont amené une véritable remise en question des crèches et jardins d'enfants. Depuis, la notion même de « garde » de l'enfant a vu son contenu renouvelé et son champ d'action considérablement étendu.

L'expérience du monde entier montre à présent que des établissements de garde et de soins aux jeunes enfants sont nécessaires, même si la liberté reste acquise à la mère de choisir entre son foyer et sa profession.

On constate que les crèches et les jardins d'enfants existants à Constantine ne résolvent que dans une très faible mesure le problème de la garde des enfants.

On assiste de plus en plus à un décalage constant, entre les besoins et l'offre en équipements. Ces derniers ne constituent certainement pas la priorité des pouvoirs publics.

Il a été relevé que certains parents ne voient dans la crèche et le jardin d'enfants qu'un moyen de garde de leurs enfants alors que d'autres reconnaissent à la crèche son rôle éducatif et socialisant.

Nous remarquons que les moyens matériels font défauts chose qui engendre le plus souvent un manque de conviction du personnel dont la mission quotidienne n'est autre que d'offrir le meilleur programme pédagogique, dans un milieu sain et imaginaire, concrétisé par un esprit d'équipe sans faille et un dévouement efficace et de tout instant, afin que la journée de l'enfant puisse se dérouler dans les meilleures conditions et qu'elle soit très instructive.

Il est admis que les enfants doivent trouver dans ce deuxième milieu d'existence tous les soins nécessaires à un bon développement physique mais également des conditions propres à satisfaire leurs besoins affectifs et intellectuels. C'est la raison pour laquelle le personnel de la crèche a besoin d'un recyclage permanent en rapport avec les nouvelles méthodes pédagogiques.

Le rythme de la journée est propre à chaque catégorie d'âge ou section sur lequel se greffent des variations hebdomadaires ou saisonnières. Le rythme journalier tient compte des besoins et des possibilités des enfants de chaque groupe. Les besoins en sommeil, le rythme, la qualité des repas et les activités varient de 6 mois à l'âge de 5 ans.

La vie en collectivité est chaque jour pour l'enfant l'occasion d'expériences nouvelles et passionnantes susceptibles d'enrichir ses connaissances, ses impressions, ses sentiments.

Il est très difficile d'organiser la vie d'un groupe dont chacun des membres réclame ainsi à tout instant l'attention et le respect du chef de groupe pour lui tout seul.

Pour mettre sur pied une politique sociale de la petite enfance, il faudrait pouvoir connaître les attentes des parents et du personnel de la crèche et du jardin d'enfants ainsi que les besoins de l'enfant.

La deuxième partie mettra en valeur la perception de l'espace par l'enfant ainsi que l'influence qu'il exerce sur lui.

NOTES RELATIVES A L'INTRODUCTION ET A LA PREMIERE PARTIE

- 1 - MULLENDER J. : Environnement et petite enfance , p.24.
- 2- **ARNASS PHILIPPE** :” L'enfant et la perception des ambiances au milieu scolaire”
Thèse en architecture, p.40
- 3 –**EROUART G.** : “ Apprendre l'espace : pour une initiation des enfants de l'enseignement préélémentaire et élémentaire à l'espace et à l'architecture” mémoire de fin d'étude en architecture, p. 42.
- 4 – **Actes de colloque européen** : Montpellier 20, 21 et 22 mars 1990 .” Le jeune enfant et l'architecture” , p. 85.
- 5 – **Actes de colloque européen** : op. cit. , p. 91.
- 6 – **Actes de colloque européen** : op. cit. , p. 87.
- 7 – **DAVIDSON F. MAGUIN P.** : Les crèches : réalisation, fonctionnement, vie et santé de l'enfant . p. 21.
- 8– **SALTIEL M.** : Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance.p.194.
- 9 – **AZOUZ H.** :” Les conceptions des objectifs et des fonctions de l'éducation préscolaire : chez les jardinières et les parents d'enfants préscolarisés à Constantine” .Mémoire de fin d'étude en psychologie, p. 20.
- 10 – **SULLEROT E.** : Les crèches. p. 27.
- 11 – **IDEM.**
- 12 – **IDEM.**
- 13 – **SULLEROT E.** : op. cit. , p. 28.
- 14 – **SULLEROT E.** : op. cit. , p. 29.
- 15 – **IDEM.**
- 16 – **SULLEROT E.** : op. cit. ,p. 30.
- 17 – **IDEM.**
- 18 – **EROUART G.** : op. cit. , p. 20.
- 19 – **Ministère de la protection sociale.** L'enfant d'âge préscolaire. p. 10.
- 20 – **IDEM.**

Deuxième PARTIE :

PERCEPTION DE L'ESPACE PAR L'ENFANT

DEUXIEME PARTIE :

PERCEPTION DE L'ESPACE PAR L'ENFANT

INTRODUCTION	58
CHAPITRE I : LA CONQUETE SENSORIELLE ET INTELLECTUELLE DE L'ESPACE	62
I.1 - LA PERIODE SENSORI-MOTRICE	62
I.1.1 - <i>Premier stade : de la naissance au troisième mois</i>	63
I.1.2 - <i>Deuxième stade : de 4 mois à 12 mois</i>	64
I.1.3 - <i>Troisième stade : de 12 mois à 18 mois</i>	66
I.2 - L'ESPACE REPRESENTATIF	67
CHAPITRE II : EVOLUTION DE LA PEDAGOGIE	72
II.1- FONDEMENT DE LA PEDAGOGIE NOUVELLE	72
II.1.1 - <i>Aux Etats-Unis : Dewey (1859-1952)</i>	74
II.1.2 - <i>En Italie : Maria Montessori (1870-1952)</i>	75
II.1.3 - <i>En Suisse : Groos (1861-1946)</i>	76
II.1.4 - <i>En Belgique : Ovide Decroly (1871-1932)</i>	77
II.1.5 - <i>En France</i>	77
II.1.5.1 - <i>Roger Cousinet</i>	78
II.1.5.2 - <i>Célestin Freinet (1896-1966)</i>	78
II.1.6 - <i>En Suisse : Jean Piaget (1896-1980)</i>	79
II.2 - PEDAGOGIE PRE ELEMENTAIRE EN ALGERIE	82
CHAPITRE III : PEDAGOGIE ET ARCHITECTURE	85
III.1 - LA FLEXIBILITE DES ESPACES	86
III.1.1 - <i>Aire ouverte indifférenciée</i>	86
III.1.2 - <i>Zone d'activité généralisée ponctuée d'espaces</i> <i>Spécialisés</i>	87

III.2 - L'ADAPTABILITE DES CONSTRUCTIONS	87
--	----

CHAPITRE IV : L'ENFANT ET LES ELEMENTS ARCHITECTURAUX

.....	90
IV.1- ENVELOPPE ARCHITECTURALE :SOLS-MURS- PLAFONDS	91
<i>IV.1.1 - Les sols</i>	91
<i>IV.1.2 - Les murs</i>	91
<i>IV.1.2.1- Les portes</i>	92
<i>IV.1.2.2- Les fenêtres</i>	93
<i>IV.1.3 - Le plafond</i>	93
IV.2 - MATERIAUX ET COULEURS DE L'ENVELOPPE ARCHITECTURALE	94
IV.3 - LUMIERE-ECLAIRAGE	95
IV.4 - LE CHAUFFAGE	97
IV.5 - LES ESPACES DE TRANSITION	98
IV.6 - LES ESPACES EXTERIEURS	98
CONCLUSION	100
NOTES RELATIVES A LA DEUXIEME PARTIE	

INTRODUCTION

" La perception est propre à un individu, à un lieu, à un temps, elle ne peut être considérée comme un élément normalisé et normalisable "1 (D'APRES MERLEAU PONTY-1985-).

La perception est ambiguë, subjective. L'unicité de chaque individu engendre une appréhension, une perception de l'espace différente. L'espace, lui-même, sera appréhendé sensoriellement d'une manière toute particulière , qui sera déterminée par sa vocation, son utilisation par l'homme, sa situation et son essence.

La subjectivité de la perception induit une pluralité de formulations de celle-ci .

Définition de la notion de perception

Plusieurs définitions de la perception peuvent être données. La première notion à laquelle renvoie ce concept est d'ordre psychologique.

" Fonction par laquelle l'esprit se représente les objets, acte par lequel s'exerce cette fonction ." (Petit Robert)

" La perception est un jugement mais qui ignore ses raisons."2 (MERLEAU-PONTY –1985-).

La perception engendre souvent une action réelle qui permet à l'individu de s'adapter à toute nouvelle situation rencontrée.

" La perception prépare et règle l'action ; elle est destinée à rendre possible l'adaptation de l'être vivant à son milieu. "3

" La perception est un substitut à l'action ; c'est une action mentale, virtuelle, cérébrale, qui remplace une action physique, réelle, périphérique, et qui peut d'ailleurs avoir son prolongement plus ou moins différé en action réelle ".4 (P. GUILLAUME-1986-)

La perception, acte mental ne peut être sans un certain nombre de médiateurs périphériques qui renseignent continuellement le centre cérébral sur les modifications du milieu ambiant.

Une étude plus approfondie de la perception montre qu'il existe deux types de perception qui sont induits par l'excitation soit d'agents internes au corps soit externes.

Cette dichotomie de la perception ne signifie pas pour autant qu'il existe un cloisonnement étanche entre ces deux aspects du phénomène. La perception extérieure et la perception du corps propre varient ensemble.

L'appréhension du milieu extérieur passe par deux niveaux :

- Un niveau de perception sensible
- Un niveau de perception physique

Comme le rappelle MERLEAU –PONTY –1985- : " Le visible est ce que l'on saisit avec les yeux, le sensible est ce qu'on saisit par le sens " ⁵. Ainsi donc la perception sensible est engendrée et dépend des sens.

L'espace

Chaque champ disciplinaire évoque le concept d'espace de manière différente . De l'espace intersidéral de l'astronome , de l'espace infini, virtuel, invisible du philosophe à l'espace inter- moléculaire du chimiste et du physicien, le plus important est sans doute celui qui conditionne directement l'adulte et l'enfant dans sa vie quotidienne , c'est à dire l'espace habitable. Plus particulièrement l'espace modelé par la main de l'homme et dans lequel l'individu évolue :l'espace construit (urbain ou rural).

L'espace construit, l'espace architectural, est la synthèse de tous les espaces immédiats qui nous entourent, il les englobe , et en même temps il les sous entend, les articule entre eux les structure. Dans une certaine mesure, il les situe, leur donne une existence plus concrète les incarne. L'espace architectural est une réalité bien sensible, concrète.

Le rapport contenu – contenant ne peut être appliqué que de manière partielle à l'homme et à l'espace. Si l'espace construit contient "l'objet " appelé corps, c'est ce dernier qui le détermine. En effet , c'est en référence au schéma corporel que le sujet évoque l'espace construit et le structure.

Absence d'intérêt pour l'espace architectural.

A première vue, la psychologie de l'enfant s'est jusqu'ici assez peu préoccupée des relations entre l'enfant et l'espace construit dans lequel il évolue, autant est riche la somme des observations accumulées sur la découverte par l'enfant de l'espace immédiat, celui des objets et des personnes qui l'entourent , autant apparaissent rares, les préoccupations concernant ses relations avec l'architecture.

Les psychologues de l'enfant observent longuement et minutieusement son comportement avec ses jouets, les mouvements qu'il fait pour les attraper ou les

rejeter, ils parlent de ses premiers pas, de ses jeux, de ses travaux mais toutes ces observations semblent se dérouler dans un espace neutre, aux contours flous.

C'est à peine si l'on parle des couleurs, quant aux formes des portes, des murs, des fenêtres des constructions qui l'enserrent, l'enveloppent, constituent son cadre de vie, il semble que leur influence soit très rarement notée.

C'est ainsi que PIAGET consacre de longs développements de son ouvrage sur la représentation de l'espace chez l'enfant aux progrès de la perception d'objets et de figures géométriques, cercles, losange, carrés, triangles, mais bien peu concernant, sa découverte de l'espace construit.

Cette absence de préoccupation pour le phénomène architectural n'est malheureusement pas limitée aux psychologues de l'enfant, ils ne font que se comporter comme la plupart de leurs concitoyens, le manque d'intérêt pour l'architecture.

Quand nous comparons nos constructions (ville nouvelle) aux réalisations de nombreux pays, nous ne pouvons qu'être frappé de contraste.

L'enlaidissement se généralise, et la responsabilité est collective (un pays possède l'art qu'il mérite).

Hommes politiques, administrateurs, maires ignorent, non seulement les artistes, mais souvent le rôle social de l'art. Pour eux, le plus souvent l'aménagement du territoire se résume essentiellement en des déblocages de crédits et de statistiques. Mais lorsqu'il devient concret, volumes dans un paysage, formes et couleurs dans la vie même des citoyens, tous sont frappés de cécité et ne semblent pas voir la laideur.

Les utilisateurs de cette architecture semblent malheureusement s'en contenter, ce sont des victimes consentantes.

L'enfant est sensible à l'espace construit

L'attrait exercé sur les enfants par les expériences pédagogiques nouvelles ne fait que confirmer l'influence des formes architecturales sur l'esprit et l'imagination de l'enfant. Cette sensibilité à l'espace construit ressort de façon très nette de diverses enquêtes faites à ce sujet par différents spécialistes dans certains pays développés.

Le manque d'intérêt par les psychologues, relevé précédemment, nous a contraint à tenter un essai d'enquête auprès des enfants. Mais devant les difficultés

d'interprétation des enquêtes constituées essentiellement d'interviews d'enfants, dans la deuxième partie de notre travail ,nous utiliserons les résultats obtenus dans les pays plus en avance dans ce secteur.

La technique de l'interview d'enfants est en elle même déjà très délicate à pratiquer, comme le soulignait J.PIAGET-1973- dans un texte qu'il est bon de rappeler : " il est si difficile de ne pas trop parler lorsqu'on questionne un enfant... il est si difficile de ne pas suggestionner, Il est si difficile , surtout d'éviter à la fois la systématisation due aux idées préconçues et l'incohérence due à l'absence de toute hypothèse directrice ! Le bon expérimentateur doit en effet, réunir deux qualités souvent incompatibles :

Savoir observer, c'est à dire laisser parler l'enfant ne rien tarir, ne rien dévier, et en même temps savoir chercher quelque chose de précis, avoir à chaque instant quelque hypothèse de travail, quelque théorie, juste ou fausse à contrôler "6 .

CHAPITRE I : LA CONQUETE SENSORIELLE ET INTELLECTUELLE DE L'ESPACE

L'apprentissage de l'espace est une tâche extrêmement compliquée l'aventure humaine se déroule dans l'espace comme elle se déroule dans le temps. Nous ne pouvons échapper à cet environnement dont EMMANUEL MOUNIER-1980- a bien montré l'influence sur la formation de notre personnalité : l'espace que nous vivons n'est pas une grandeur quantitative et comme extérieur à nous, mais une manière d'être intime de notre action. " 7.

Les progrès de la connaissance de soi vont de pair avec ceux de la perception de l'espace. C'est au terme d'un très long apprentissage qui occupe toute l'enfance que nous prenons enfin " possession " de l'espace. Comme nous sommes appelés à prendre possession de nous même !⁸

L'espace n'est pas un milieu objectif donné une fois pour toutes. C'est une réalité psychologique vivante.

Il ne s'impose pas à nous comme une contrainte absolue, il peut et doit être modelé au gré de notre personnalité.

L'enfant doit apprendre à se distinguer du monde qui l'entoure et à appréhender celui-ci à la fois analytiquement, en identifiant les objets qui le composent et synthétiquement.

Le développement intellectuel et le développement sensoriel sont étroitement associés presque dès la naissance, l'un prenant sur l'autre.

La construction progressive des rapports spatiaux se fait, d'après JEAN PIAGET-1948- dans la " représentation de l'espace chez l'enfant " selon deux plans distincts mais étroitement liés :

- Le plan perceptif ou sensori-moteur
- Le plan représentatif ou intellectuel

Les étapes les plus cruciales de la conquête sensorielle et intellectuelle de l'espace se déroulent dans les premières années de la vie de l'enfant (0 à 6-7 ans).

I.1 - LA PERIODE SENSORI - MOTRICE

Au cours des dix - huit premiers mois de son existence, son développement mental est pratiquement rapide. C'est la période antérieure au langage, l'enfant exerce

une intelligence essentiellement pratique qui s'appuie sur des perceptions et des mouvements. Il résout des problèmes concrets, comme d'atteindre des objets éloignés, cachés par le moyen d'une coordination sensori-motrice de ses actions.

Le terme sensori moteur indique que l'enfant pendant cette durée est surtout sensible aux sensations que lui apporte son système nerveux, et développe ses activités motrices, c'est à dire la force de ses mouvements.

L'enfant élabore l'ensemble des structures cognitives qui serviront de départ à l'acquisition ultérieure de " L'intelligence conceptuelle " ¹⁰. La période sensori-motrice comprend trois stades :

I.1.1 - Premier stade : de la naissance au troisième mois

Le nouveau-né immobile dans son berceau, commence dès les premières semaines à progresser dans la connaissance du monde qui l'entoure et qu'il ne distingue pas encore nettement de lui-même. Alors qu'à la naissance les yeux sont errants, à quatre semaines le nourrisson peut suivre l'anneau, le déplacement des yeux a lieu selon un arc de 90° et à douze semaines selon un arc de 180°.

A trois mois le contrôle des douze muscles oculomoteurs est réalisé et la poursuite oculaire pratiquement acquise. " Il se livre à ce que PIAGET appelle des exercices réflexes " (suction, déglutition,...) qui vont en s'effaçant au fur et à mesure que l'enfant grandit et que ses activités motrices deviennent volontaires et adaptées¹¹.

Le bébé ne suit du regard que les gros objets proches ou en déplacement lent. Il maintient d'une façon prolongée sa tête dans le plan des épaules.

Il commence à percevoir certains rapports comme entendre, regarder.

Pendant ce premier stade, le bébé acquiert les premières relations topologiques élémentaires (La proximité, l'entourage, la séparation) qui constituent les premiers rapports spatiaux perçus.

Les objets commencent à s'individualiser au sein d'un univers qui se présente comme une sorte de " tableau " coloré.

Toute fois, il n'existe ni permanence de l'objet solide, ni constance perceptive des formes et des grandeurs :

Lorsque les objets changent de perspective, Les changements sont perçus chez le bébé comme des transformations de l'objet lui-même et non comme une

transformation des points de vue. L'univers extérieur n'est pas encore "solidifié" : L'objet disparu entre aussitôt dans l'oubli, les objets sont perçus comme des tableaux mouvants.

I.1.2 - Deuxième stade : de 4 mois à 12 mois

De 4 mois à 5 mois : Le bébé perfectionne l'exploitation de l'espace immédiat et la connaissance de son propre corps.

A quatre mois le bébé sait se redresser et s'appuyer sur les mains lorsqu'il est allongé sur le ventre.

Il commence à saisir un objet au contact, la préhension est incertaine ; il plane avec une hésitation cérébelleuse. Vers cinq mois, apparaît la coordination entre la vision et la préhension :

Le bébé essaie de saisir tout ce qu'il voit dans un espace proche. la préhension marque la prise de possession du milieu par l'enfant .

De 6 à 7 mois : La diversité des mouvements est beaucoup plus grande. L'enfant acquiert une certaine autonomie des mouvements. Cette période est surtout marquée par le progrès de l'aptitude sur la perception directe des choses, La coordination s'améliore entre champ moteur et champ visuel ¹².

L'enfant passe d'une mobilité réflexe, automatique à une mobilité réfléchie volontaire. En saisissant les objets, il les localise par rapport à lui, il distingue ceux qu'il peut saisir de ceux qu'il ne peut saisir et commence à estimer la profondeur. L'espace commence à s'objectiver.

Vers 8 mois : L'enfant acquiert la position assise Il est capable de tenir un objet dans chaque main et de commencer à le manipuler.

Il se tient un moment sans support.

La préhension et la manipulation sont unilatérales. L'enfant porte l'objet à la bouche, il le goûte : à ce stade oral, ce sont les sensations gustatives qui sont le plus différenciées. Le jeu s'élargit et s'enrichit. L'enfant pousse un objet avec un autre, il analyse un objet complexe, la clochette, en palpe le battant, l'agite de façon à la faire sonner, il cherche déjà à combiner le contenant et le contenu.

Il peut en pivotant sur lui-même, mettre un objet assez loin, il parvient à le relâcher volontairement. Il se souvient également de l'endroit où il a mis l'objet.

C'est à cette période qu'apparaît le " séquentiel play de gesel " L'enfant joue avec une série d'objets en les disposant les uns à la suite des autres mais sans les coordonner de façon organisée.

De 9 à 12 mois : L'enfant rampe sur le ventre, se déplace à quatre pattes. Il est capable de se tenir debout d'abord avec appui puis sans appui.

C'est le passage définitif à un univers composé d'objets distincts et permanents :

L'enfant a compris que l'objet peut cesser d'apparaître à sa vue , sans cesser pourtant d'exister ; il distingue changement de position et changement d'état (l'enfant soulève sans hésiter l'écran qui cachait un objet alors disparu).

La coordination de la vision et la préhension, la coordination des actions entre elles, la manipulation des objets permettent le début de la construction simultanée des figures EUCLIDIENNES (les dimensions d'un objet restent constantes lors de ses déplacements) et des figures projectives (constances des formes de l'objet, coordination des points de vue, perspective définitivement acquise au seuil de l'adolescence).¹³

L'enfant acquiert donc, la consistance d'un solide par opposition aux figures élastiques et déformables du premier stade.

Il sait maintenant distinguer les objets non seulement dans leur individualité, mais dans leur forme et leur grandeur, il acquiert la notion de " L'envers ".

Il est sensible à l'ordre, il est capable de distinguer les choses et les rapports entre les choses. Il est également en mesure de faire la distinction entre les choses et lui et de se situer par rapport aux choses.

Il a une conscience plus objective de lui-même, dans différentes parties de son corps et de leur position dans l'espace.

Du point de vue affectif, il est maintenant reconnu que ce sont les premières années de la vie et même les premiers mois qui sont les plus importants pour la formation de la personnalité adulte. " Le développement affectif de la première année, comme le fait remarquer WINCOTT D.- 1983-, contient les bases de la santé mentale de l'être humain "¹⁴.

L'enfant, vers la fin de sa première année peut donc manifester une sensibilité très développée quant aux positions de son corps avant même de se déplacer lui-même librement et faire ses propres expériences.

I.1.3 - Troisième stade : de 12 à 18 mois

Pour J.PIAGET la possibilité de saisir intentionnellement les objets situés dans un champ visuel proche, apparaît au 3ème stade de coordination entre la vision et la préhension, tandis que pour H.WALLON, c'est à partir d'un an au cours du stade projectif qu'on assiste à l'événement d'une mobilité intentionnelle dirigée vers l'objet. Ainsi s'élabore " l'espace objectif " différent de l'espace du corps propre.

A 12 mois il marche sans aide, il se lâche, il part à la conquête du monde Les progrès de l'équilibration dynamique et de la marche se feront entre treize et quinze mois : tête droite, auparavant il regarde ses pieds, attaque du sol par le talon avec déroulement du pied sur le sol. Il aboutit à une marche relativement aisée et bien rythmée vers dix-huit mois.

La possibilité qu'a l'enfant de se déplacer librement dans l'espace l'amène à compléter sa compréhension de celui-ci qu'il commence à concevoir comme le champ homogène dans lequel se déplacent les objets et les personnes les unes par rapport aux autres. Ses propres déplacements, devenant volontaires et conscients se situent par rapport aux différents points de repère de la pièce dans laquelle il se trouve.

Avec la seconde année intervient une étape capitale de la maîtrise de l'espace. Parvenant vers un an et demi, l'enfant commence à balbutier et à comprendre la parole.

Vers **dix huit mois** s'achève la période sensori-motrice au cours de laquelle s'est effectuée selon l'expression de PIAGET, une " véritable révolution copernicienne " ou de " décentration " progressive. L'enfant se situe désormais comme un objet parmi les autres, dans un univers formé d'objets permanents.

A un ensemble d'espace égocentrique et hétérogène (espace buccal, tactile, visuel, auditif) s'est substitué un espace unique, structuré, cohérent, un espace que l'enfant se représente comme le contenant de lui-même.

A l'environnement initial ne consistant qu'en tableaux mouvants s'est substitué un univers solide permanent, où les objets existent en dehors même de la perception.

Toutefois, l'intelligence pratique n'a pas fini de progresser à 18 mois : Des détours locomoteurs, la résolution de problèmes mécaniques simples ... peuvent donner lieu à des épreuves qui ne sont réussies qu'à 4 ans ou 6 ans ou encore bien

plus tard. Les progrès de la maîtrise sensorielle et motrice continuent de servir à tout progrès d'ordre conceptuel.

I.2- L'ESPACE REPRESENTATIF

Avec l'apparition du langage, l'intelligence sensori-motrice qui était essentiellement pratique, axée sur la réussite des actions entreprises, laisse progressivement la place à la pensée conceptuelle. Dans cette nouvelle phase de son développement, l'enfant devra vaincre de nouvelles difficultés. Son esprit doit reprendre les opérations qu'il sait déjà exécuter en actes et refaire dans le domaine conceptuel, le même travail de coordination et de " décentration " qui avait déjà été accompli dans son adaptation sensori-motrice à l'univers physique et pratique.

L'enfant mettra encore plusieurs années avant de maîtriser l'espace représentatif dont il a assimilé les structures de base. Pour arriver à une vision objective de l'espace, il devra intégrer les points de vue qu'en ont les autres, ce qu'il n'est pas préparé à faire, car il reste très égoцентриque. Une longue période d'apprentissage s'offre à lui.

La représentation- évocation des objets en leur absence - reconstruit l'espace à partir des rapports topologiques élémentaires (rapports de voisinage, séparation, ordre, entourage, continuité) appliqués à des figures projectives et métriques qui vont s'affiner au cours des années.

De 2 à 6 ans, se forme la fonction symbolique qui permet de représenter des objets ou des événements non perceptibles en les évoquant par le moyen de symboles ou de signes différenciés : tels sont le jeu symbolique, l'imitation différée, l'image mentale, le dessin et surtout le langage.

La représentation introduit un élément nouveau : un système de significations distinguant les signifiants (qui permettent l'évocation, symboles, images, dessins) et des signifiés (pensée conceptuelle).

De 2 à 6 - 7 ans, la pensée de l'enfant demeure préopératoire car d'une part, il faut du temps pour intérioriser les actions en pensée ; il est bien plus difficile de se représenter le déroulement d'une action et ses résultats en termes de pensée, que se borner à une exécution matérielle ; d'autre part toute reconstruction suppose une décentration : il s'agit pour l'enfant de se situer par rapport à l'ensemble des objets et

des personnes, ce qui suppose le passage de l'égoïsme à une décentration rationnelle et sociale¹⁵.

Or, durant la période préopératoire, l'enfant est capable de s'exprimer mais l'égoïsme se révèle au niveau du langage spontané, des jugements et raisonnements, des explications, des phénomènes. Il s'agit d'égoïsme intellectuel, verbal, social.

Cet égoïsme est dû au fait que l'enfant n'a pas conscience de sa subjectivité.

A partir de 18 mois : l'enfant est à peu près maître de son équilibre. Son autonomie se manifeste dans d'autres domaines que celui de la marche : il peut désormais boire et manger seul.

L'enfant est capable de reconstituer mentalement une situation spatio-temporelle en partie non observée.

L'enfant à deux ans : est maître de sa marche, l'enfant court, sait se relever seul quand il tombe, monte un à un les degrés de l'escalier. L'acquisition de la marche constitue une étape capitale puisque c'est à partir de ce moment qu'il est capable d'explorer par lui-même le monde qui l'entoure, allant de découvertes en découvertes et acquérant ainsi une autonomie de plus en plus grande.

Sa motricité manuelle se développe. Il essaie de s'habiller seul. Il utilise des objets pour " travailler " pour construire, il commence à essayer d'agir sur le milieu extérieur pour le transformer.

La phrase grammaticale simple apparaît, le vocabulaire s'enrichit très rapidement et dans le concret, l'enfant comprend parfaitement des phrases assez complexes. Ses activités prendront une forme imitative, il n'imité pas pour imiter mais pour agir.

Il contrôle ses mouvements, et est capable de concentration de discipline intérieure. Le mouvement est un facteur essentiel dans la construction de l'intelligence qui se nourrit des expériences faites dans l'ambiance extérieure.

Un enfant qui construit un objet à partir d'éléments est obligé de se poser des questions au sujet des différentes parties de leur agencement, de leur articulation avec l'ensemble.

Il devient donc sensible à des structures qu'il essaiera ensuite de retrouver dans la vie courante.

Les enfants de cet âge aiment la présence d'enfants du même âge ou un peu plus grands mais ils ne jouent pas " avec ", ils jouent " à côté ", la notion du " mien " et du " tien " n'est pas claire et le jouet est aussitôt arraché des mains qui l'utilisaient.

L'entrée à la crèche et au jardin d'enfant constitue une étape importante tant au niveau du développement intellectuel qu'affectif de l'enfant. En effet, l'enfant est mis en présence d'une autorité autre que celle de ses parents. Il est un élève parmi d'autres du même âge, avec lesquels il s'initie aux jeux collectifs.

Cette initiation n'est pas exempte de heurts et la qualité de l'atmosphère familiale joue un grand rôle dans la manière dont un enfant vit la crèche : l'attitude de la mère, tout en demeurant sécurisante, ne doit pas être hyperprotectrice afin de permettre à l'enfant de s'affirmer, de même l'autorité du père ne doit pas être trop pesante. Par le mécanisme de répétition, l'enfant est conduit à répéter dans le milieu extra-familial les expériences antérieures vécues au sein de sa famille. Selon FREUD-1927, ce que la psychanalyse apporte à l'éducation est de " connaître les particularités constitutionnelles de l'enfant, savoir deviner, grâce à de petits indices, ce qui se passe dans son âme encore inachevée, lui témoigner sans excès l'amour qui lui est dû tout en conservant l'autorité nécessaire, telle est la tâche malaisée qui s'impose à l'éducateur..."¹⁶

Dans le courant de la 3ème année, l'enfant appréhende l'espace, mais non dans sa globalité car il ne sait pas encore comment tout s'articule.

La coordination des mouvements est assurée. La préhension est devenue de plus en plus fine.

L'enfant de cet âge a encore beaucoup de mal à posséder une conception synthétique de l'espace, au contraire, il est très sensible aux détails.

Il apprend à maîtriser l'espace par le jeu, le dessin, par les détails de référence, parallèlement, il perfectionne son aptitude à une représentation abstraite de l'espace et des objets qui le peuplent (expérience de PIAGET),il commence à parler de lui à la première personne (" je ", " moi, je ", le " mien ") ce qui témoigne d'une prise de conscience de sa personnalité.

Ce "je" est terriblement exigeant, l'enfant veut tout faire par lui même ,refuse toute suggestion et exprime avec force des désirs incompatibles (aller se promener et rester à la maison).

C'est l'âge d'une ambivalence qui s'exprime par des manifestations d'opposition systématique alternant avec des manifestations d'attachement passionné. Par cette attitude, l'enfant exprime la conquête de son autonomie en s'affirmant en face du monde environnant (stade du personnalisme chez WALLON).

Du point de vue psychanalytique, c'est durant cette période que se situe, selon FREUD, le début du développement du COMPLEXE D'OEDIPE jouant un rôle capital dans la formation de la personnalité. C'est surtout lors de cette période qu'intervient le rôle structural du père.

De 4 à 6 ans : l'enfant a atteint le plein développement de son système nerveux central, ce qui se traduit par une bonne coordination des mouvements : il doit alors pouvoir boutonner ses vêtements, marcher à reculons, etc.

L'enfant perfectionne son aptitude à une représentation abstraite de l'espace et des objets qui le peuplent mais il ne parvient pas avant 7 - 8 ans à coordonner les détails à l'ensemble, les parties au tout, les événements au processus, ce qui le fait osciller entre une appréhension floue et une lecture pointilliste des choses.

Il apprend à maîtriser l'espace par le jeu, le dessin. Le dessin est d'abord schéma symbolique et non représentation de type pictural : l'enfant de 4 à 6 ans représente ce qu'il sait et non ce qu'il voit (réalisme intellectuel de luquet, l'enfant met deux yeux à un visage de profil). La figuration exacte, celle qui consiste à dessiner l'objet tel qu'on le voit est plus tardive (après 7 ans).

Il faut attendre l'âge de 9 ans pour que les premières règles de perspective soient comprises.

L'imagination est en plein essor : au jeu purement imitatif viennent s'ajouter de multiples représentations fantasmagoriques qui mêlent le rêve et la réalité.

On assiste donc à une coordination graduelle des rapports représentatifs à une conceptualisation croissante qui, de la phase préconceptuelle, conduira l'enfant au seuil des opérations.

Cette période préopératoire s'étend pratiquement jusqu'à 6 -7 ans, âge où l'expérience de l'entrée à l'école primaire attend l'enfant, il y complétera la conquête intellectuelle de l'espace (systèmes opératoires stables et généreux)

Toutefois, il faut noter que tout enfant ne passe pas obligatoirement au même moment à chacun des stades énoncés plus haut, car le développement de l'individu

varie en fonction des prédispositions du sujet et des stimulations du milieu. Il s'agit d'un cadre de référence.

L'investigation et la recherche doivent être menées en tenant compte des deux aspects les plus importants garant d'un développement harmonieux de l'enfant. Il s'agit d'une part de l'espace et d'autre part des programmes pédagogiques qui ne cessent d'évoluer avec le développement culturel, économique et social.

Dans le prochain chapitre nous essaierons de voir l'évolution de la pédagogie à travers le monde.

CHAPITRE II : EVOLUTION DE LA PEDAGOGIE

La pédagogie est l'ensemble des recherches et des pratiques rendant efficace l'action des éducateurs.

Il s'agit de savoir comment une connaissance sera assimilée, d'élucider les problèmes tenant aux programmes, d'utiliser et d'affiner les ressources de l'éduqué, ce qui ouvre sur des méthodes différentes selon les âges et les personnes.

Il s'agit enfin de comprendre les relations qui s'établissent entre les éduqués, les éducateurs et leur milieu.

Dans la pédagogie préélémentaire, on peut distinguer ce qui est activité d'épanouissement et ce qui est activité préparatoire aux apprentissages.

Les activités de jeux, de fabrication, d'expression, de création relèvent de la première catégorie. Les activités graphiques (préparation ou apprentissage de l'écriture), les jeux mathématiques, certains exercices de langage, la préparation à la lecture par l'usage de signes, les repérages dans l'espace, relèvent de la deuxième catégorie.

La pédagogie préélémentaire met en avant comme besoin primordial de l'enfant celui de créer et de s'exprimer. L'enfant a besoin aussi de comprendre et de se situer par rapport à ce qui l'entoure, il a besoin d'être lui-même.

II.1- FONDEMENT DE LA PEDAGOGIE NOUVELLE

C'est le grand courant de la psychologie génétique (étude du développement mental de l'enfant) de la fin du XIXe siècle et du XXe siècle qui est à la source des méthodes pédagogiques nouvelles. Celles-ci tiennent donc compte de la nature propre de l'enfant et font appel aux lois de sa constitution psychologique et à celles de son développement.

La psychologie du XXe siècle a été d'emblée une **affirmation et une analyse de l'activité** : le développement de l'esprit est une construction véritable, dynamique.¹⁷

Les méthodes nouvelles s'opposent donc aux méthodes dites anciennes ou traditionnelles qui concevaient l'éducation comme une simple transmission de valeurs collectives (valeurs intellectuelles, sociales) de génération en génération.

L'enfant était considéré comme un " petit homme " qu'il fallait instruire, moraliser et identifier le plus rapidement possible à ses modèles adultes.

L'éducation se ramenait à la diffusion de connaissances et d'idées abstraites, au développement d'un seul système d'habileté mentale à base d'aisance verbale et de capacité de mémoire.

Le maître était l'élément dominant, il faisait la leçon l'exposait au tableau, tandis que l'élève écoutait, obligé de rester silencieux et immobile, condition alors supposée la meilleure pour absorber les connaissances : des exercices écrits contribuaient au contrôle, les devoirs se faisaient à la maison, sans que l'enfant apprenne à apprendre.

Mémoire surchargée ne résistant guère aux années, immobilité physique contre nature, source d'une immobilité, mentale parallèle entraînant l'ennui et l'insuccès, manque d'initiative, l'échec, qui ne pouvait être à l'origine d'une réflexion créatrice, était condamné... tels étaient les principaux inconvénients d'un tel enseignement.

Avec la psychologie du XXe siècle, l'enfant est considéré comme se rapprochant de l'état d'homme non plus par le biais d'actions toutes préparées, mais en les conquérant par son effort et son expérience personnelle.

Les méthodes nouvelles n'ont pas été l'œuvre d'un isolé mais se sont développées presque simultanément dans de nombreux pays sur la base d'une psychologie systématique de l'enfant. C'est grâce aux travaux et expérimentations de médecins, psychologues, pédagogues que découlent les fondements de la pédagogie des écoles nouvelles.

On ne peut pas réellement considérer JEAN JACQUES ROUSSEAU comme ayant constitué une psychologie suffisante à l'élaboration de techniques éducatives vraiment adaptées aux lois du développement de l'enfant. C'est sur une connaissance intuitive et pratique de l'enfance que Rousseau affirme dans " L'Emile en 1762 " : " Chaque âge a ses ressorts " ¹⁸.

" L'enfant a des manières de voir, de penser, de sentir qui lui sont propres " ; " commencez par étudier vos élèves car assurément, vous ne les connaissiez point " ; " L'enfant est une personne en développement et il importe avant tout d'être attentif aux étapes de ce développement". Il faut reconnaître que ces idées constituent une nouveauté pédagogique d'une grande importance ; seul Locke en avait proclamé la nécessité.

J .J .Rousseau centre ses préoccupations sur l'enfance qui n'est plus considérée comme un " mal nécessaire ", un " état larvaire ", mais une " Période utile ". L'enfant n'est plus pour Rousseau comme pour la plupart de ses devanciers, un être dont l'infériorité physique, intellectuelle, morale est flagrante dès qu'on le réfère, comme il est d'usage, à l'adulte et à ses normes et qui serait défini par cette infériorité même.

L'idée que l'homme n'est pas intégralement préformé, c'est à dire que ses " traits " ne dépendent pas seulement de l'inné, mais sont déterminés en fonction de ce qui lui est extérieur, de son environnement, fait de Rousseau un précurseur. Rousseau démontre dans " L'Emile " que l'acquisition de connaissances s'obtient par une conquête active et non par la simple répétition de formules verbales.

Les notions d'étapes du développement intellectuel et moral, de l'intérêt et de l'activité vraie sont déjà chez Rousseau mais elles n'ont réellement inspiré des méthodes nouvelles qu'à partir du moment où elles ont été retrouvées sur le plan de l'observation, de l'expérience par des auteurs soucieux de contrôle systématique.

II.1.1 - AUX ETATS UNIS : DEWEY (1859 -1952) Philosophe et pédagogue

Il fut d'abord instituteur de campagne et c'est à partir d'une réflexion pédagogique que se forme sa pensée. Dewey, influencé par les travaux de Baldwin et Stanley sur le développement mental de l'enfant, affirme que la pensée est inséparable de l'action et crée en 1896 une école expérimentale où les activités des enfants sont centrées sur les intérêts ou besoins caractéristiques de chaque âge ¹⁹.

Il préconise que l'élève travaille, agisse, coure, crée et soit toujours en mouvement les adultes qui, agacés par la bruyante activité enfantine, veulent l'empêcher, stérilisent en réalité les possibilités intellectuelles de l'enfant.

C'est au contraire en laissant à cette activité son libre cours, à l'occasion d'activités concrètes (travaux manuels, jeux...) qu'on peut développer l'intelligence enfantine.

L'enfant se pose en effet des problèmes, imagine des hypothèses pour les résoudre, les vérifie dans l'action et fait ainsi l'apprentissage de la pensée.

II.1.2 - EN ITALIE : MARIA MONTESSORI (1870 -1952)

Première doctoresse italienne qui se consacra à la rééducation des enfants arriérés sur les principes de base élaborés par les médecins français ITARD et SEGUIN.

MARIA MONTESSORI va appliquer aux enfants normaux ce que " les arriérés mentaux " lui avaient enseignés : en bas âge, l'enfant apprend beaucoup par l'action ; un matériel convenable, servant à alimenter cette action, conduit plus rapidement à la connaissance que les meilleurs livres. La période de formation de la naissance à 6 ans est cruciale : C'est alors que l'enfant " Construit " sa personnalité au moyen d'expériences sur l'environnement, lequel devrait être adapté à ses besoins physiques.

En 1907, MARIA MONTESSORI fonde à ROME " La maison des enfants " (" CASA DEI BAMBINI ") pour les enfants d'âge préscolaire : une distinction grossière des tranches d'âges est faite pour certains exercices : 2 - 4 ans, et 4 - 6 ans; une classe montessorienne comprend environ 25 élèves .

MARIA MONTESSORI est la première à avoir modifié totalement par ses idées et ses méthodes, l'éducation en alliant la liberté à l'organisation du travail ; elle a rompu avec un type de classe trop rigide (méthodes traditionnelles) pour donner à l'enfant la liberté des mouvements et de l'expression. Une classe montessorienne est vaste, mais à l'échelle de l'enfant, et se prolonge à l'extérieur.

Chaque enfant a son espace personnel et est libre de se déplacer et de parler. La liberté est ici considérée comme une liberté de choix entre des possibilités clairement présentées : L'enfant, par exemple, est libre de choisir ses occupations ou son repos, de les prolonger aussi longtemps qu'il en a envie²⁰.

Cette liberté existe par rapport aux droits d'autrui, elle se trouve donc limitée par eux. La socialisation de l'enfant se poursuit par une série d'exercices de discipline, tels l'arrosage des plantes, le ménage, le silence (qui favorise la maîtrise de soi), la remise en place d'un jeu...

Il s'agit d'une discipline active qui comporte un grand principe éducatif, très différent du vieux précepte autoritaire de l'immobilité par la contrainte : " la discipline doit naître de la liberté ".

Une large part est faite au jeu individuel (mais les enfants sont libres de se regrouper s'ils le veulent). L'enfant choisit lui-même ses occupations, découvre la difficulté, et cherche seul à la surmonter, guidé par l'institutrice.

Cet effort volontaire entraîne une Auto- éducation. L'enfant s'exerce ainsi à observer par lui-même, à fixer son attention, à élaborer des jugements, à raisonner et à décider. L'essentiel est de lui avoir appris à apprendre, de l'avoir orienté de façon qu'il soit capable de se cultiver dans les directions les plus variées.

MARIA MONTESSORI insiste sur l'acquisition très précoce des techniques du langage, de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique... Les jeux éducatifs proposés à l'enfant sont conçus pour développer ses facultés sensorielles et le préparer à l'apprentissage de ces différentes techniques (manipulation, emboîtements d'objet, appréciation des formes, encastrement, superposition de formes géométriques, appréciation des dimensions, des couleurs, initiation aux concepts de nombre et de quantité par l'intermédiaire du jeu de perles..)

Ces activités sont présentées aux enfants qui les choisissent selon leur intérêt mais chacun fait tout de même le tour de toutes les activités. Le temps alloué à chaque exercice n'est pas fixe, même pas pour la gymnastique, la musique qui réunisse l'ensemble des enfants.

C'est par le biais de ces activités qui s'effectuent dans la joie que l'enfant se familiarise avec son environnement et développe son intelligence.

A mesure qu'on s'intéressait davantage à l'éducation de la petite enfance l'intérêt pour la méthode MONTESSORI s'accroissait (les principes fondamentaux sont en harmonie avec les récentes découvertes des sciences du comportement) et a marqué la pédagogie préscolaire dans le monde.

II.1.3 - EN SUISSE : GROOS (1861 - 1946) psychologue et philosophe allemand

GROOS élabore une " théorie du jeu " ²¹. Ce dernier est un cas typique des conduites négligées par les méthodes traditionnelles qui considèrent le jeu comme un délassement ou comme la manifestation d'une énergie superflue.

Pour GROOS, le jeu est un exercice préparatoire, utile au développement physique de l'organisme. L'enfant qui joue développe ses perceptions, son intelligence, ses tendances à l'expérimentation, ses instincts sociaux. Si l'on réussit à transformer en jeu l'initiation à la lecture, au calcul ou à l'orthographe... Les

enfants se passionnent pour ces occupations ordinairement présentées comme des corvées.

II.1.4 - EN BELGIQUE : OVIDE DECROLY (1871- 1932)

Médecin et pédagogue, il crée une première école pour enfants anormaux(1901) et utilise ensuite les observations qu'il a faites pour l'éducation des enfants normaux : création en 1907 à Bruxelles d'une école expérimentale.

Ses idées maîtresses sont les **centres d'intérêts** et la **globalisation**. Tout enseignement doit d'abord susciter un intérêt pour ce qu'il apporte.

DECROLY propose " une école pour la vie à travers la vie " : les intérêts sont liés aux besoins fondamentaux de l'homme (besoins de se nourrir, de se reposer, de se protéger du froid, de se défendre, d'agir, de travailler...).²² La méthode est active : L'école devient un endroit où l'on cultive un jardin, où l'on soigne des animaux, où l'on construit et où - pour se livrer à toutes ces expériences- il faut observer, mesurer peser, consulter des documents, communiquer...

DECROLY observe également que l'activité mentale de l'enfant n'est pas spontanément analytique, qu'il perçoit des ensembles et leur forme globale avant d'en percevoir les éléments. C'est de cette prescription que procède la méthode idéovisuelle , s'appuyant sur la fonction de globalisation (" du tout à l'élément ") et qui concerne l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. C'est de la phrase que l'on part et non de la lettre ; des syllabes seront ensuite isolées et combinées pour constituer des mots nouveaux.

Des textes écrits au tableau correspondent à des ordres que les enfants doivent déchiffrer silencieusement pour les exécuter ensuite. Cette méthode donne toute l'importance à l'association du sens, à l'aspect visuel des signes, mais en revanche, néglige leur aspect auditif. Elle ne permet pas à l'enfant de s'exprimer dès le départ et fait davantage appel à la mémoire qu'à l'observation. Pour toutes ces raisons, elle est actuellement désapprouvée.

II.1.5 - En FRANCE :

L'école française, à partir du cours préparatoire, n'a pas été accueillante aux méthodes nouvelles. Elle restait liée aux méthodes dites traditionnelles par lesquelles l'enfant recevait du dehors les produits tout élaborés du savoir et de la

moralité adulte. Cependant, quelques écoles nouvelles , presque toutes de caractère privé, apparaissent dans la période de l'entre-deux guerres.

II.1.5.1 - ROGER COUSINET

Ce fut d'abord COUSINET intéressé par la vie sociale des enfants qui expérimente sa méthode de travail libre par groupes : les enfants jouent, se livrent à des activités de groupes qu'ils forment librement. Les travaux de COUSINET, sa revue " LA NOUVELLE EDUCATION " lui confèrent rapidement une renommée internationale mais les méthodes éducatives françaises officielles ne bougent pas.

C'est pour lutter contre cette inertie des pouvoirs publics officiels que FREINET fonde avec quelques collègues " La coopérative de l'enseignement laïc ", constituant ainsi un lien entre tous ceux qui, comme lui, utilisent dans leur école des " méthodes nouvelles ".

II.1.5.2 - CELESTIN FREINET (1896 - 1966)

Il enseigne en tant qu'instituteur dans des écoles traditionnelles puis écrit sa théorie pédagogique et fonde en 1935 à Vence une école privée appliquant ses méthodes.

L'école FREINET est centrée sur l'enfant , contrairement à l'école traditionnelle qui était centrée sur la matière à enseigner et les programmes qui définissaient cette matière. Pour FREINET, ce sont les besoins fondamentaux de l'enfant en fonction des besoins de la société à laquelle il appartient que découlent les techniques à dominer, la matière à enseigner, le système de l'acquisition..²³.

Il s'agit d'intégrer l'école au processus de la vie ambiante, à la société du travail. Le travail est donc le grand moteur de la pédagogie, l'activité d'où découlent toutes les acquisitions. Ceci suppose une adaptation des locaux, des programmes, des outils de travail aux conquêtes essentielles du progrès de l'époque.

Suggestions pour organiser la vie à l'école maternelle :

Support physique

Présence nécessaire d'un milieu naturel riche qui constitue une tonifiante nécessité pour le petit enfant et d'une salle spacieuse contenant le matériel d'expérience et de travail, et recréant le plus possible l'image du milieu naturel

(plantes, sable, aquarium...). Les enfants ont besoin d'être dans un milieu riche et " AIDANT " où ils peuvent se livrer à des expériences tâtonnées pour construire leur personnalité.

Activités " mécaniques "

Un matériel éducatif à base d'outils (sélectionnés parmi les moins dangereux) permettra à l'enfant d'ajuster les outils à ses mains et de les intégrer à son activité sociale. Il s'agit d'un long apprentissage : au départ, l'enfant utilise l'outil pour le simple plaisir de le manipuler puis, peu à peu, pour un usage particulier qui s'impose à lui (fabriquer une boîte par exemple) " l'outil lui permet de dominer peu à peu la nature pour la plier à sa volonté et à ses besoins " .

Expression plastique

Matériel éducatif pour le dessin, la peinture, le modelage, les représentations de marionnettes, etc. ...

Activités intellectuelles

Favoriser l'acquisition du langage, de l'écriture, de la lecture au moyen du texte d'imprimerie . " L'essentiel est de faire sentir à l'enfant, la valeur, le sens, la nécessité, la portée individuelle et sociale de l'écriture; elle est faite pour communiquer sa pensée hors de l'atteinte de la voix, donc hors de l'école " .

A la suite de travaux au jardin, de promenades où l'enfant apprend à exprimer son action, l'éducateur rédige et écrit au tableau un texte qui traduit l'expression des intérêts des enfants. Ceux de 5 ans reproduisent le texte du tableau et l'impriment eux-mêmes. L'ensemble des textes imprimés est réuni pour constituer un cahier de classe.

Tout ceci suppose pour FREINET que l'école reconsidère totalement le problème de la formation à celui de l'acquisition et qu'elle s'organise pour aider les enfants à se réaliser par l'activité constructive.

Selon le psychologue PIAGET, FREINET a voulu faire de l'école un foyer d'activités demeurant en communication avec celles de la collectivité ambiante et en ,pensant surtout au développement des intérêts et à la formation sociale de l'enfant .

Il a rejoint, selon PIAGET, les deux vérités sans doute les plus centrales de la psychologie des fonctions cognitives : à savoir que le développement des opérations intellectuelles procède de l'action effective et que la coordination générale de ces actions comporte nécessairement une dimension sociale .

II.1.6 - EN SUISSE : Jean PIAGET (1896 - 1980) Psychologue

Les découvertes de PIAGET ont bouleversé les traditions en matières d'éducation et d'enseignement. Son œuvre est un fond solide de savoir sur la façon dont un individu de la naissance, à l'adolescence, réussit à comprendre le monde où il vit.

PIAGET conçoit l'enfance comme une étape biologique utile dont la signification est celle d'une adaptation progressive au milieu physique et social .

Cette adaptation est un équilibre dont l'acquisition dure toute l'enfance et l'adolescence entre deux mécanismes indissociables : **l'assimilation et l'accommodation.**²⁴

- Assimiler un objet ou une situation, c'est agir sur eux pour les transformer en leur propriétés et leurs relations, ce qui implique l'insertion des données extérieures dans le cycle propre de l'individu.
- Dans le processus d'accommodation , l'organisme se modifie en fonction des pressions exercées sur lui par le milieu (c'est par exemple, une activité orientée, c'est prendre le parti d'affiner et de modifier ses cadres de pensée quand ceux-ci sont inopérants) .

L'intelligence représente cette adaptation par excellence douée d'une véritable activité et non point seulement d'une faculté de savoir.

L'intelligence commence par être sensori-motrice pour ne s'intérioriser que peu à peu en pensée. L'intérêt véritable apparaît lorsque l'enfant trouve en une idée ou un objet, un moyen d'expression et que ces derniers deviennent un aliment nécessaire à son action. L'enfant est un être actif dont l'action est régie par la loi de l'intérêt " pivot autour duquel doit tourner tout le système >>.

C'est l'ensemble de ces idées fondamentales sur la psychologie humaine qui vont entraîner des réformes au sein de la pédagogie, en particulier au niveau des méthodes d'enseignement et de la formation des maîtres.

Les méthodes nouvelles d'éducation doivent s'efforcer de présenter aux enfants des différents âges, les matières de l'enseignement sous des formes assimilables à leur structure et aux différents stades de leur développement (les structures intellectuelles de l'enfant ne sont pas les nôtres).

L'acquisition des matières telles que l'arithmétique, la géométrie, est d'autant plus rapide que l'enfant a manipulé des nombres et des surfaces avant de les connaître par la pensée. **L'intelligence pratique est l'une des données psychologiques essentielles sur lesquelles repose l'éducation active.** Les Méthodes actives d'éducation des petits exigent toutes que l'on fournisse aux enfants un matériel convenable pour qu'en jouant, ils parviennent à assimiler les réalités intellectuelles qui sans cela, demeurent longtemps extérieures à l'intelligence enfantine.

Le jeu sous ses deux formes essentielles d'exercices sensori-moteur et de symbolisme, prend une importance croissante. Il transforme le réel en fonction des besoins multiples du moi. Le jeu symbolique en particulier constitue la pensée individuelle de l'enfant sous sa forme la plus pure ; il est l'épanouissement de son moi, la réalisation de ses désirs ; il est une caractéristique de la pensée égocentrique.

L'enfant, partant d'un état purement individuel, aboutit progressivement à une socialisation. Il ne connaît au départ ni règles ni signes et doit par une adaptation graduelle, faite d'assimilation des autres à soi-même et d'accommodation de soi à autrui, conquérir la compréhension mutuelle fondée sur la parole et la discipline.

Les méthodes traditionnelles ne connaissaient guère qu'un type de relations sociales, celui de l'action du maître sur l'élève alors que les méthodes nouvelles doivent d'emblée réserver une place importante) la vie sociale de l'enfant. Dès les premières tentatives de DEWEY, les élèves ont été libres de travailler entre eux, de collaborer dans la recherche intellectuelle aussi bien que dans l'établissement d'une discipline morale.

Toutefois, il est vrai que les jeunes enfants aiment être ensemble et recherchent souvent les groupements de deux ou trois, mais ils ne cherchent pas généralement à

coordonner leurs efforts : chacun agit pour soi, parle pour soi (monologues) sans écouter réellement les autres.

Partout, se trouve posé le problème du rôle de l'éducateur qui doit agir en tant qu'animateur, favorisant la communication, l'échange réel de la pensée en " créant des situations ", guidant l'enfant dans ses efforts.

Comprendre les comportements des enfants, les interpréter, les guider, suppose non seulement une formation psychologique considérable, mais aussi une part d'initiative très importante qui n'existait pas dans les méthodes traditionnelles où les maîtres étaient de simples transmetteurs de connaissances. " L'enseignement est à la fois le tremplin à la créativité du maître et la spontanéité de l'élève ".

La psychologie a montré que des premières années de la vie dépend le développement de la personnalité tant intellectuelle qu'affective et que les acquisitions les plus précoces sont les plus importantes.

La crèche et le jardin d'enfant se situent comme une étape fondamentale dans le développement de l'individu

II.2- PEDAGOGIE PREELEMENTAIRE EN ALGERIE

L'**absence de programmes** au sens précis du terme est sans doute le facteur qui a le mieux joué dans les progrès de la pédagogie maternelle. Toutes les initiatives ont pu se développer en fonction des connaissances du développement de l'enfant étudié par les psychologues et pédagogues du XXe siècle ; il faut remarquer que la plupart des idées pédagogiques actuelles avaient été préconisées par eux dans le passé .

Centrée sur l'enfant, La pédagogie au jardin d'enfant doit :

- **Respecter et favoriser les phases de la croissance.**
- **S'accorder au développement de chaque enfant :**

Aspect individualisé pour l'aider à révéler ses aptitudes, remédier à des difficultés, à dépasser d'éventuels handicaps.

- **Mener une action socialisante** : conduire l'enfant à la découverte et au respect de l'autre, à l'acceptation des différences, à l'action en commun...
Au jardin d'enfants, on vit beaucoup en groupes, toutes les activités

capables d'éveiller des sentiments et des intérêts communs prennent une forme collective. (Chants, rondes, séances de projections, marionnettes...).

Par le moyen du groupe, l'enfant est amené à considérer un monde qui dépasse sa propre personne, puis de proche en proche, à prendre conscience de la classe (cellule plus vaste que la famille) puis de l'école qui englobe toutes les classes.

- **Accorder une grande importance à la démarche des essais et erreurs, aux tâtonnements.** Ce n'est pas au moyen de leçon ni même d'exemples que l'enfant peut évoluer, mais en le laissant agir librement au milieu d'un matériel créé à son intention. Jouer, C'est apprendre.
- **Guider l'enfant** : l'éducateur est amené selon les moments, à adopter une attitude permissive face aux réponses spontanées ou à établir une relation d'aide et d'enseignement dans des activités plus structurées.

Bien qu'il n'existe pas de programmes précis, on peut résumer les **principales directions de la pédagogie préélémentaire** comme visant au :

- **Développement physique et moteur** pour :
 - permettre aux conduites motrices de se diversifier et de s'affirmer
 - Structurer progressivement son autonomie.
 - Contribuer à l'épanouissement de sa personnalité (le corps devient un moyen d'expression, l'enfant devient confiant en ses possibilités corporelles).
- **Développement de la fonction symbolique** pour amener l'enfant à la découverte et à la création de systèmes codés au moyen de :
- **L'acquisition du langage** : L'expression de soi, les relations avec autrui, la communication, contribuent à la structuration de la pensée, à la formation de la personnalité, à l'acquisition des connaissances de tout ordre.
- **L'initiation a l'écriture, lecture, mathématiques...**
- **Activités manuelles** : construction ...
- **Dessin, modelage...**, modes d'expression préférés de l'enfant .

Toutes ces activités consistent à traduire en actes une image que l'enfant porte en lui ; C'est le passage de la pensée au plan de l'action. Il expérimente les limites de sa puissance, connaît les premiers échecs et les joies des premières réussites.

- **Développement des facultés artistiques**

Indissociables des activités précédentes :esthétique du geste, du langage poétiques, de l'objet fabriqué, de la musique, du chant. imagination et aptitude a la création sont ainsi encouragées.

La nature de ces activités se nuancent en fonction de l'âge de l'enfant; c'est pourquoi trois sections se distinguent :

- La section des petits : enfants de moins de 3 ans .
- La section des moyens : enfants de 3 à 5 ans.
- La section des grands : enfants de 5 à 6 ans .

C'est surtout dans la section des petits que les nuances les plus grandes sont à apporter : en effet, la satisfaction des besoins physiologiques (temps de repos, sieste indispensable) prend une grande importance; les jeux sont surtout individuels ou exécutés au sein d'un groupe très restreint dont l'existence est éphémère et requiert l'intervention de l'adulte pour son maintien .

" Donner à la section des petits une allure de "classe " n'est pas un préliminaire, mais une fin , un objectif qui s'atteint petit à petit "

Toutes ces directions de l'action éducative ne se réalisent pleinement que s'il règne dans le groupe classe et dans le groupe école une atmosphère d'accueil et de liberté bien comprise et de sécurité, que si chacun se sent admis, utile, heureux, dans un milieu classe et un milieu école bien organisés et riches de possibilités, de suggestions. Nous touchons ici le problème du parti architectural pris par le constructeur qui doit perpétuellement se remettre en cause pour mieux répondre aux nouvelles exigences pédagogiques.

CHAPITRE III : P E D A G O G I E E T A R C H I T E C T U R E

De nombreux chercheurs ont démontré l'importance des toutes premières années dans le développement de l'être humain, l'avenir d'un être, tant sur le plan physiologique que mental est conditionné par les premières années de la vie. Cela doit avoir des conséquences pratiques, non seulement sur le nombre, mais aussi sur la conception des équipements nécessaires à la petite enfance.

Comment en effet, une nouvelle organisation de la vie scolaire, une nouvelle conception de l'éducation, ne devrait elle pas se traduire par un nouveau type d'espace et d'environnement, une nouvelle architecture ?

Il est pourtant bien rare qu'on établisse consciemment une relation entre l'architecture, c'est à dire la manière dont les bâtiments sont organisés, et notre vie personnelle et sociale, notre culture, c'est à dire notre mode de vie, notre type de relation au monde et à la société dans laquelle nous vivons.

Si un certain nombre d'architectes ressentent actuellement un malaise devant ces bâtiments " qu'on leur fait faire " c'est qu'ils réagissent très intuitivement à la sécheresse de la " forme ", sans forcément réagir à celle du " fond " n'étant pas conscients et informés des problèmes scolaires.

C'est pourquoi les recherches qu'ils peuvent alors faire restent le plus souvent formelles et sans conséquences réelles sur la vie scolaire, mais comment peuvent-ils être efficaces et bien informés s'ils n'ont comme base de travail que des programmes pédagogiques secs et laconiques ?

L'architecte doit être bien informé des problèmes pédagogiques, il doit adapter ces équipements à la diversité des situations et à l'évolution constante des modes de vie.

Le jardin d'enfant doit être fait pour l'enfant et non l'enfant pour le jardin d'enfant.

Les crèches et jardins d'enfants qu'on construit en ALGERIE sont des édifices scolaires anonymes, impersonnels, inhospitaliers, agressifs dans leurs dimensions, leurs formes, leur lumière, leurs espaces monotones, rigides, fermés, ne peuvent engendrer que l'ennui, la soumission et le conformisme, comme si la crèche et le jardin d'enfant n'étaient faits que pour détruire cette étape de la vie qu'on appelle enfance.

Il semble que ces bâtiments ne sont pas faits pour les enfants, mais contre eux.

Comment peut-on croire en effet qu'ils puissent constituer un cadre stimulant pour l'éveil progressif des sens de la petite enfance ou de leur intelligence au moment décisif de la construction de leur personnalité ?

Le problème essentiel de la construction préscolaire est de savoir comment laisser des possibilités pour des changements et des modifications futurs tout en offrant la diversité et la vitalité qui sont nécessaires pour répondre aux méthodes éducatives actuelles. Celles-ci se caractérisent par deux traits essentiels qui ont une incidence sur la construction : Le travail de l'enfant en groupe restreint ou parfois important et par la diversité d'activités exécutées successivement ou simultanément. Or les méthodes pédagogiques évoluent sans cesse et nous ne pouvons pas connaître aujourd'hui les besoins pédagogiques futurs.

Pour cela, le problème de la **flexibilité** et de **l'adaptabilité en architecture** se posent pleinement.

III.1- LA FLEXIBILITE DES ESPACES

Elle peut être définie comme la qualité d'un espace tel qu'il existe, permettant de varier les activités, les horaires et les effectifs sans qu'il faille procéder à un changement physique.

Réponse architecturale au problème de la flexibilité : deux alternatives s'offrent à nous

- Aire ouverte indifférenciée : " espace où tout est possible et où rien n'est déterminé "
- Zone d'activité généralisée ponctuée d'espaces spécialisés.

III.1.1- Aire ouverte indifférenciée

Espace où tout est possible et où rien n'est prédéterminé .

Avantages :

- Simplifie la programmation.
- Permet des économies sur les coûts d'entretien.
- Et à long terme sur les coûts des adaptations requises pour répondre à l'évolution des méthodes éducatives.

Inconvénients :

- Incompatibilité de certaines activités.
- Monotonie possible par négligence des traitements .
- Problèmes acoustiques, qui sont les résultats de l'insuffisance fréquente de capitaux.

III.1.2 – Zone d'activité généralisée ponctuée d'espaces spécialisés

Avantages :

- tend à accroître la gamme et la fréquence des activités ainsi que leur indépendance les unes vis-à-vis des autres.
- Un environnement plus facilement contrôlable et moins coûteux

Inconvénients :

- il peut résulter un manque de souplesse dans le cas d'espaces trop spécialisés où l'on tend à exclure toute activité autre que celle pour laquelle ils ont été conçus

L'existence d'**espaces communicants** et d'**alvéoles** permettant une variété d'activités par des groupes de taille variable, la **liberté de circuler** sans qu'il y ait une fonction " circulation " spécifique indépendante des fonctions éducatives, la présence d'un **meublier mobile** et d'**unités de rangement** bien conçus, sont des éléments indispensables à une flexibilité dans l'utilisation.

Il faudrait éviter que le mobilier et les rangements ne créent des labyrinthes où il serait difficile de sortir en cas d'incendie.

III.2- L'ADAPTABILITE DES CONSTRUCTIONS

Comme des bâtiments scolaires conçus pour le présent pourraient être rendus adaptables aux besoins pédagogiques futurs difficilement prévisibles, ainsi qu'un changement fonctionnel possible, conséquence du phénomène de dénatalisation se manifestant d'une manière de plus en plus évidente.

En effet, le bâtiment durera plus longtemps que les méthodes pour lesquelles il a été originellement conçu, ce qui pourra empêcher ou gêner les développements pédagogiques ultérieurs.

Le bâtiment fonctionnera d'une manière qui n'est pas encore connue, ce qui supposera un certain nombre d'adaptations pendant sa durée de vie, d'où le problème de l'adaptabilité dans la construction scolaire.

L'**adaptabilité** est la capacité de changement fonctionnel et matériel d'un bâtiment par déplacement, remplacement, suppression, addition de certains éléments de la construction et de certains services. A l'inverse de la flexibilité dont l'intérêt est de permettre des changements au jour le jour, l'adaptabilité suppose des changements fonctionnels et matériels majeurs à un moment quelconque de l'avenir.

En conséquence, plus la flexibilité est grande et plus loin dans le temps on pourra repousser le moment de l'adaptation.

L'adaptabilité peut prendre deux formes : l'adaptabilité interne et l'adaptabilité externe qui donne la possibilité d'agrandir le bâtiment.

- La recherche de l'adaptabilité doit s'orienter vers :
 - L'emploi de points porteurs plutôt que de murs porteurs.
 - L'utilisation de cloisons amovibles permettant la modification des dimensions et formes des espaces intérieurs.
 - La recherche d'un principe constructif permettant l'addition, l'enlèvement ou le déplacement des cloisons le plus aisément possible
- L'accroissement de certains services tels que :
 - Les arrivées et évacuations d'eau pour desservir de nouveaux éviers, par exemple.
 - Les prises de courant et antennes nécessaires à un accroissement prévisible des moyens audiovisuels.
 - Les sources d'éclairage.
 - Les éléments permettant d'obscurcir un espace....

Le but est d'essayer d'atteindre un maximum de qualités d'adaptabilité d'un bâtiment sans engager des coûts initiaux démesurés et sans sacrifier les besoins actuels.

Il ne faudrait pas non plus accroître la dépense d'une adaptation ultérieure fruit d'une mauvaise conception au départ et il ne faut surtout pas sacrifier le présent à un avenir difficilement prévisible.

Si les méthodes pédagogiques sont déterminantes l'espace et ses composantes , c'est à dire les éléments architecturaux (portes fenêtre etc....) accaparent l'attention de l'enfant et constituent pour lui des repères dans le bâtiment .Il est donc important de connaître l'influence et la perception de ces éléments architecturaux.

CHAPITRE IV : L'ENFANT ET LES ELEMENTS ARCHITECTURAUX

L'espace architectural est bien différent de l'espace évanescent des philosophes, tel que le décrit ALAIN - 1977 - : " Nous percevons les choses dans l'espace, mais l'espace n'est pas un objet des sens, quoique les objets des sens ne soient ordonnés, distingués et perçus que par l'espace. L'espace est continu, c'est à dire indivisible. Il est par lui-même sans grandeur ni forme quoi qu'il soit le père des grandeurs et des formes ; il n'existe nullement à la manière d'un caillou "25.

L'espace architectural est, au contraire, une réalité bien sensible, aussi concrète qu'un caillou. Elle constitue l'environnement quotidien de l'habitant.

L'individu dans le cours de son histoire vit différents milieux ambiants : le sein, les bras et le visage de sa mère, puis son berceau, sa chambre, la maison familiale et la maison d'école ainsi que l'univers qui le sollicite entre la maison et l'école.

Cette citation d'HENRI WALLON -1980- illustre parfaitement ces propos : " respecter les droits de l'enfant , c'est respecter, c'est stimuler sa spontanéité d'action et d'assimilation, c'est laisser à son être globale, les moyens et les occasions de croître sans contraintes " .26

L'enfant doit apprendre à se situer dans l'espace, à y évoluer, à le modifier, à l'adapter à ses besoins ou à ses possibilités physiques. Pour y parvenir, un cadre à sa mesure doit lui être offert ; ceci suppose une connaissance sérieuse des interactions entre l'enfant et son milieu car c'est à partir de celui-ci que l'enfant découvrira le monde ambiant tout en se découvrant lui-même.

Le jardin d'enfant est vécu à cet âge comme une maison d'un style particulier dont les différences avec la maison d'habitation sont perçues comme un certain mystère.

Des confusions fréquentes apparaissent entre le monde de l'école et celui du foyer. L'enfant tente un déchiffrement du milieu scolaire par référence aux images parentales et à l'habitation familiale, la maison d'autre part.

Le vécu du jardin d'enfant se fait par comparaison, ressemblance ou différence par rapport à la maison d'habitation. L'école étant une maison, mais présentant à tous les niveaux des significations qui sont étrangères à l'enfant.

Il devient donc primordial de connaître la manière dont un enfant d'âge préscolaire perçoit et vit les principaux éléments architecturaux.

Les lieux de l'enfance sont certainement ceux dont l'empreinte reste la plus forte, c'est pourquoi la responsabilité de celui qui conçoit une architecture dans laquelle vivront les enfants est grande. C'est par les visions, les sensations, la perception que l'on a du cadre bâti scolaire que s'élabore bien souvent l'image mentale de l'institution elle-même et par de là, du travail intellectuel.

IV.1 - ENVELOPPE ARCHITECTURALE : SOLS – MURS - PLAFONDS

IV.1.1 - Les sols

Ils conditionnent nos mouvements : notre corps tout entier est concerné.²⁷ Les enfants préfèrent les sols qui leur permettraient tous les mouvements et postures possible (marcher, courir, se rouler par terre, dormir, glisser, s'allonger, s'asseoir, poser des jouets...)

Les sols sont vécus défavorablement lorsque l'enfant tombe, glisse, se fait mal, ramasse des objets etc...

L'enfant utilise bien mieux le sol lorsqu'il y trouve des qualités de chaleur, de souplesse, de confort (résultats d'expériences étudiant les différences de comportements moteurs des enfants de 3 à 5 ans et demi sur des sols en matériaux durs, froids, glissants et sur des sols souples, recouverts de moquette).

Certains enfants souhaitent une valorisation :

- Du " relief " du sol : marches, gradins, différences de niveau qui permettent à l'enfant d'expérimenter son corps, de concrétiser les différences de situation qu'ils créent dans leurs jeux.
- De certains éléments tels : les détails des rainures du bois, dessins ou petits trous, pot de fleurs, etc.

Les enfants font des confusions fréquentes entre les milieux " intérieur " et " extérieur ". Ils imaginent souvent dans ces derniers du sable, des graviers, des fleurs, des arbres, des animaux, des jeux divers (en particulier toboggan, ou autres éléments permettant la glissade en sécurité.

IV.1.2 - Les murs

Le mur est d'abord essentiellement le support vertical de la maison d'où l'importance de sa solidité.

L'enfant de 3 à 5 ans se demande de quoi les murs sont faits, chaque matériau, chaque texture a une grande importance, l'aspect détérioré est ressenti comme un danger.²⁸

Les courbes, les niches sont d'une grande richesse d'intérêt ; de caractère sécurisant, familial, à son échelle, il peut s'isoler ou se regrouper spontanément avec 2 ou 3 enfants.

Malgré les interdits parentaux, décoration, écriture, dessin, affichage, semblent avoir une fonction de personnalisation du mur. Il est donc nécessaire de donner à l'enfant la possibilité de prendre possession du mur, de le faire vivre en dessinant, en affichant comme le fait remarquer YUNG-1984- : " Le mur est une création du cerveau "29.

Le mur a une fonction rassurante qui est le support d'éclairage, des étagères qui permettent à l'enfant de marquer son territoire.

La couleur évoquée par les enfants en majorité est le blanc ou les couleurs claires et gaies.

Avec les murs apparaît le problème de leurs percements, l'enfant y est extrêmement sensible.

Il perçoit les portes, fenêtres, grilles, serrures comme symboliques de l'isolement par la fonction de séparation et d'obstacle au regard qu'elles supposent.

IV.1.2.1 - Les portes

La porte est un trou dans le mur et participe à la symbolique de celui-ci Les enfants supportent mal de s'y sentir enfermés ou isolés. Tout ce qui symbolise la fermeture portails, serrures, clefs occupe une très grande place dans les interviews d'enfants.³⁰ Les enfants entre 3 et 5 ans et demi trouvent les portes si angoissantes qu'ils apportent spontanément dans les dessins, la symbolique compensatoire de l'ornementation, des fleurs, de la couleur... etc.

Quand on leur demande de dessiner la porte qu'ils voudraient pour leur jardin d'enfants, ils dessinent une voûte largement ouverte et certains enfants dessinent même une large route menant jusqu'à la porte de la classe.

A la porte, l'enfant associe le plus souvent le mouvement de "sortir " sur des balcons, terrasses, des escaliers, des couloirs.

Les enfants sont très préoccupés par les possibilités d'action sur les portes (poignées, serrures, clefs) qu'ils vivent d'une façon très ambivalente (pouvoir ouvrir - se faire enfermer).

La fermeture est attribuée à l'adulte ; elle est vécue comme un interdit, une limitation de l'espace, une punition, une coupure du dehors.

IV.1.2.2 - Les fenêtres

Les fenêtres sont beaucoup plus souvent ressenties par les enfants comme une fermeture que comme une ouverture sur l'extérieur. On voit à travers, mais on ne peut pas passer. Son vécu est associé à celui de la lumière, élément sécurisant par excellence, à condition de ne pas être trop excessive (mal au yeux, éblouissement...).

Elle est vécue comme une ouverture sur le monde.

Leur désir est d'avoir un maximum de surfaces vitrées pour assurer une continuité visuelle entre les différents espaces. D'autre part, il est nécessaire de tenir compte de l'échelle des enfants dans les proportions des ouvertures, la hauteur des allèges.

Les montants de la fenêtre, qui passent inaperçus des adultes, les gênent parce qu'ils sont plus sensibles à ce qui limite leur vue, leur barre l'espace.

IV.1.5 - Le plafond

Il constitue une enveloppe protectrice en association avec les murs et le sol.

C'est le domaine de l'inaccessible ; l'envie de le toucher devient une grande joie, une découverte.

Le plafond est vécu très tôt à la fois comme " toit " et en association avec l'éclairage qui vient du ciel et du soleil.

Il représente l'élément dimensionnel de référence : expérimentation de la hauteur de son corps, de la taille des objets.

Il peut être horizontal, incliné, courbé, animé par des couleurs, des points de lumière, mais il doit tenir compte de l'échelle de l'enfant.

IV.2 – MATERIAUX ET COULEURS DE L'ENVELOPPE ARCHITECTURALE

Comment les enfants perçoivent les couleurs ?

L'étude de leurs réactions montre que la vision passe par une série de niveaux.

Chez les nouveau-nés, on est en présence de réactions réflexes où la couleur semble jouer un rôle dans la dissociation de la figure en mouvement et du fond immobile. Cette réaction est en accord avec les expériences faites par de nombreux auteurs tel PIAGET qui montrent que dès les quinze premiers jours, il y a une réaction réflexe aux objets en mouvement.

Progressivement, ce ne sont plus des réactions sensorielles ou motrices, comme dans les premiers mois de la vie qui déterminent la discrimination mais une réaction en elle-même très riche, qui exige l'intervention d'une expérience de type sensoriel, moteur et affectif à la fois.

L'expérience de DECROLY, où un enfant d'un an est mis en présence de quatre biberons identiques de couleurs différentes, montre que l'enfant se porte sur le blanc. La couleur, ici n'est pas saisie en elle-même, elle est comprise en tant que signal de certaines satisfactions, de certains besoins.³¹

L'enfant dès le plus jeune âge a appris à associer la couleur d'un aliment à la sensation gustative que celui-ci procure comme le dit JEAN BAPTISTE BOURDON – 1981 - : "La couleur est un langage : C'est la parole du goût".³²

Du point de vue des psychologues, seule l'ignorance ou la confusion des noms empêche l'enfant de distinguer les couleurs. En effet, comme il est bien connu, l'enfant commence à manipuler des objets puis à dénommer ces mêmes objets et enfin il est capable de dénommer les couleurs. C'est sans doute le langage qui donne à l'enfant la capacité de saisir la couleur pour elle-même. C'est lui qui va permettre à l'enfant d'opérer des distinctions, des comparaisons et oppositions de couleurs.

Au cours des neuf premiers mois, l'enfant perçoit comme le dit MERLEAU PONTY, deux plages colorées de teintes " Chaudes et froides ".

Les enfants de trois mois classent selon leur préférence le jaune, le bleu puis le rouge et le vert. Plus tard à deux ans environ, l'ordre varie et devient rouge - jaune - bleu - vert (couleurs chaudes puis couleurs froides).

En terme général, les couleurs préférées des enfants sont gaies et tendres, aux tons calmants qui ne fatiguent pas les yeux (vert tendre, rose et bleu pâlis, jaune adouci).

La décoration la plus appréciée est celle qui exprime un monde familier et poétique où la fantaisie et la gaieté transfigurent l'observation (fée, princesse, animaux...).

La perception, celle de la texture d'un matériau est liée au champ sensoriel visuel. Chez l'enfant en bas âge, bien que ses récepteurs sensoriels visuels soient très imparfaits, ils lui permettent cependant d'obtenir des informations sur les macro surfaces.

A mesure que l'enfant grandit, il met au point son système récepteur visuel de façon à obtenir une vision nette quel que soit l'éloignement de l'objet qu'il regarde. La conséquence immédiate de ces nouvelles capacités est de lui permettre de recueillir des informations relatives non plus seulement aux macro surfaces mais aussi aux micro - surfaces du monde physique.

La texture est jugée et appréciée presque entièrement par le toucher. En architecture, les textures sont rarement utilisées de façon délibérée avec la conscience de leur impact psychologique ou social.

A propos de tout ce qui se dépose dans l'inconscient des enfants, les psychologues ont remarqué que les **matériaux naturels** exercent une **Influence bénéfique** : Chaque fois que cela est possible, tout matériau naturel doit être laissé apparent et dans sa teinte naturelle.

Les matériaux retiennent beaucoup l'attention des enfants et sont d'autant plus appréciés qu'ils donnent une impression de douceur (étoffe, moquette) ou de richesse (marbre, boiserie). Les enfants sont sensibles à l'impression d'ambiance créée par le choix des revêtements des sols et des murs (des murs sales, fissurés, aux couleurs sombres, font l'objet de descriptions d'horreur).

IV.3 – LUMIERE - ECLAIRAGE

L'enfant perçoit l'éclairage comme une ligne de force qui traverse le champ visuel et c'est pourquoi l'ombre qui lui correspond derrière les objets est d'emblée mise avec lui dans un rapport vivant : L'enfant dit que " l'ombre fuit la lumière " PIAGET - 1948 -.

Les exigences d'information sur le milieu ambiant sont en grande partie satisfaites par le système sensoriel visuel. La structure perceptive visuelle englobe

une multiplicité de perceptions conscientes - la lumière, la couleur, la distance, la dimension, la profondeur, etc.

L'évolution de la perception visuelle dépend du développement psychologique de l'enfant de manière générale et de la modification progressive du champ visuel.

Le développement de la perception visuelle se fait par l'organisation des stimulations visuelles au cours de la seconde moitié de la première année.

Nos environnements sont extrêmement complexes, et contiennent plus d'informations visuelles que nous n'en pouvons utiliser ni même appréhender.

Ainsi l'enfant apprend à isoler les informations qui lui sont immédiatement utiles. Cependant jusqu'à trois ou quatre ans les configurations qu'il manipule et identifie lui apparaissent rigides, inanalysables et non emboîtables.

La complexité de l'espace environnant implique que l'homme se fixe des repères.

De telles indications significatives doivent toutes faire l'objet d'un apprentissage, car elles n'existent pas déjà dans la mémoire visuelle à la naissance. Cette formation se poursuit chez l'enfant et c'est entre six et huit ans que les structures perceptives visuelles perdent beaucoup de leur rigidité.

Les besoins psychologiques d'information visuelle se définissent progressivement et parallèlement aux besoins d'appréhension de l'espace. C'est durant la période sensori-motrice que se développe la notion de constance ; constance des formes, constance des couleurs dans un environnement lumineux qui varie.

Un environnement lumineux s'il n'est pas totalement dominé par le concepteur doit assurer à l'utilisateur un " confort visuel " minimum. L'éclairage ne doit pas gêner physiologiquement l'utilisateur.

L'environnement lumineux ne doit pas entraîner des effets psychologiques néfastes au développement psychique de l'enfant.

Les possibilités de perception d'un objet dépendent des contrastes entre cet objet et le fond. Si les contrastes sont très violents, ils sont très fatigants pour les yeux. La structure sensorielle visuelle est sensible à l'éblouissement.

Des luminances trop élevées, des contrastes trop importants provoquent des troubles visuels.

L'éclairage induit également de nombreux effets psychologiques. Les jeunes enfants associent souvent :

- La lumière naturelle à une symbolique solaire et paternelle.
- La lumière artificielle au plafond qui est assimilé au ciel.

La source de lumière reste un élément de mystère. Un appareillage défectueux, un éclairage insuffisant, des détériorations sont très remarquées.

La lumière donne sécurité, assurance " grande lumière ", mais les enfants revendiquent précocement un éclairage individualisé, par identification à l'adulte, pour travailler, lire : la lampe de chevet, applique, lampe de bureau...

Le sentiment de confort visuel est renforcé s'il y a une concordance entre les données sensorielles perçues et l'attente perceptive comme l'explique WILLIAM N.-1974 - : " Nous réagissons négativement aux environnements desquels ne nous proviennent aucune information tels, la nuit, une ruelle obscure ou une fenêtre au travers de laquelle nous pouvons être vus mais ne pouvons pas voir".³³

L'éclairage doit répondre au besoin de chaque individu. Nous éprouvons une sensation de confort lorsque nous avons la liberté de regarder ce que nous voulons voir ou avons besoin de voir.

L'imperfection de l'éclairage artificiel réside essentiellement dans le fait que les conditions physiques et psychologiques optimales de l'éclairage sont rarement réalisées. La direction d'où vient la lumière, la concentration de sa source, sa couleur et ses autres caractéristiques physiques sont rarement appropriées à La nature spécifique de l'information requise et aux caractéristiques de l'objet vu.

La conception d'un éclairage destiné à engendrer un sentiment de sécurité doit toujours accorder la plus grande importance à la nature de l'attente des futurs usagers.

IV.4 – LE CHAUFFAGE

Le chauffage est une nécessité à la fois biologique et affective. L'enfant associe le chauffage à la lumière (référence au soleil). Il y a appropriation par des objets sur les radiateurs que les enfants trouvent encombrants et laids.

L'enfant s'intéresse plus directement au mode de chauffage existant. Il est très sensible aux inconvénients d'un excès ou d'une insuffisance de chaleur.

IV.5 – LES ESPACES DE TANSITION

Le passage trop brutal, trop tranché d'une ambiance à l'autre, doit être évité car il peut être traumatisant, notamment pour le passage de l'espace intérieur à l'espace extérieur ou vice versa : entrer ou sortir sont parfois des alternatives douloureuses dont il faut essayer d'amoindrir les effets au moyen d'éléments créant des espaces de transition (sas, auvent, tonnelle, pergolas).

Les espaces de liaison, de transition contribuent à créer l'ambiance. Ils apportent une certaine complexité qui contribue à enrichir les impressions de ceux qui y vivent en particulier des enfants (des espaces trop stricts risquent d'être trop secs et froids) .

IV.6 - LES ESPACES EXTERIEURS

Ils sont au même titre que le bâti, un " dedans dehors " auquel les enfants sont très sensibles. Leur traitement est d'une grande importance : des phénomènes d'angoisse, des difficultés d'appropriation de l'espace peuvent se percevoir chez tous les petits enfants en présence d'espace immenses et vides.

Désir des enfants en matière d'espaces extérieurs :

- Présence d'éléments naturels : arbres, sable, terre, eau (rejet du bitume)
- Possibilité de s'ébattre dans l'herbe.
- Envie de construire des cabanes.
- Demande de ne pas être gêné par les plus grands.

Les espaces internes et externes doivent répondre aux besoins ambivalents de l'enfant - mouvement et repos, sécurité et risque, socialisation et intimité, imitation et création, fiction et affrontement au réel - sans négliger le fait que l'enfant éprouve plus que l'adulte le besoin de se sentir à l'abri, protégé, niché. Il essaie de faire " sa place ", de s'approprier une portion d'espace, de le personnaliser.

Tout ceci sous entend **le respect de l'échelle de l'enfant** : sans le faire vivre dans un univers miniaturisé, il faut tenir compte de sa taille à tout moment de l'élaboration d'un projet ou d'un aménagement le concernant : hauteurs sous plafond raisonnablement réduites, poignets de portes rendues accessibles, hauteur sous allèges diminuée, circulations raccourcies, mobilier à sa portée...

Les espaces doivent être, de plus, suffisamment différenciés par leur forme, leur dimension, leur traitement, pour devenir **une source d'enrichissement et d'enseignement**. Dans cette optique, ils sont un éveil au **sens esthétique** de l'enfant si sensible aux espaces architecturaux (les enfants reprochent à l'architecture qu'ils fréquentent habituellement, son orthogonalité, sa planéité, son manque de complexité).

En ce qui concerne l'architecture préscolaire, premier environnement de l'enfant - après le milieu familial -, ayant un aspect qualitatif primordial : L'architecture préscolaire et plus largement l'architecture scolaire, a **une fonction éducative**, et constitue un élément de la pédagogie.

CONCLUSION

La première période de la vie est considérée par Piaget comme la phase sensori-motrice. Tout d'abord, le bébé est assailli par des expériences sensorielles non coordonnées qui semblent avoir peu de rapport avec le milieu ou lui-même. Ses mouvements sont purement réflexes. L'information visuelle qu'il recueille sur son entourage est le plus souvent floue. Toutefois la ségrégation entre figure et fond existe dès la naissance. De même le bébé dispose d'informations sur la position de son corps et sur l'existence dans son environnement proche, de supports et d'obstacles à ses mouvements, ceci par l'intermédiaire de ses récepteurs sensoriels tactilo - Kinesthésiques.

C'est vers l'âge de deux ans que les expériences sensorielles et motrices forment un tout. L'enfant est capable de commencer à les utiliser pour résoudre ses problèmes. De deux à quatre ans, affirme PIAGET, les expériences sensorielles et motrices ont formé chez l'enfant un commencement de " moi " qui lui permet progressivement de s'adapter à la réalité. Parallèlement à l'évolution de l'appréhension du milieu extérieur, la croissance physique se produit, la perception de soi-même se transforme.

Les structures perceptives se développent dès les premières années de l'enfance , elles ne varient généralement pas d'un individu à l'autre.

La perception est liée à la personnalité et n'est définitivement fixée qu'au cours de l'adolescence, lorsque l'enfant a enfin acquis une identité personnelle.

La maîtrise de l'espace par l'enfant s'acquiert progressivement, en même temps que ce dernier construit son schéma corporel, par la mise en rapport de la sensibilité propre du sujet et des directions de l'espace .La connaissance de l'espace par l'enfant se déroule de deux manières :

- La connaissance directe par la pratique quotidienne (déplacements, explorations et manipulations d'objets.)
- La connaissance indirecte transmise par l'entourage (dénomination des objets et des lieux).

C'est durant la période sensori-motrice que se développe la notion de constance ; constance des formes ; constance des couleurs dans un environnement lumineux qui varie .

Le milieu et particulièrement l'espace construit, s'ils orientent le comportement de l'homme tout au long de sa vie trouvent un terrain de prédilection lors de l'enfance, période qui influencera l'individu durant sa vie entière .

Cette citation d'HENRI LABORIT -1983- illustre parfaitement ces propos :<<Il n'y a en nous que ce que les autres y ont mis ,langage, expériences, connaissance, plus le milieu sera riche d'événements, plus l'expérience le sera aussi, et plus le matériel à associer sera abondant ,plus la matière à imaginer sera lourde>>.

L'espace n'est pas un milieu objectif donné une fois pour toutes. C'est une réalité psychologique vivante. Il peut et doit être modelé au gré de notre personnalité.

Concevoir des lieux pour les enfants devrait nécessairement impliquer une réflexion approfondie sur cet être en mouvance, à la fois complet et inachevé, en devenir, dont les spécificités physiques et mentales doivent être respectées.

Il est nécessaire de connaître la manière dont un enfant d'âge préscolaire perçoit et vit les principaux éléments architecturaux.

La façon d'éclairer, le choix des couleurs, des matériaux, de l'orientation, du parti architectural, la manière d'organiser et de mettre en rapport les différents espaces sont les charges de l'architecte .

Repenser l'architecture et le cadre scolaire permet d'enrichir l'espace de possibilités nouvelles.

La mobilité pédagogique ne peut s'exercer pleinement que si les structures d'accueil sont concrètement adaptées. Sans qu'il s'agisse de transformer l'établissement en chantier permanent, il semble nécessaire qu'il y ait une mobilité de certains espaces permettant de tenir compte des besoins réels des enfants et des éducateurs (travail de groupes par exemple).Il est donc désirable de mieux connaître les grandes orientations pédagogiques avant de concevoir une crèche et un jardin d'enfants.

Afin que le bâti ne soit pas un handicap pour le bon déroulement des programmes pédagogiques nous insisterons dans la troisième partie sur la qualité de l'espace offert aux enfants et ceci en faisant une analyse préalable aux recommandations techniques les plus en rapport avec l'enfant.

NOTES RELATIVES A LA DEUXIEME PARTIE

- 1 – **MERLEAU PONTY** : Phénoménologie de la perception. p. 20
- 2 – **MERLEAU PONTY** : op . cit. p. 21 .
- 3 – **ARNASS PHILIPPE** : op. cit. p. 15.
- 4 – **IDEM** .
- 5 – **MESMIN G.** : L'enfant, l'architecture et l'espace. p. 40.
- 6 – **MESMIN G.** : op. cit. p. 15 ;
- 8 – **IDEM**.
- 9 – **MESMIN G.** : op. cit. p. 22.
- 10- **J . PIAGET** : La représentation de l'espace chez l'enfant. p. 23.
- 12 – **J. PIAGET** : op. cit. p. 24.
- 13 – **J. PIAGET** : op. cit. p.25
- 14 – **WINCOTT D.** : L'enfant et le monde extérieur . p. 30.
- 15 – **WILLIAM NORMAN** : Le développement de l'enfant. p. 38 .
- 16 – **GUTTON PHILIPPE** : Le jeu chez l'enfant. Essai psychanalytique. p. 100.
- 17 – **HUEBER C.** : "Education et psychologie de la petite enfance". p. 50.
- 18 – **HUEBER C.** : op. cit. p. 52.
- 19 – **HUEBER C.** : op. cit. p. 53.
- 20 – **O.R.E .M.** : Le manuel MONTESSORI. p. 21 ;
- 21 – **HUEBER C .** : op. cit. p. 54.
- 22 – **HUEBER C.** : op. cit. p. 58.
- 23 – **HUEBER C.** : op. cit. p.60.
- 24 – **J. PIAGET** : Psychologie et pédagogie.
- 25 – **EROUART G.** : op. cit. p. 40.
- 26 – **MONNIOT S.** : "Mémoire et projet d'une école maternelle à Serignan." P. 35 ;
- 27 – **BORIS et MIRSHLER** : "Les conditions d'habitats favorables au développement harmonieux des enfants." p. 7.
- 28 – **BORIS et MIRSHLER** : op. cit. p. 8.
- 29 – **MONNIOT S.** : op. cit. p. 40.
- 30 – **BORIS et MIRSHLER** : op. cit. p.9.
- 31 – **BAER CH.** : La couleur dans l'habitation. p.29.
- 32 – **BAER CH.** : op. cit. p. 30.
- 33 – **LAM WILLIAM M .C.** : Eclairage et architecture. p. 35.

Troisième PARTIE :

**ANALYSE : PRESCRIPTIONS ET
RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX
CRECHES ET JARDINS D'ENFANTS**

TROISIEME PARTIE :
ANALYSE, PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS RELATIVES
AUX CRECHES ET JARDINS D'ENFANTS

INTRODUCTION	108
CHAPITRE I : ANALYSE DU COMBINE HASSEN BOUDJENANA	109
I.1 - ETUDE DES CRECHES ET JARDINS D'ENFANTS A CONSTANTINE	109
I.2 - CAS DE LA CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS HASSEN BOUDJENANA	110
I.3 - DESCRIPTION DU COMBINE	111
<i>I.3.1- Environnement immédiat</i>	111
<i>I.3.1.1- La cour</i>	111
<i>I.3.1.2 - Les terrasses</i>	112
<i>I.3.2 - Descriptions des locaux</i>	115
<i>I.3.2.1 - Salle d'exercices ou salle de jeux</i>	118
<i>I.3.2.2 - Le dortoir</i>	121
<i>I.3.2.3 - Vestiaires et Sanitaires ou salle de propreté.....</i>	126
<i>I.3.2.4 – Hall d'accueil</i>	131
<i>I.3.2.5 - Réfectoire ou salle à manger</i>	136
<i>I.3.2.6 - Bureau de la directrice</i>	140
<i>I.3.2.7 - Dortoir des nourrissons et biberonnerie</i>	145
 CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES	149
II.1-CONSIDERATIONS GENERALES	150

II.1.1- Dispositions particulières concernant l'implantation des crèches et jardins d'enfants	150
II.1.1.1- Le site	150
II.1.1.2 - Composition d'ensemble	150
II.1.2 - Liaisons fonctionnelles et destination des locaux	151
II.1.2.1 - Salle de jeux et dortoir	151
II.1.2.2 - Hall d'accueil des enfants	152
II.1.2.3 - Vestibule d'entrée et salle d'attente	152
II.1.2.4 - Sanitaires ou salles de propreté	152
II.1.2.5 - Réfectoire ou Salle à manger	152
II.1.2.6 - Salle de réunion et de travail des éducatrices.....	152
II.1.2.7 - Abri couvert.....	153
II.2 - ENVIRONNEMENT	153

CHAPITRE III : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES RELATIVES AUX BATIMENTS CONSIDERES GLOBALEMENT

III.1- CONDITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUS LES BATIMENTS	155
III.1.1 - Principe de base	155
III.1.2 - Documents généraux	155
III.1.3 - Conditions d'application	155
III.2- DISPOSITION INTERESSANT LE BATIMENT DANS SON ENSEMBLE	156
III.2.1 - Forme du bâtiment	156
III.2.2 – Orientation	156
III.2.3 – Dimensions	156
III.2.4 - Durabilité et stabilité	156
III.2.5 - Caractéristiques thermiques des parois extérieures	157
III.2.6 - Caractéristiques acoustiques	157

<i>III.2.7 - Exigences d'entretien</i>	157
--	-----

**CHAPITRE IV : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PROPRES AUX
DIFFERENTS LOCAUX CONSTITUANTS LES CRECHES ET
JARDINS D'ENFANTS**

IV.1- SALLES DE JEUX OU SALLES D'EXERCICES	157
<i>IV.1.1 - Emplacement du local , orientation</i>	157
<i>IV.1.2 - Forme et dimension</i>	157
<i>IV.1.3 - Qualités techniques</i>	157
<i>IV.1.3.1- Caractéristiques phoniques</i>	157
<i>IV.1.4 - Ouvertures extérieures</i>	159
<i>IV.1.4.1 - Définition, emplacement, Dimensions</i>	159
<i>IV.1.4.2 - Qualités des ouvrages</i>	159
<i>IV.1.5 - Ouvertures intérieures</i>	159
<i>IV.1.5.1 - Définition, emplacement, dimensions</i>	159
<i>IV.1.6 – Revêtements</i>	161
<i>IV.1.7- Parois verticales</i>	161
<i>IV.1.8 – Plafonds</i>	161
<i>IV.1.9 - Equipements immobiliers</i>	162
IV.2 - DORTOIR OU SALLE DE REPOS	163
<i>IV.2.1- Emplacement et dispositions d'ensemble</i>	163
<i>IV.2.2- Orientation</i>	163
<i>IV.2.3- Rideaux d'occultation</i>	163
IV.3 - LOCAUX SANITAIRES (salle de propreté)	163
<i>IV.3.1 - Emplacement et orientation des locaux</i>	163
<i>IV.3.2 - Dimensions et forme</i>	164
<i>IV.3.3 - Conception des cellules de WC</i>	164
<i>IV.3.4 - Ouvertures extérieures</i>	164

IV.3.5 - <i>Revêtements</i>	164
IV.3.6 - <i>Parois verticales</i>	165
IV.3.7 - <i>Plafonds</i>	165
IV.4 - VESTIAIRES	165
IV.5 - SALLE POLYVALENTE	165
IV.5.1- <i>Dispositions générales</i>	165
IV.5.2 - <i>Emplacement</i>	166
IV.5.3 - <i>Traitement acoustique</i>	166
IV.5.4 - <i>Rideaux d'occultation</i>	166
IV.6 - BUREAU DE LA DIRECTRICE – SALLE DE REUNION DES EDUCATRICES - VESTIBULE D'ENTREE ET SALLE D'ATTENTE	166
IV.6.1 - <i>Bureau de la directrice</i>	166
IV.6.2 - <i>Salle de réunion des éducatrices</i>	167
IV.6.3 - <i>Vestibule d'entrée et salle d'attente</i>	167
IV.7 - LE REFECTOIRE OU SALLE A MANGER.....	167
IV.7.1 - <i>Les caractéristiques souhaitables des salles</i>	167
IV.7.1.1 - <i>Les sols</i>	167
IV.7.1.2 - <i>Les murs</i>	168
IV.7.1.3 - <i>Les façades vitrées</i>	168
IV.7.1.4 - <i>Les plafonds</i>	168
IV.7.1.5 - <i>L'éclairage</i>	168
IV.7.1.6 - <i>Le mobilier</i>	168
IV.8 - ACCES,CIRCULATIONS ET DEGAGEMENTS	168
IV.8.1 - <i>Forme et Emplacement des locaux</i>	169
IV.8.2 - <i>Dimensions horizontales</i>	169
IV.8.3 - <i>Dimensions verticales</i>	169
IV.8.4 - <i>Correction acoustique du local</i>	169
IV.8.5 - <i>Ouvertures extérieures</i>	169

IV.8.6 – Revêtements	170
IV.9 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	170
IV.9.1 - <i>Spécifications techniques relatives aux aménagements</i>	
<i>extérieurs</i>	170
IV.9.1.1 - Aires de détente	170
IV.9.1.2 - Terrains de jeux	171
IV.9.1.2.1 - Dimensions	171
IV.9.1.2.2 - Aménagement des coins de jeux	171
CONCLUSION	172
NOTES RELATIVES A LA TROISIEME PARTIE	174

INTRODUCTION

L'espace de l'enfant pourrait devenir un laboratoire pour l'architecte.

Considérés comme des citoyens à part entière, les enfants méritent désormais de grandir au sein d'architectures adaptées susceptibles de participer à leur éducation, voir d'organiser leur perception d'eux mêmes et de l'autre.

La réalisation et l'équipement doivent être basés sur la connaissance approfondie des besoins de l'enfant afin de lui offrir les meilleures conditions de vie et de développement. Il faut aussi tenir compte des conditions de travail du personnel ainsi que l'accueil des parents.

La conquête de cet univers se fait lentement. Elle appelle des ressourcements difficiles : compréhension et respect profond de la valeur d'usage, invention spatiale susceptible d'intégrer la sensibilité de l'enfance sans occulter l'aspect sécuritaire.

La recherche d'informations sur le comportement, les besoins perceptifs et l'appréhension de l'espace par l'enfant effectuée précédemment était pour nous nécessaire, la rareté et le peu de recherches et études réalisées sur ce sujet nous ont conduit à regrouper ces connaissances qui nous permettront de mettre en valeur l'importance de l'espace ainsi que l'influence qu'il peut avoir sur l'enfant.

La présente partie de l'étude constitue une synthèse des principes précédemment étudiés. Elle est basée sur des enquêtes directes et des observations faites sur les lieux.

Les anomalies relevées dans les différentes crèches et jardins d'enfants et la connaissance approfondie des besoins de l'enfant vont nous permettre d'établir un certain nombre de recommandations nécessaires au bon fonctionnement de ces équipements.

CHAPITRE I : ANALYSE DU COMBINE HASSEN BOUDJENANA

I.1-ETUDE DES CRECHES ET JARDINS D'ENFANTS A CONSTANTINE

Il existe à Constantine deux types de constructions pour les crèches et jardins d'enfants. Nous avons d'une part les crèches et jardins d'enfants constituant, un bâtiment indépendant avec une architecture spécialisée et un aspect architectural significatif des édifices pour la petite enfance, ce sont les constructions dites " modernes ".

D'autre part, il y a les crèches et jardins d'enfants situés dans d'anciennes constructions coloniales. Elles présentent beaucoup d'anomalies entre autres : Des salles très grandes et excessivement hautes, de très grandes fenêtres, un mauvais ensoleillement et une mauvaise ventilation (bâtiments trop rapprochés).

Ces bâtiments ne sont pas spécialement conçus pour servir de crèches et jardins d'enfants , mais ont fait l'objet d'une récupération pour être utilisés comme tels.

Dans cette catégorie, il faut soulever le cas du jardin d'enfant de l'étoile qui se situe au rez-de-chaussée d'un bâtiment d'habitation et dont l'espace extérieur (jardin), reste inexploité à cause du manque de civisme des locataires (jets d'ordures). Il est bien entendu que dans ces conditions le jardin peut représenter un danger pour les enfants.

L'ensemble de ces bâtiments se développe en rez-de-chaussée ou en rez-de-chaussée plus un niveau. L'étage est généralement destiné au logement de fonction.

Afin de permettre une meilleure vue des espaces extérieurs ainsi qu'un développement facile des activités de l'intérieur vers l'extérieur, favorisant un meilleur épanouissement de l'enfant, toutes les salles et particulièrement les salles d'exercices sont généralement situées au rez-de-chaussée.

Il est évidemment impossible de donner une description abstraite et << universelle >> de la crèche et du jardin d'enfant. Ils revêtent plusieurs formes, selon la date de leur construction, leur implantation géographique, leur capacité d'accueil, selon qu'ils sont considérés comme des << bons >> ou << des mauvais >> jardins d'enfants.

Ils peuvent se situer au cœur de la ville ou bien parmi les grands ensembles.

I.2 – CAS DE LA CRECHE ET DU JARDIN D'ENFANTS HASSEN BOUDJENANA

La crèche et le jardin d'enfants situés à HASSEN BOUDJENANA ont été choisis pour servir de support à cette recherche. Il apparaît ambitieux de vouloir étudier tous les combinés crèches et jardins d'enfants existants à Constantine.

La crèche et le jardin d'enfant de HASSEN BOUDJENANA se trouvent être les plus importants.

Le nombre d'espaces qui constituent cette crèche et ce jardin d'enfants offre de nombreuses combinaisons. La multiplicité, la complexité et l'interaction entre eux sont autant d'éléments ouverts au champ d'investigation. Il est donc préférable, pour mieux maîtriser l'étude de procéder à un choix des espaces.

Afin que cette sélection ne soit pas subjective et réponde à des préoccupations réelles et essentielles, de nombreux critères nous ont servi à hiérarchiser les espaces selon :

- Leur surface
- Leur occupation hebdomadaire
- La durée quotidienne que l'enfant leur consacre
- Leur prégnance psychologique pour l'enfant.

Nous limiterons donc notre étude aux seuls espaces que l'enfant aura à utiliser.

LE BUDGET-TEMPS QUOTIDIEN D'OCCUPATION DE L'ESPACE PAR L'ENFANT ET SURFACE DES LOCAUX.

Espaces	Temps en heures par Jour	Surface
Salles de jeux ou d'exercices	3 h ½	55 m ²
Dortoirs ou salle de repos	1 h ½	42 m ²
Réfectoire ou salle à manger	1 h ½	115m ²
Hall Espace polyvalent	2 h	212 m ²
Cour	30 mn	
Circulations	Non déterminé	

La détermination de la part du budget temps que l'enfant passe aux circulations est difficile à établir, leur utilisation diffère d'un enfant à l'autre et une quantification ne peut être rationnellement réalisée.

Suivant le tableau ci dessus, il apparaît que les salles d'exercices et le hall (espace polyvalent) sont des espaces fondamentaux du jardin d'enfants. La zone de convergence et d'animation du jardin d'enfant est l'espace central de jeux.

I.3– DESCRIPTION DU COMBINE HASSEN BOUDJENANA

Le combiné a une capacité de 60 enfants pour la crèche et 120 enfants pour le jardin d'enfants (l'occupation effective est de 245 enfants dont 60 pour la crèche et 185 pour le jardin d'enfants).

Cet équipement porte le nom de la cité d'accueil. Il est implanté au milieu d'un groupement de bâtiments, hauts de cinq niveaux. Le terrain d'assiette présentait une forte déclivité, il a été procédé à d'énormes terrassements pour obtenir une plateforme unique pour le bâti et l'espace extérieur en évitant de créer des terrasses et les escaliers.

La crèche et le jardin d'enfants occupent un terrain ayant une superficie de 3200 m². Le bâti qui se développe en rez-de-chaussée plus un occupe une surface au sol de : 2.450 m².

L'équipement est situé en retrait par rapport à la route principale et se trouve dans une impasse. Il est démunie de toute aire de stationnement. La cité d'accueil n'étant pas sur un axe routier important se trouve démunie de tout transport en commun (Ligne non rentable pour les transporteurs). Les taxis et les voitures particulières constituent le seul mode d'acheminement vers la crèche.

I.3.1 - Environnement immédiat du combiné.

Il a une grande importance dans la vie de l'enfant. Il lui permet de profiter des jeux à l'extérieur et des bienfaits du soleil .

I.3.1.1 - La cour (C.F. à la planche n°1 et aux illustrations)

Le combiné BOUDJENANA est entouré d'une cour qui joue plusieurs fonctions :

- Espace de transition entre l'accès et l'équipement
- Cour de service.
- Aire de stationnement pour les véhicules du personnel.
- Jeux et détente des enfants.

Le revêtement de cette cour est constitué par de l'asphalte qui n'est pas recommandée pour les jeux (chute traumatisante).

Il existe bien quelques bacs à sable mais par manque d'entretien le sable a tassé et n'amortit plus les chutes des enfants car il est trop dur.

La végétation existe par endroit mais elle est insuffisante, les quelques arbres qui ont été planté contre la clôture ne constituent là qu'une barrière visuelle avec l'extérieur.

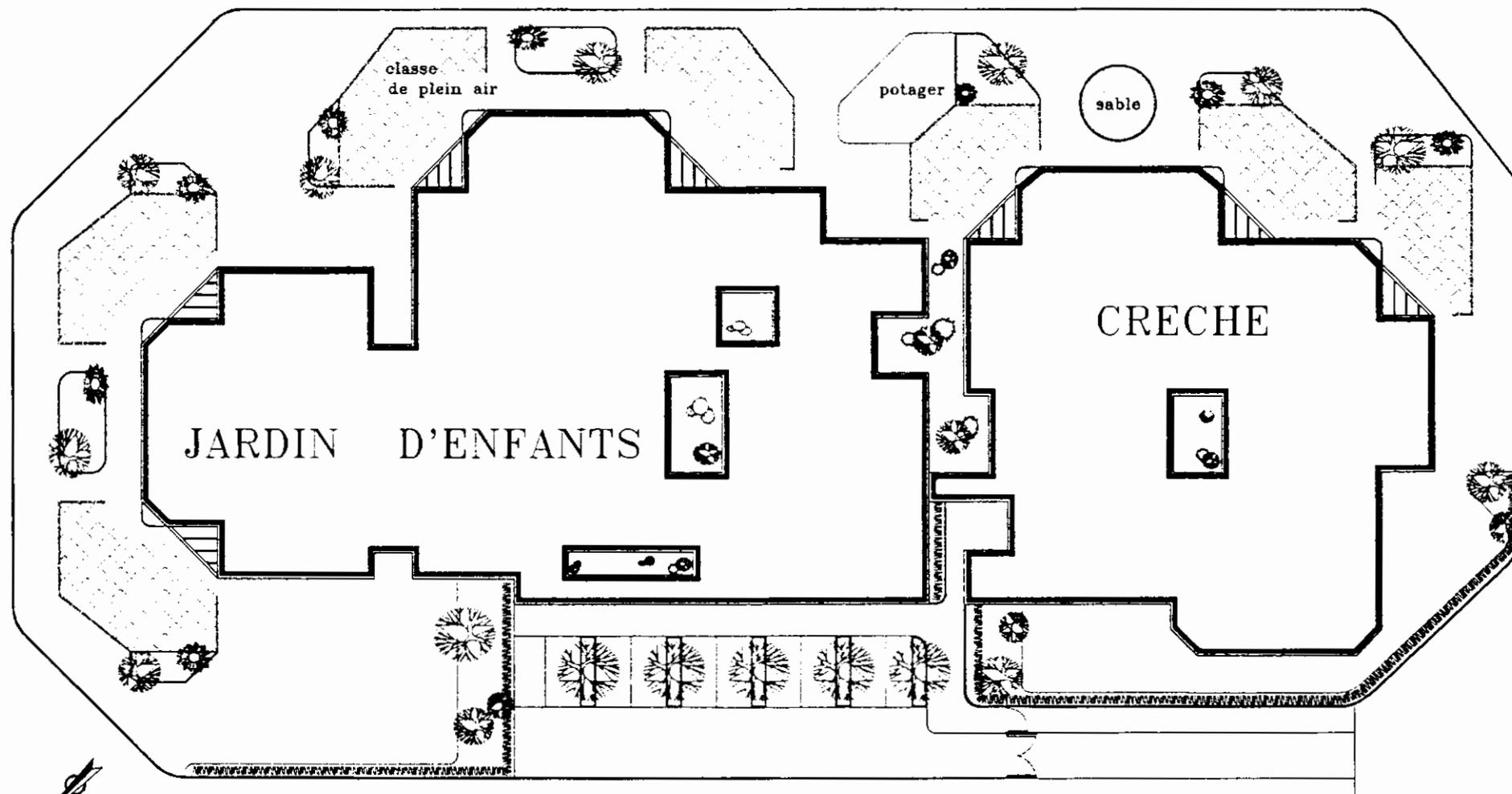
Il n'y a pas de gazon ni de jardin aménagé. Tous les jeux doivent se dérouler dans la cour principale revêtue d'asphalte.

Comme installation de jeux extérieurs, il n'y a que des balançoires en très mauvais état de fonctionnement. La porte d'accès qui reste souvent ouverte pour permettre l'approvisionnement et les différents déplacements, peut constituer un danger pour les enfants car beaucoup sont tentés de sortir et risquent ainsi de se perdre ou de se faire renverser par une voiture. La vigilance des éducatrices doit être de tout instant car la cour de jeu n'est pas dissociée de la cour de service et de l'accès au combiné.

1.3.1.2 - Les terrasses

Elles existent bien au niveau du combiné BOUDJENANA mais ces dernières sont mal orientées (En direction des vents dominants) en plus leur sol présente beaucoup de déformations qui ne favorisent pas et ne permettent pas l'apprentissage de la marche pour les tous petits. Donc ces terrasses ne pouvant pas jouer leur rôle, elles restent inexploitées à ce jour.

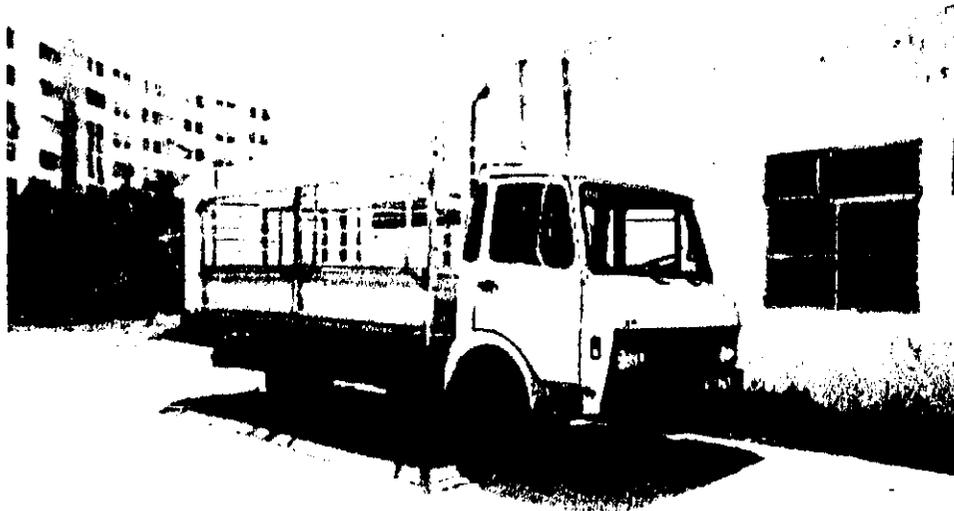
Planche N°1



113



-  Terrasses
-  Cour



L'espace de jeu est utilisé aussi comme cour de service



Equipement de jeu dans la cour

I.3.2 - Descriptions des locaux du combiné, HASSEN BOUDJENANA

Les divers équipements seront regroupés sous les rubriques suivantes:

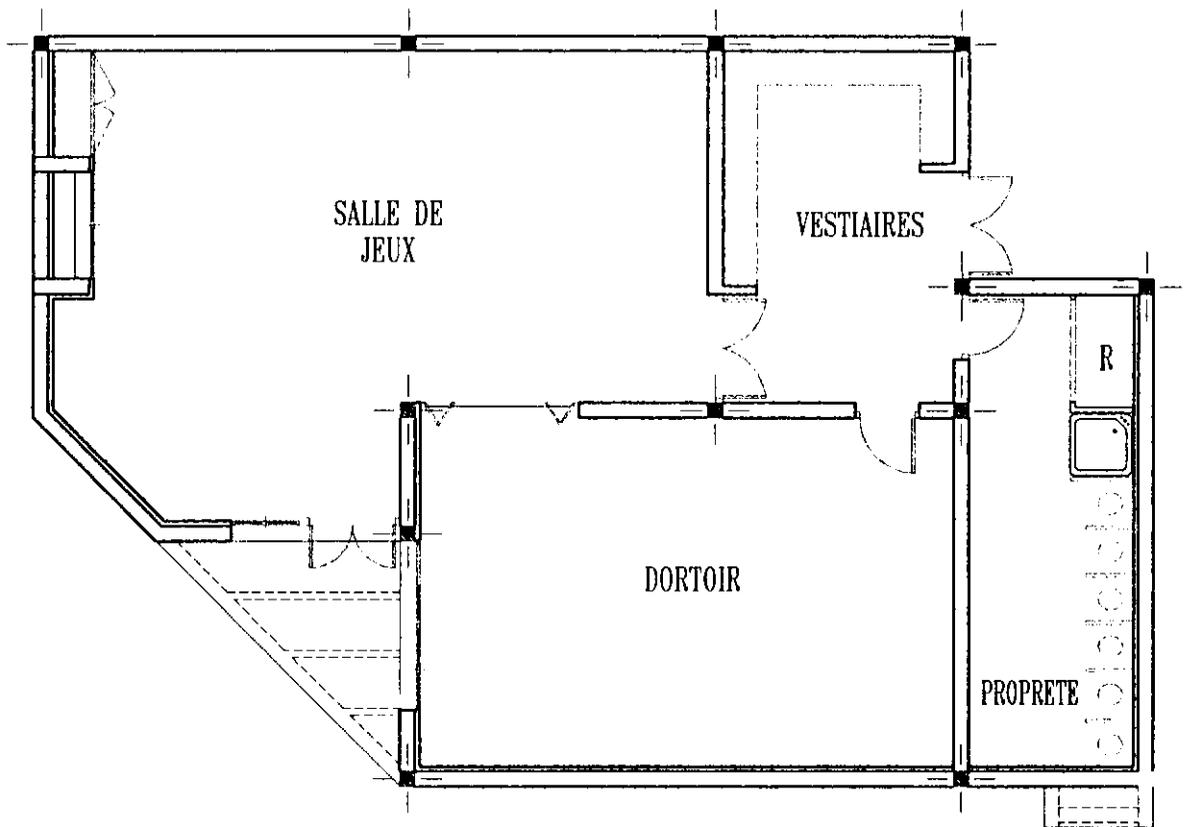
- Les unités de vie
- Hall espace polyvalent
- Réfectoire ou salle à manger
- Locaux du personnel (bureau de la Directrice, infirmerie, salle de Services généraux (cuisines , dépôts, chaufferie, buanderie)
- Logement de fonction.
- Espaces de circulation

L'unité de vie se compose : (se référer à la planche n° 2)

- 1 Salle d'exercices ou salle de jeux
- 1 Dortoir ou salle de repos
- Salle de propreté ou locaux sanitaires
- Vestiaire

Pour la crèche, il y a en plus à proximité du dortoir une biberonnerie

Planche N°2



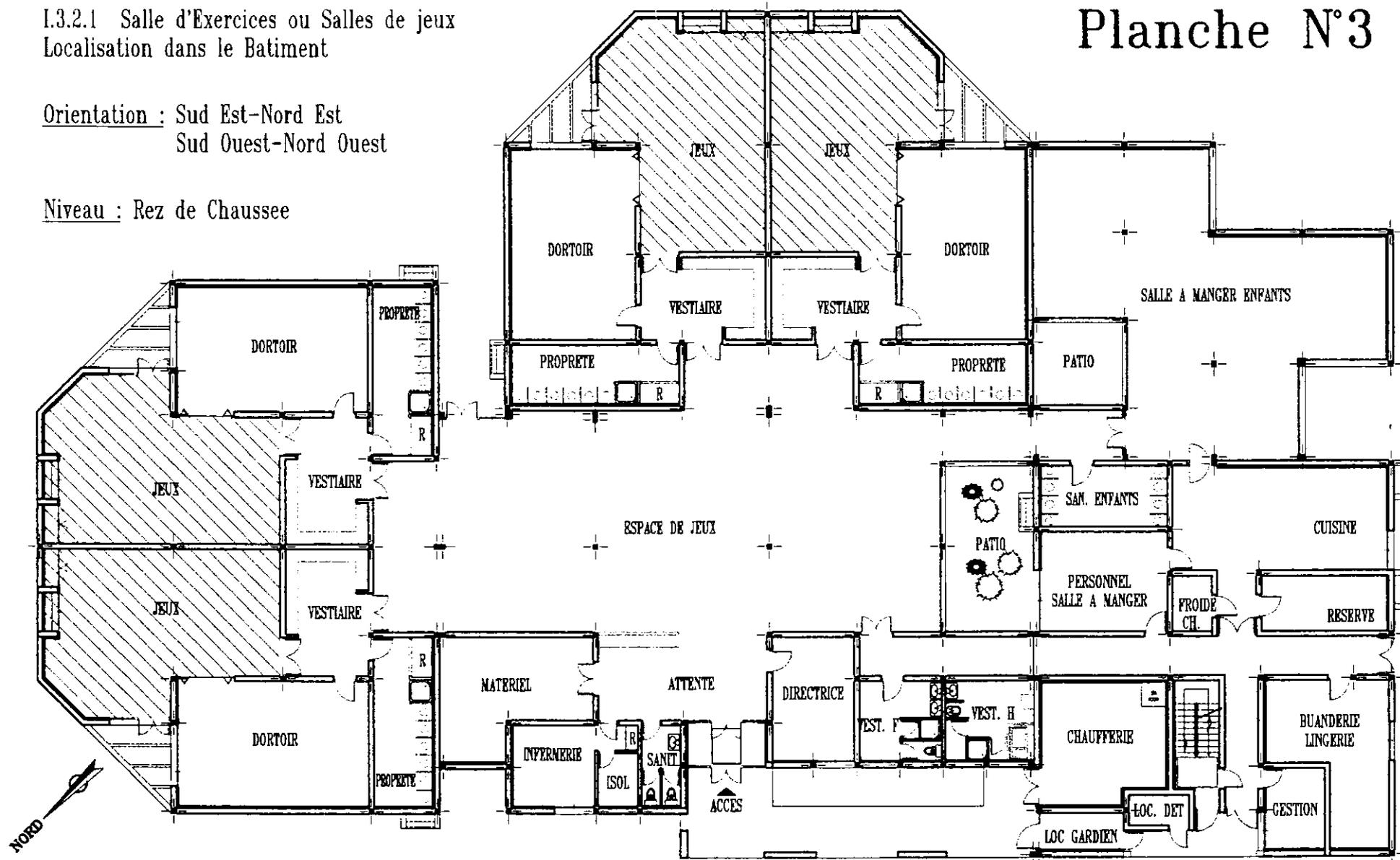
Ech. 1/100

I.3.2.1 Salle d'Exercices ou Salles de jeux
Localisation dans le Batiment

Orientation : Sud Est-Nord Est
Sud Ouest-Nord Ouest

Niveau : Rez de Chaussee

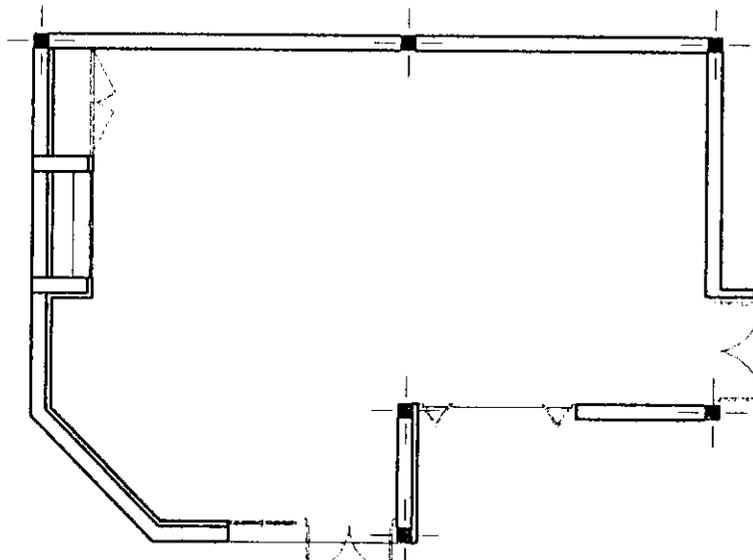
Planche N°3



117

Planche N°4

Plan de la chambre à coucher (à compléter)



DESCRIPTION DE LA SALLE D'EXERCICES

ACCES	1 Porte à deux vantaux	
SURFACE	55 m ²	
H . S . P	285 ml - 4 ml	
ECLAIRAGE	NATUREL	Latéral réalisé par 1 fenêtre fixe à imposte ouvrant et 1 porte fenêtre Orientation : Sud-est Nord-est, Sud -Ouest Nord Ouest
	ARTIFICIEL	Zénithal ponctuel : 6 néons fluo simples placés en quinconce
REVETEMENTS	SOL	Revêtement en carrelage granito 25 * 25
	MURS	Peinture laquée bleu ciel Aspect : lisse Plinthe noire vernissée
	PLAFOND	Incliné, enduit au plâtre Aspect : lisse
MENUISERIE	EXTERIEURES	Porte fenêtre 2.50 * 2.45, 3 impostes en bois basculant , fenêtre fixe 1.50 * 2.30
	INTERIEURES	Portes en accordéon en bois bleu ciel, Portes pleine à 2 vantaux, poignée en métal chromé
MOBILIER	6 tables basses à quatre places chacune, en bois, 35 petites chaises en bois, un porte cartable en bois un ensemble pour rangement des jouets Un placard encastré un bureau en métal, un porte manteau, tableau noir	
CHAUFFAGE	3 radiateurs idem que pour le dortoir	
ACOUSTIQUE	Mauvaise insonorisation	
UTILISATION	Activités (jeux éducatifs, initiation à la lecture et au calcul.. etc.)	

Constatations et remarques

- . Le traitement phonique n'a fait l'objet d'aucune attention. Les revêtements muraux et de plafond ne sont pas particulièrement absorbants.
- Les portes ne sont pas équipées de système de ralentissement et peuvent donc battre fortement.
- Le traitement chromatique est uniforme. L'enfant est placé dans des conditions d'immersion prolongée dans un environnement d'une seule teinte, ce qui entraîne une perturbation dans la conduite, le comportement et peut être la physiologie de ce dernier . Les couleurs bleu et blanc utilisées sont très salissantes. Utilisation du carrelage granito n'est pas judicieuse. Il est froid et peut être glissant.
- L'espace n'est pas divisé en sous espaces constituant des "coins activités" ou coins ateliers pour trois ou quatre enfants. Il ne permet pas l'isolement des enfants.
- L'ameublement est rudimentaire et ne permet pas une division de l'espace.
- Il n'existe ni plantes, ni point d'eau, ni panneau d'affichage, éléments pédagogiques nécessaires à chaque salle d'exercices. Il n'existe pas de local de rangement pour l'éducatrice (l'armoire existante ne peut suffire).
- Il existe trop de fenêtres avec un vitrage trop bas pouvant être une source de danger pour les enfants et créant un effet de serre pendant les périodes chaudes
- Il n'y a pas de persiennes. L'effet de serre est adouci par l'existence d'un climatiseur monobloc plat, à hauteur suffisante
- La salle d'exercices n'a aucune relation avec les autres salles d'exercices ce qui crée une certaine rigidité.

Les radiateurs ne sont pas encastrés.

I.3.2.2 Le Dortoir
Localisation dans le Batiment

Orientation : Sud Est-Nord Est

Niveau : Rez de Chaussee

Planche N°5

121

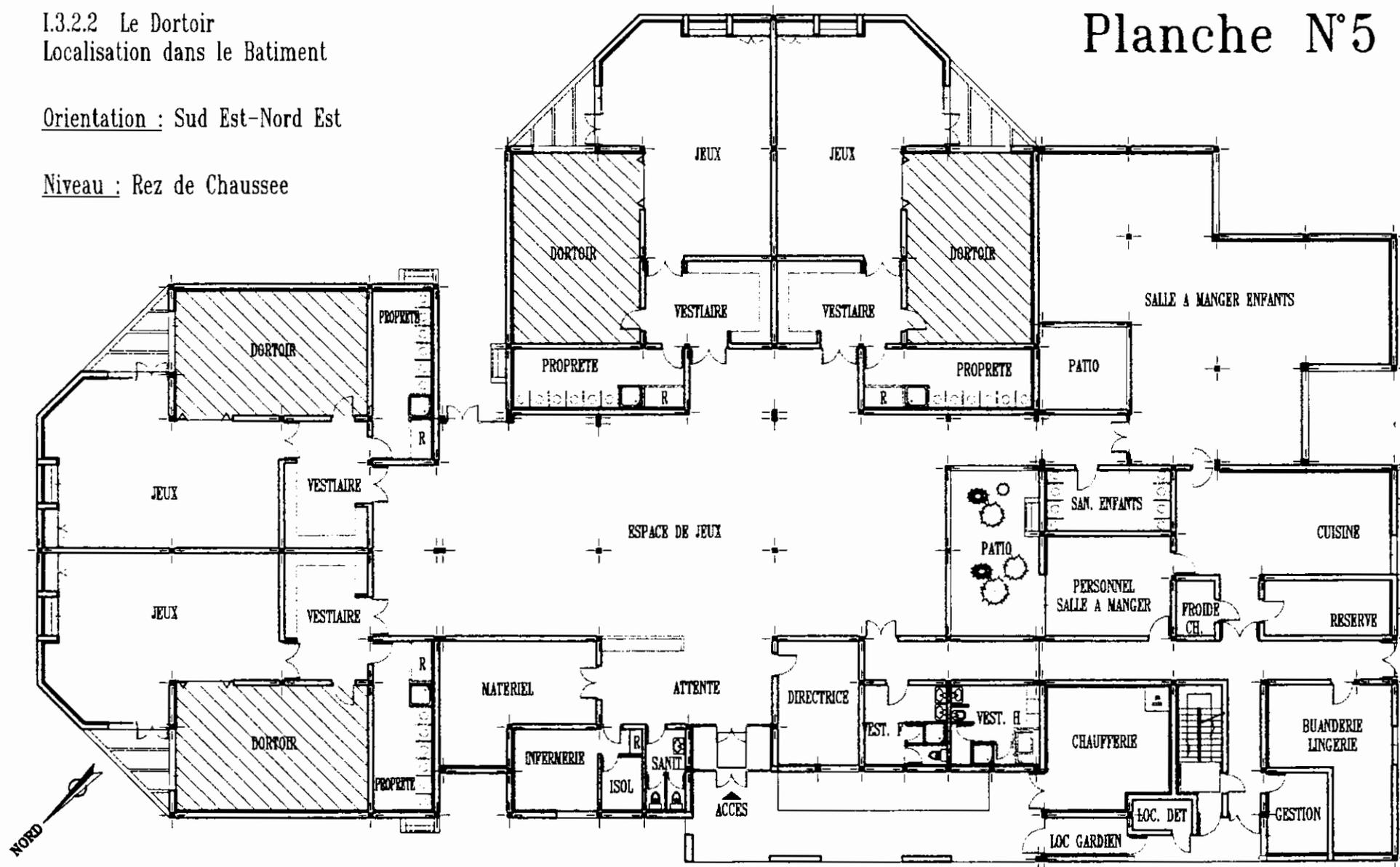


Planche N°6

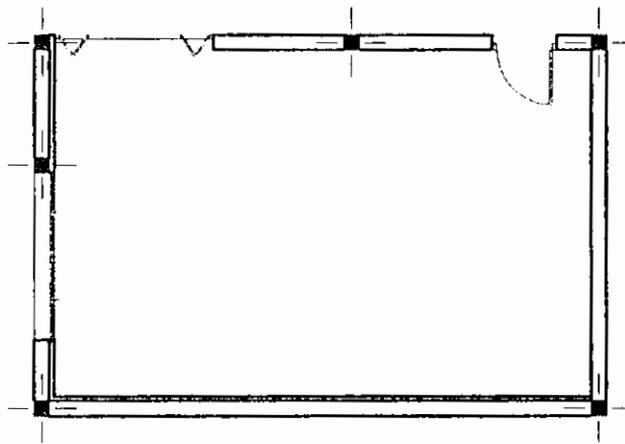


Fig. 1. — Dimensions in millimeters.

Ech. 1/100

DESCRIPTION DU DORTOIR

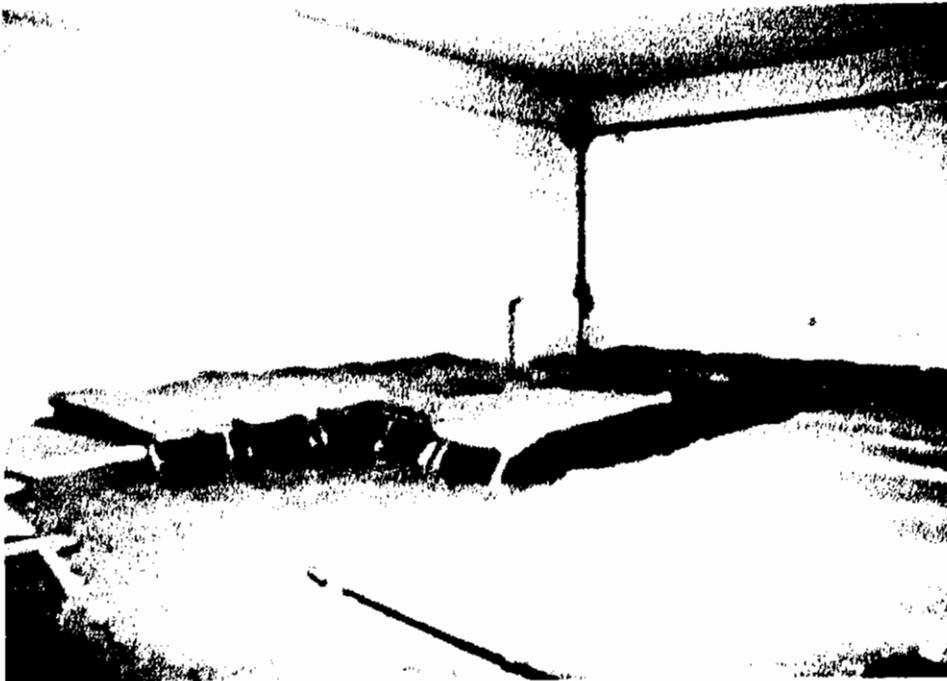
ACCES	Par une porte en accordéon non coupe feu	
SURFACE	42 m ²	
H . S . P	285 ml	
ECLAIRAGE	NATUREL	Latéral réalisé par 2 fenêtres : une fixe et l'autre partagée en deux avec une partie basse fixe et une partie s'ouvrant à la française. Orientation sud-Est, Nord-Est
	ARTIFICIEL	Zénithal ponctuel : 6 néons fluo simples
REVETEMENTS	SOL	Carrelage granito 25 * 25
	MURS	Peinture: laquée bleu ciel Aspect : lisse et brillant Plinthes noires vernissées
	PLAFOND	Crépi au plâtre Aspect: lisse
MENUISERIE	EXTERIEURES	2 fenêtres de 1.30 * 2.30 en bois une fixe et l'autre divisée en deux : le bas fixe et le vitrage est en verre armé , le haut ouvrant à la française et le vitrage en verre ordinaire
	INTERIEURES	En bois 1 porte isoplane à 1 vantail blanc cassé, lisse et mat poignée en métal chromé Porte pleine en accordéon à 4 vantaux bleu ciel, lisse et mat, poignée en métal chromé.
MOBILIER	3 35 lits de camp en toile avec des matelas en éponge + rideau en toile vert	
CHAUFFAGE	2 radiateurs à 16 ,éléments en métal blancs cassés	
ACOUSTIQUE	Mauvaise insonorisation	
UTILISATION	Sieste des enfants de 12 h 30' à 14 h 30'	

Constatations et remarques :

- Le dortoir est bien situé, à proximité de la salle d'exercices et des sanitaires.
- Il présente les mêmes anomalies que la salle d'exercices concernant les revêtements du sol, du plafond, le chauffage et l'éclairage
- Le dortoir n'est pas équipé de climatiseur. Le passage du dortoir vers la salle d'exercices (climatisée) ou réciproquement peut être désagréable et parfois dangereux (coup de froid).
- Les bâches placées donnent l'obscurité suffisante, mais ne peuvent en aucune façon atténuer l'intensité du soleil. Le traitement Chromatique est uniforme. Les couleurs bleu et blanc créent une ambiance apaisante.
- Il est équipé de lits de camps inconfortables. Il est très mal exploité, environ 1 h et demi par journée alors qu'il n'est équipé que de lits de camps rabattables. Il aurait pu servir d'extension pour la salle de jeux.



Type d'occupation et d'utilisation d'une salle d'exercices



Aménagement d'un dortoir avec des lits de camps

1.3.2.3 Vestiaires & Sanitaires ou Salle de Proprete
Localisation dans le Batiment

Planche N°7

-  Vestiaires
-  Sanitaires

Orientation : Sanitaires Plusieurs Orientations

Niveau : Rez de Chaussee

126

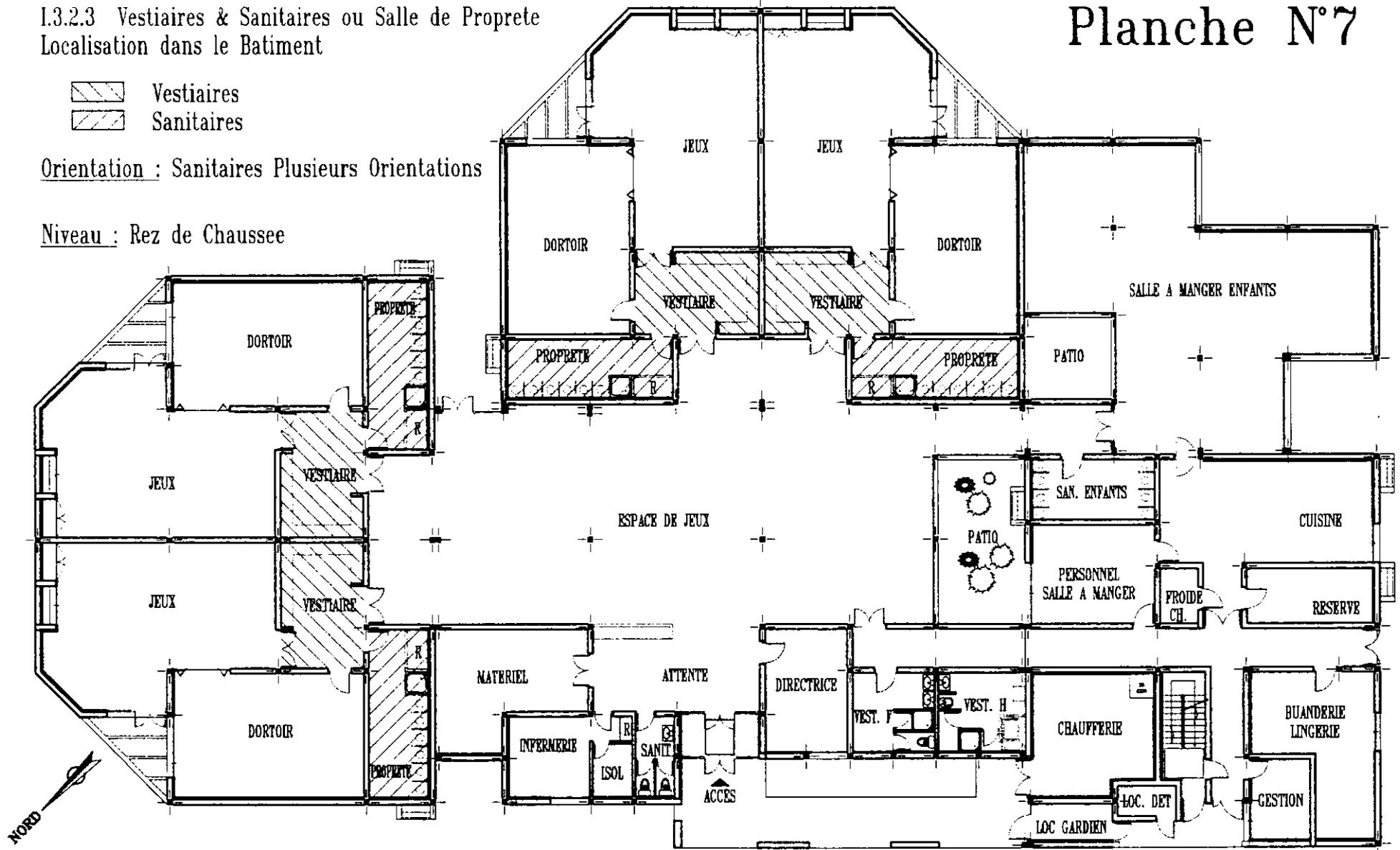
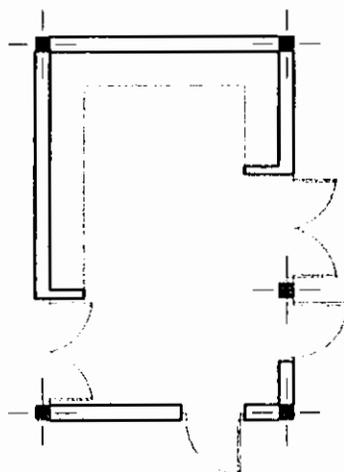
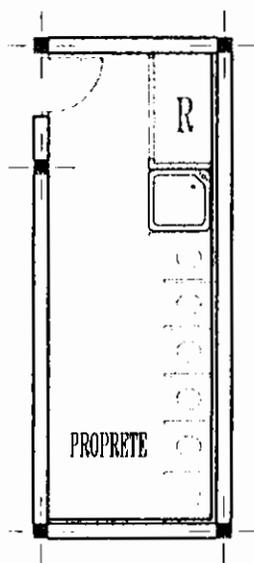


Planche N°8



Plan en perspective de la chambre



Plan en perspective de la salle de toilette

DESCRIPTION DES VESTIAIRES

ACCES	Par une porte à deux vantaux	
SURFACE	19.25 m ²	
H . S . P	285 ml	
ECLAIRAGE	NATUREL	Néant Sans orientation
	ARTIFICIEL	Zénithal ponctuel : un néon fluo Simple centré
REVETEMENTS	SOL	Carrelage granito 25 * 25
	MURS	Peinture : laquée bleu ciel Aspect : très lisse et brillant Plinthes noires vernissées
	PLAFOND	Enduit au plâtre et laqué Blanc, lisse
MENUISERIE	EXTERIEURES	Néant
	INTERIEURES	En bois à deux vantaux bleu ciel Poignet métal chromé et deux portes isoplanes blanches
MOBILIER	Porte manteaux : planches en bois naturel et crochets métalliques, placard métallique	
CHAUFFAGE	1 radiateur à 16 éléments en fonte	
ACOUSTIQUE	Mauvaise insonorisation	
UTILISATION	Espace de transit entre le Hall ,la salle d'exercices, sanitaires et dortoir Stationnement interdit.	

DESCRIPTION DES SANITAIRES

ACCES	Par une porte à un vantail	
SURFACE	19 m ²	
H . S . P	285 ml	
ECLAIRAGE	NATUREL	Latéral réalisé par deux châssis haut basculant – orientation : plusieurs orientations
	ARTIFICIEL	³ Zénithal ponctuel : 2 néons fluo simples. Disposés dans l'axe du plafond
REVETEMENTS	SOL	Carrelage granito 25 * 25
	MURS	Moitié en carreaux de faïence 15 * 15 de couleur blanche et le restant du mur enduit au ciment et peinture laquée blanche
	PLAFOND	Enduit au ciment et laqué blanc Aspect : lisse
MENUISERIE	EXTERIEURES	2 Châssis haut basculants 60 * 100 en bois
	INTERIEURES	Une porte isoplane avec poignée en métal chromé
MOBILIER	Cuvette à l'anglaise: blanc émaillé en céramique Lave main collectif blanc émaillé en céramique 2 robinets en cuivre, placard encastré	
CHAUFFAGE	1 radiateur à 16 éléments en fonte	
ACOUSTIQUE	mauvaise insonorisation	
UTILISATION	Besoins physiologiques des enfants	

Constatations et remarques :

Sanitaires :

- Ventilation insuffisante
- Revêtement sol glissant
- Insuffisance du nombre de robinets
- Le manque d'eau crée un problème d'hygiène
- Une ouverture vers l'extérieur aurait dû être prévue pour faciliter son utilisation aux enfants jouant dans la cour.

Vestiaires :

- Aucune aération
- Dessert plusieurs espaces
- La position des portes n'est pas judicieuse (croisement des flux)
- Les portes ne sont pas équipées de tôle en métal inoxydable à la base (protection)

1.3.2.4 Hall d'Accueil
Localisation dans le Batiment

Orientation : Sud Est-Sud Ouest

Niveau : Rez de Chaussee

Planche N°9

131

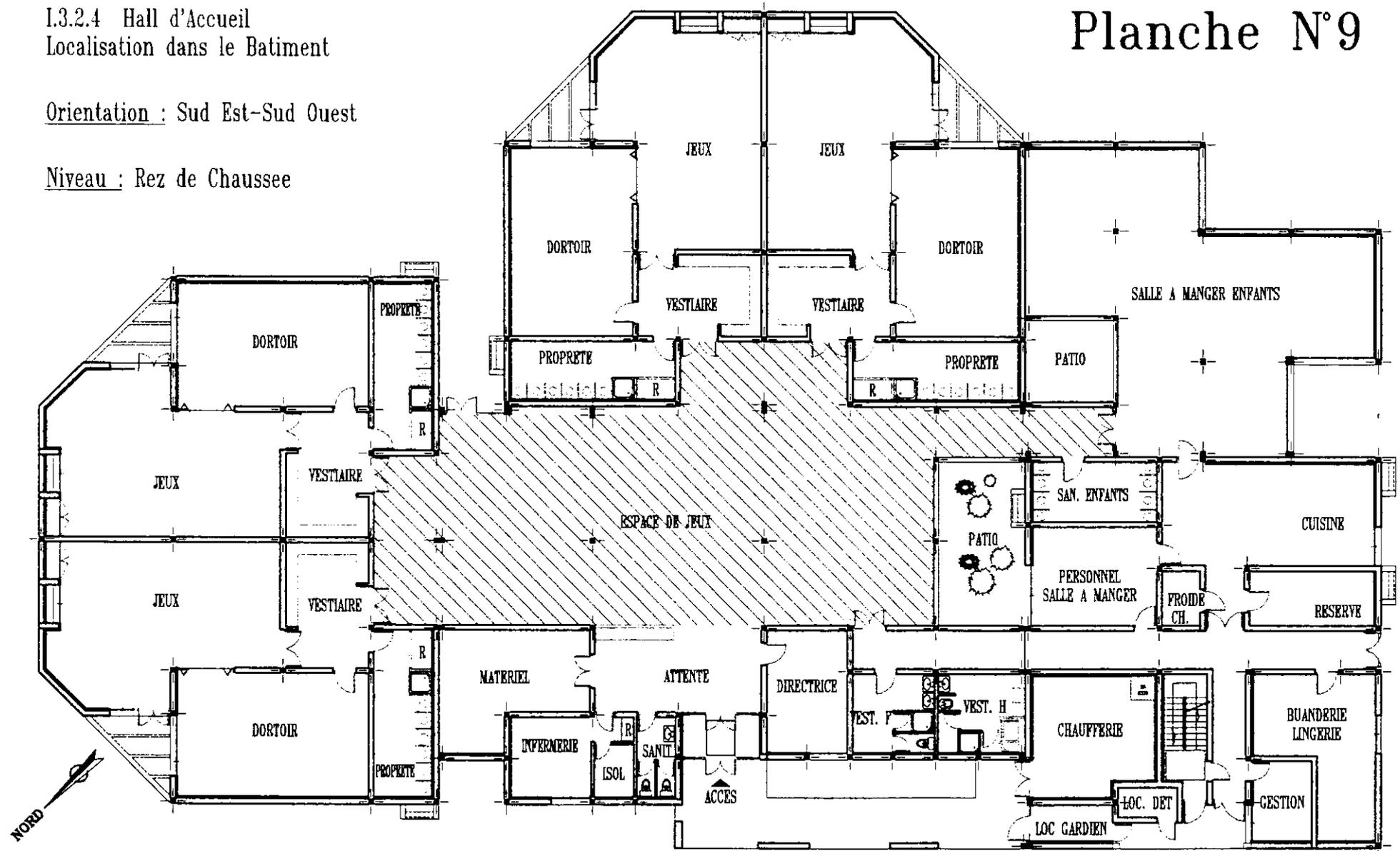
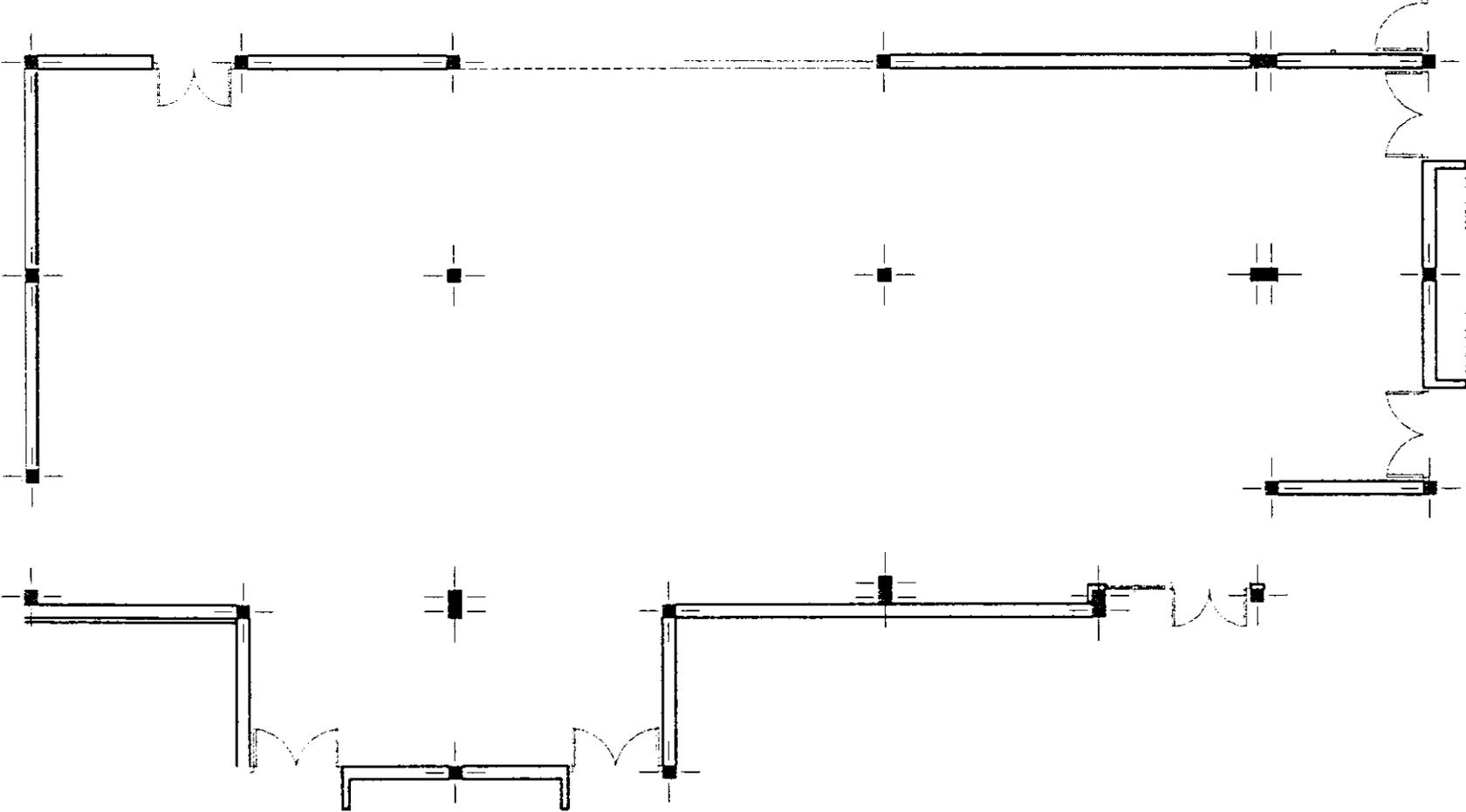


Planche N°10



132



Le hall, sa centralité dans le bâtiment et son rôle de distribution vers tous les espaces



DESCRIPTION DU HALL D'ACCUEIL

ACCES	Par une porte à 2 vantaux	
SURFACE	212 m ²	
H . S . P	285 ml	
ECLAIRAGE	NATUREL	Latéral réalisé par 4 fenêtres : 3 fixes et une porte Fenêtre Zénithal : 6 châssis basculant Orientation Sud Est- Sud Ouest- Sud Est
	ARTIFICIEL	Zénithal ponctuel : 20 plafonniers de 50 * 50
REVETEMENTS	SOL	Carrelage granito de 25 * 25
	MURS	Enduit au plâtre et décorés à la peinture . Aspect : lisse, plinthe noire vernissée
	PLAFOND	Enduit au plâtre, peinture laquée blanche
MENUISERIE		3 fenêtres fixes de 3.20 * 2.30 en bois vitrage de la partie basse en verre armé . 1 porte fenêtre de 3.20 * 2.45 en bois, 6 châssis basculants en bois de 50 * 50
	INTERIEURES	7 portes en bois à 2 vantaux 2 portes isoplanes à 1 vantail
MOBILIER	Bancs en bois à ossature métallique Bacs à fleurs en ciment moulé	
CHAUFFAGE	5 radiateurs à 16 éléments en fonte	
ACOUSTIQUE	Mauvaise insonorisation	
UTILISATION	Regroupement des enfants. Distribution vers les différents locaux, espace polyvalent (fêtes, exercices physiques etc.)	

Constatations et remarques :

- Suffisamment dimensionné pour accueillir tous les enfants du jardin.
- L'existence de poteaux carrés à angles saillants constituent un danger permanent pour les enfants .
- Les radiateurs ne sont pas encastrés.
- Le revêtement en carreaux de granito peut être glissant.
- Les murs sont bien décorés et créent une bonne ambiance.
- Très bon éclairage (zénithal, patios)
- Sa situation centrale dans le bloc jardin d'enfants ne permet pas d'autres issues de secours. L'évacuation ne peut se faire que par la porte d'accès.
- Il permet des activités sportives et culturelles.
- Plusieurs groupes ou sections sont amenés à pratiquer soit une même activité dans cet espace communautaire, soit simultanément plusieurs activités parfois difficilement compatibles.
- Il est en liaison directe avec les unités de vie, d'accès rapide au bureau de la directrice et au réfectoire.

I.3.2.5 Refectoire ou Salle a Manger
Localisation dans le Batiment

Orientation : Sud Ouest-Nord Ouest
Nord Est

Niveau : Rez de Chaussee

Planche N°11

136

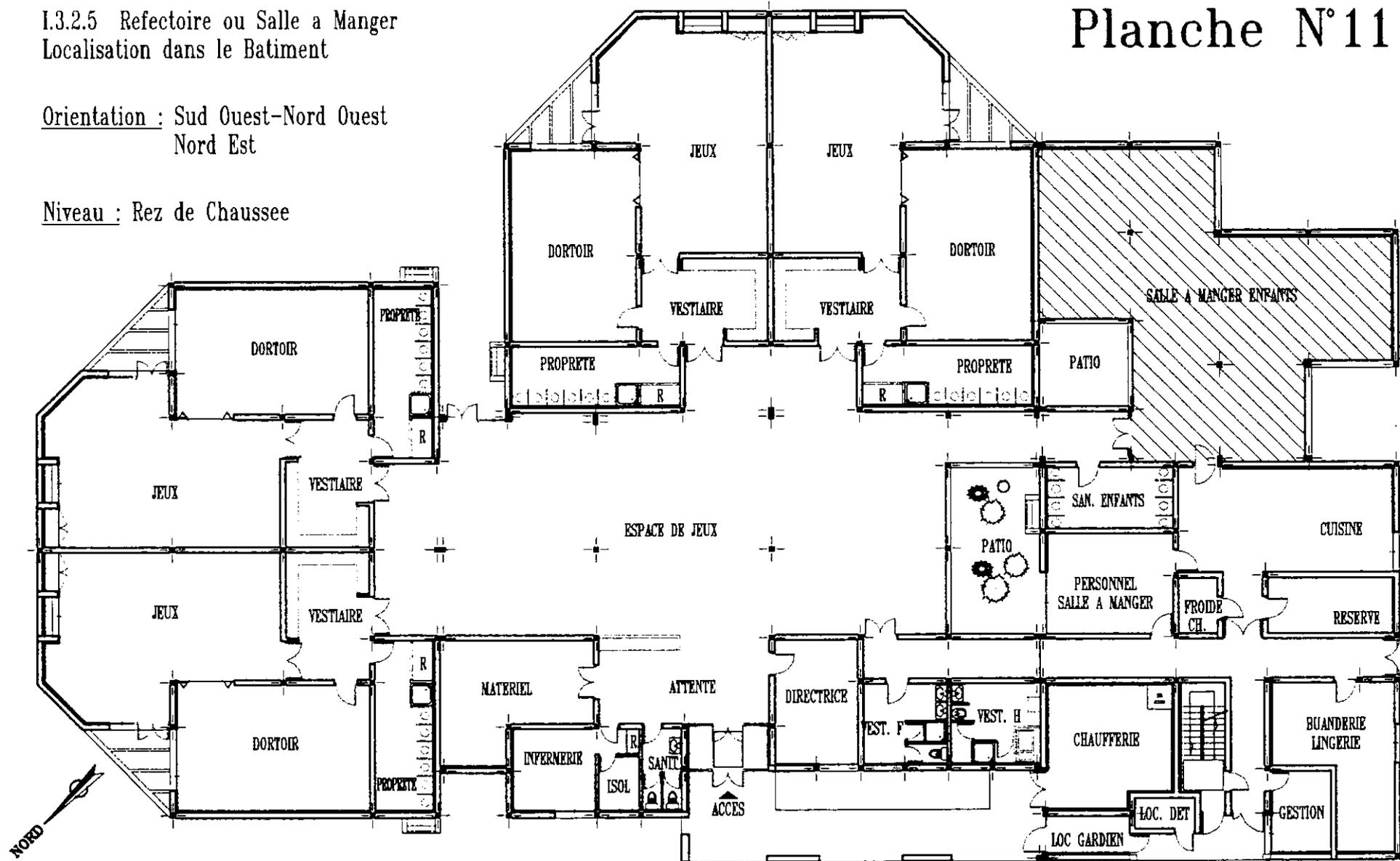
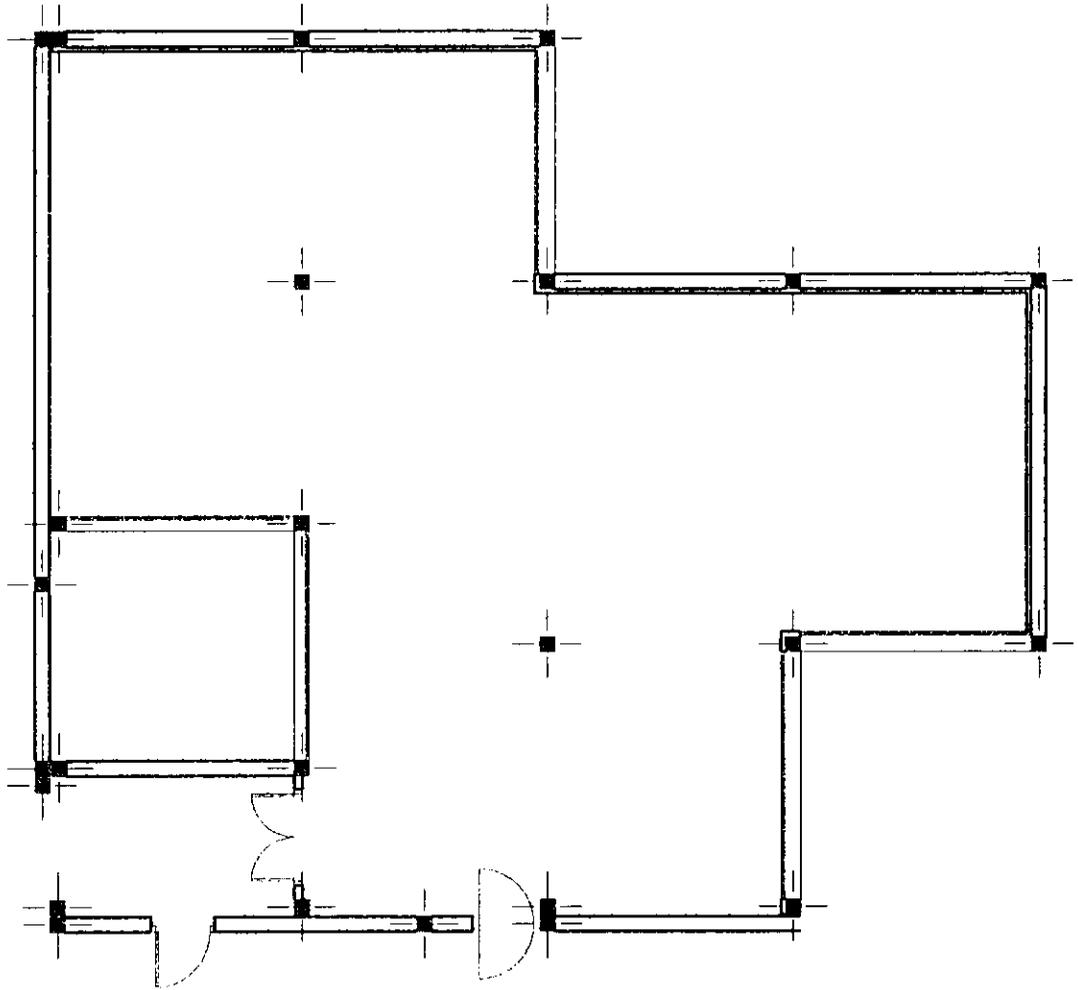


Planche N°12



Plan de l'édifice N° 12, page 12

Ech. 1/100

DESCRIPTION DE LA SALLE A MANGER

ACCES		Par une porte à 2 vantaux
SURFACE		115 m ²
H . S . P		285 ml
ECLAIRAGE	NATUREL	Latéral réalisé par 4 portes fenêtres Orientation : NORD-Est – Nord-Ouest - sud-ouest donnant sur la cour et sur des patios
	ARTIFICIEL	Zénithal ponctuel : 6 néons simples disposés en double file
REVETEMENTS	SOL	Revêtement en carrelage granito 25 * 25
	MURS	Peinture laquée bleu ciel Aspect : lisse Plinthe noire vernissée
	PLAFOND	Enduit au ciment Aspect : lisse
MENUISERIES	EXTERIEURES	4 portes fenêtre de 3.20 * 2.30 en bois vitrage de la partie basse en verre armé
	INTERIEURES	2 portes en bois à 2 vantaux dont une avec paumelles va et vient
MOBILIER		Tables en bois , chaises et desserte en bois - 4 climatiseurs
CHAUFFAGE		5 radiateurs à 16 éléments
ACOUSTIQUE		mauvaise insonorisation
UTILISATION		Pendant les heures de repas de 11 h à 13 h- Stationnement interdit

Constatations et remarques :

- L'équipement est rudimentaire
- L'espace est suffisant. Il permet le regroupement de tous les enfants La cuisine n'étant pas bien ventilée évacue ses odeurs et ses vapeurs vers la salle à manger
- Le revêtement du sol favorise l'entretien.
- L'entrée se trouve à proximité du jardin d'enfants et est assez éloignée de la crèche.
- La cloison entre le hall et le réfectoire aurait pu être mobile pour permettre un agrandissement substantiel de l'espace.

1.3.2.6 Bureau de la Directrice
Localisation dans le Batiment

Orientation : Nord-Ouest

Niveau : Rez de Chaussee

Planche N°13

140

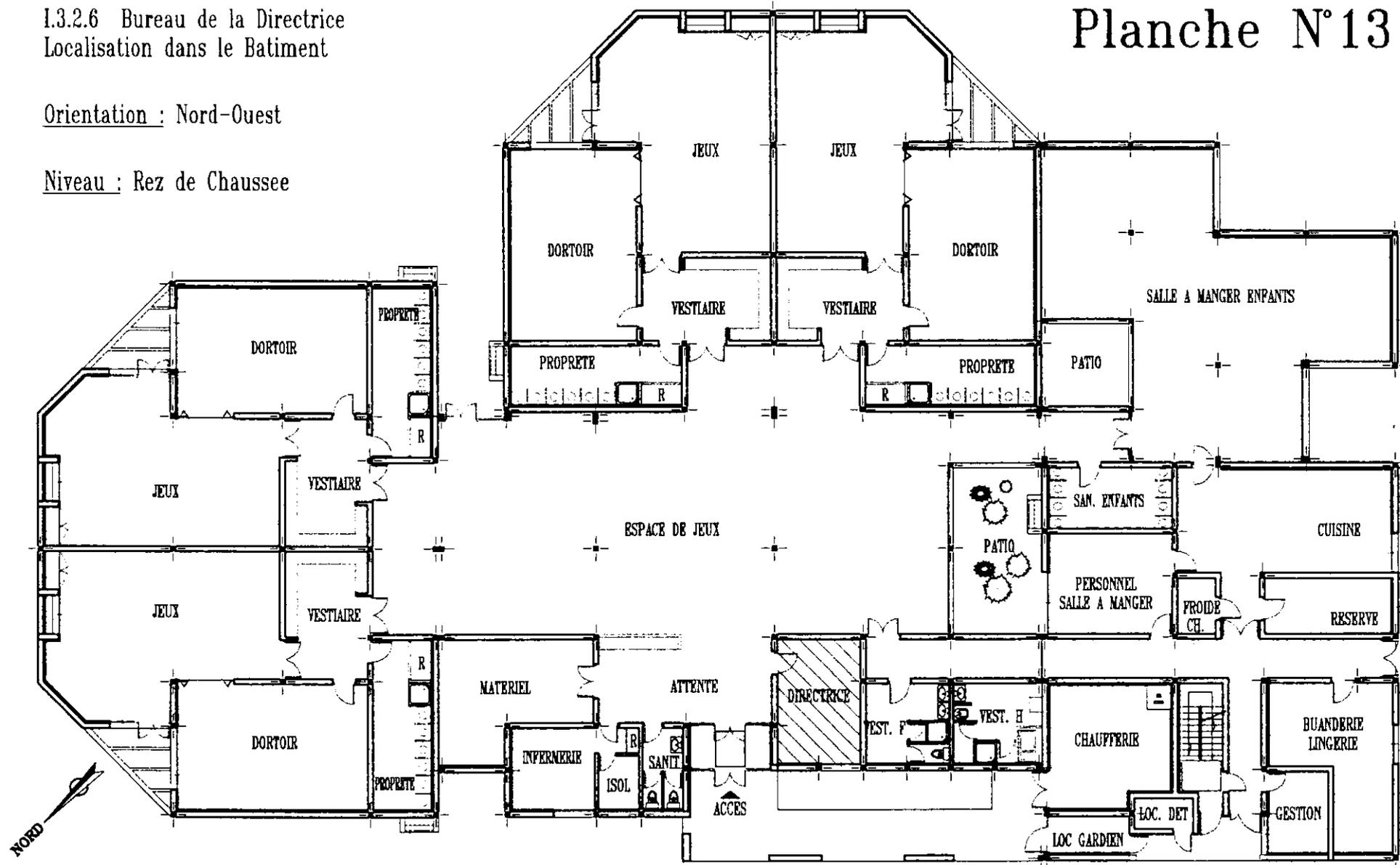
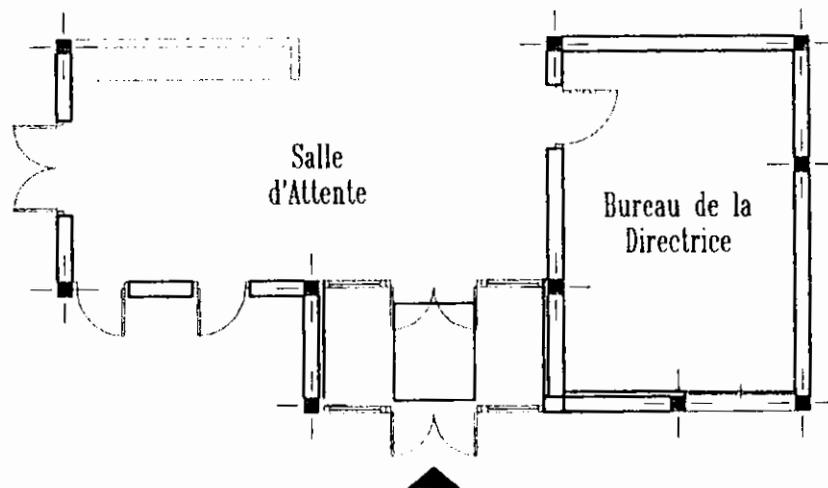


Planche N°14



Plan de la salle d'attente et du bureau de la directrice.

DESCRIPTION DU BUREAU DE LA DIRECTRICE

ACCES	Par une porte à 1 vantail	
SURFACE	19 m ²	
H. S. P	285 ml	
ECLAIRAGE	NATUREL	Latéral réalisé par 1 fenêtre Orientation Nord-Ouest, donnant sur la cour
	ARTIFICIEL	Zénithal ponctuel : 1 néon simple disposé dans l'axe
REVETEMENTS	SOL	Revêtement en carrelage granito 25 * 25
	MURS	Peinture laquée blanche Aspect : très lisse plinthe noire vernissée
	PLAFOND	Enduit au plâtre Aspect lisse et brillant
MENUISERIE	EXTERIEURES	1 fenêtre de 150 * 1.00 en bois dont une partie supérieure fixe et une partie basculante
	INTERIEURES	1 porte isoplane à 1 vantail, bleu, avec poignée en métal chromé
MOBILIER	Un bureau, un fauteuil, 2 chaises , une bibliothèque, en bois , un placard en bois, climatiseur	
CHAUFFAGE	1 radiateur à 10 éléments en fonte	
ACOUSTIQUE	mauvaise insonorisation	
UTILISATION	Bureau privé et réception du personnel et des parents	

Constatations et remarques :

- Le bureau est au niveau du jardin d'enfants et ne permet aucun contrôle de la crèche. L'emplacement n'est pas judicieux.
- Il est à proximité de l'entrée principale du jardin d'enfants et du hall
- Il ne possède pas de vitrage de surveillance du hall
- Surface insuffisante, ne permet pas les réunions de travail.
- Le SAS d'entrée se trouve à proximité du vestibule et du bureau de la directrice.
- Le vestibule: salle d'attente des parents, mal éclairée, équipée d'un banc non accueillant.



Disposition des tables dans la salle à manger



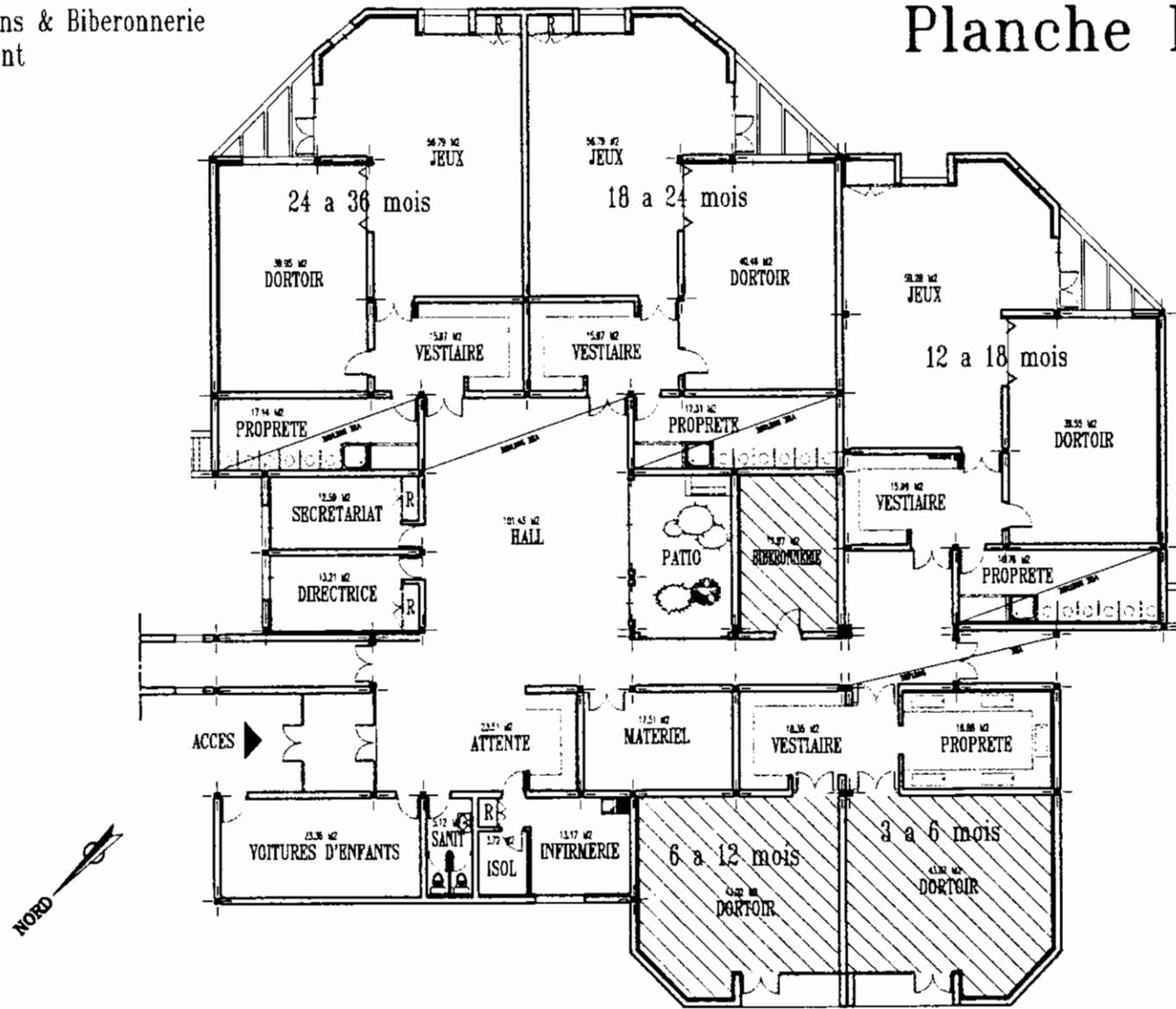
Exiguïté du bureau de la directrice

1.3.2.7 Dortoir de Nourissons & Biberonnerie
Localisation dans le Batiment

Orientation : Nord-Est

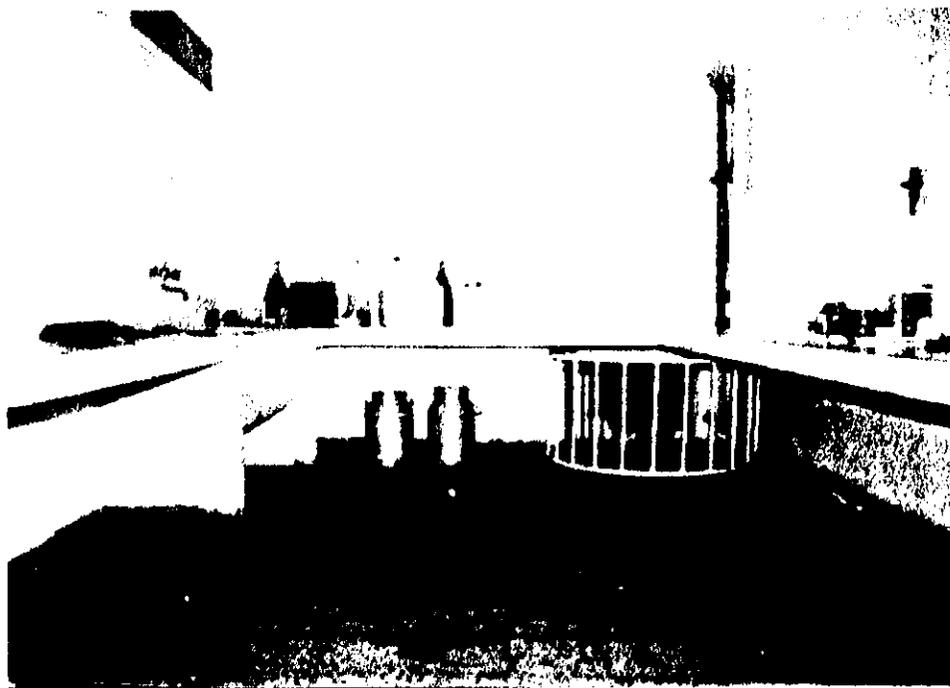
Niveau : Rez de Chaussee

Planche N°15





Dortoir des nourrissons



Bibronnerie très mal équipée

- Dortoir des nourrissons (se référer aux illustrations)

La crèche et le jardin d'enfants sont deux blocs autonomes unifiés par les espaces cuisine, réfectoire.

Les unités de vie sont identiques excepté pour l'espace réservé aux nourrissons constitué uniquement du dortoir équipé de lits à barreaux, de tables à langer, d'une table et de chaises, attenant à la biberonnerie.

La biberonnerie est équipée de :

- 1 évier
- 1 rangement
- 1 plan de travail
- 1 plaque chauffante

Il n'existe pas de stérilisateur et de réfrigérateur.

Nous remarquons que la réalisation en bâtiment unique du combiné crèche et jardin d'enfants est une très bonne solution car elle permet à l'enfant de rester dans le même établissement, son développement ne peut être que meilleur et le suivi de son dossier est assuré, ce qui par contre n'est pas judicieux, c'est l'implantation du bâtiment ; En effet, ce dernier est situé à l'intérieur de la cité dans une impasse sans aire de stationnement extérieure.

A travers cette implantation, on peut facilement avancer que l'architecte n'a pas été associé au choix du terrain ou du moins a eu une réaction passive face à ce choix des plus discutables.

La forte déclivité du terrain aurait nécessité une étude plus adaptée (système pavillonnaire en terrasse), Or après enquête on a appris que ce projet a fait l'objet d'une implantation d'un plan type utilisé sur plusieurs autres sites (ZIADIA, DAKSI, HAMMA BOUZIANE).

Nous confirmons donc que l'intervention de l'architecte a été des plus discrète, quand on sait que les équipements pour la petite enfance nécessitent beaucoup plus d'attention, afin d'offrir des espaces conformes et sécurisants d'autant plus que dans le combiné, nous avons remarqué beaucoup de malfaçons (vitrage trop bas, radiateurs non encastrés, beaucoup de poteaux apparents etc..) pouvant constituer un danger permanent pour les enfants.

Dés lors une question s'est posée à nous :

De quelle manière ces espaces aurait dû être traités ?

Le prochain chapitre propose un certain nombre de recommandations techniques permettant d'offrir des espaces plus confortables et plus sécurisants favorisant le développement harmonieux de l'enfant.

CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES

L'évolution de la pédagogie, la connaissance de plus en plus approfondie de l'enfant, remettent en cause actuellement la conception habituelle de l'établissement préscolaire.

Pour remplir pleinement sa mission, il doit donc être conçu de manière à permettre chacun de recevoir une pédagogie d'un style original, conforme aux exigences de son développement.

Les enfants que la crèche et le jardin d'enfants accueillent, âgés de 6 mois à 5 ans et demi, sont compris dans une période appelée << seconde enfance >> dont un des caractères essentiels est la rapidité d'évolution, tant sur le plan physiologique que sur le plan psychique. C'est une période cruciale dans la vie de l'enfant.

Il est donc indispensable sur le plan local et pour toute opération à réaliser, que les autorités responsables de " la petite enfance " et les hommes de l'art collaborent étroitement afin de concevoir l'équipement le mieux adapté à l'enfant, c'est à dire un espace capable de permettre les moments de regroupement et d'isolement, de mouvement et de repos, d'activités et de détente.

Aussi, pour pouvoir atteindre ces objectifs et assurer de ce fait le maximum de succès à l'éducation préélémentaire dont elle a la charge, la pédagogie de la << petite enfance >> devra-t-elle disposer de structures physiques de conception moderne et essentiellement flexible.

Par ailleurs, il ne doit pas être perdu de vue que du degré de souplesse du procédé de construction adopté dépendra l'aptitude à la flexibilité.

En conséquence, point n'est besoin d'insister davantage sur le caractère fondamental du rôle de l'architecte au sein de l'équipe de conception ni sur l'intérêt plus évident que jamais de sa collaboration avec les autorités locales et plus particulièrement avec les responsables de la pédagogie.

II.1 - CONSIDERATIONS GENERALES

II.1.1 - Dispositions particulières concernant l'implantation des crèches et jardins d'enfants

II.1.1.1- Le site

Le terrain choisi pour la construction d'une crèche ou d'un jardin d'enfants doit être, autant qu'il se peut, situé au cœur du groupement de population intéressée. Il doit être éloigné des voies de grande circulation et accessible par une voie secondaire sur laquelle se fera l'entrée principale de la crèche. Il doit être de plus, éloigné des établissements bruyants insalubres ou dangereux pour l'hygiène physique et morale des enfants.

L'assiette devant recevoir un tel équipement doit favoriser une architecture se développant essentiellement en rez-de-chaussée avec une grande partie du terrain réservée pour le jardin et le jeu.

Le choix du terrain doit en outre favoriser ce type d'architecture et éviter d'être une contrainte supplémentaire pour le maître d'œuvre (cas des terrains à fortes pentes).

La surface du terrain doit être adaptée au programme envisagé. A cette fin, il sera retenu par enfant une surface élémentaire de 15 à 20 m² y compris les installations de jeux.

II.1.1.2- Composition d'ensemble

La composition générale des bâtiments sur le terrain doit être fonction :

- De l'importance des constructions à édifier
- Des liaisons fonctionnelles à assurer
- Des accès souhaitables
- De la forme et de la topographie du terrain d'assiette
- De son exposition
- Du site et des éventuelles servitudes créées par l'environnement

L'implantation des établissements au pied des immeubles de grande hauteur pourra être envisagée dans la mesure où les protections nécessaires seront assurées (protection contre les chutes d'objets, absence d'ombres portées sur l'édifice scolaire etc....).

Le logement de fonction pourra être intégré aux bâtiments scolaires à condition toute fois qu'il soit pourvu d'un accès indépendant des circulations ou des locaux destinés aux enfants.

La nomenclature des locaux constituant la crèche ou le jardin d'enfants sera dans chaque cas fixée conformément au programme de construction établi par les autorités locales compétentes.

II.1.2 - Liaisons fonctionnelles et destination des locaux

II.1.2.1- Salle d'exercices ou de jeux et dortoir

Les enfants de 2 à 5 ans et demi sont repartis par sections :

section des petits	2 à 3 ans
section des moyens	3 à 4 ans
section des grands	4 à 5 ans et ½

Chaque section disposera d'une salle de jeux appelée aussi salle d'exercices, associée à la salle de repos ou dortoir qui lui est particulièrement destinée. Une simple cloison mobile plus ou moins fermée isolera suffisamment les dormeurs rassurés par la présence proche de l'institutrice.

En dehors de la sieste, les lits étant repliables, cette salle dont le sol sera revêtu d'un matériau adapté, recevra les enfants qui pourront en toute liberté être allongés ou assis à leur manière pour les jeux de leurs choix.

Les vestiaires et les sanitaires seront placés à proximité immédiate des deux salles de façon à permettre aux enfants de vivre à leur rythme et de faire tranquillement leurs expériences et leurs apprentissages : s'habiller, se déshabiller, se laver les mains, etc.

Les sanitaires appelés aussi salle de propreté devront être directement accessible du terrain de jeux ou du jardin.

Dans les salles de jeux, l'éducatrice devra pouvoir disposer :

- D'un point d'eau
- De casiers et meubles de rangement (mobilier)
- D'un certain nombre de petits coins aménagés en ateliers de peinture, de céramique, de découpage et d'activités diverses.

- Eventuellement de grands tableaux muraux si nécessaire et de couleurs choisies dont la fixation sera prévue sur les cloisons intérieures à des hauteurs convenables.

Les salles de jeux devront ouvrir directement sur le terrain de jeux ou le jardin. Pour les nourrissons, la salle de jeux et le dortoir forment un espace unique attenant à la biberonnerie.

II.1.2.2- Hall d'accueil des enfants

Il permet d'assurer l'accueil en raison de l'arrivée échelonnée des enfants. Il est polyvalent après la période d'accueil jusqu'à l'heure de sortie. C'est là que se trouve le castelet pour le jeu de marionnettes, c'est la salle de l'éducation physique, des fêtes etc.

II.1.2.3 - Vestibule d'entrée et salle d'attente

Le vestibule d'entrée et la salle d'attente pour les parents seront situés à proximité du bureau de la directrice, lequel devra avoir vue sur l'entrée de l'établissement.

II.1.2.4 - Sanitaires ou salle de propreté

Elles seront si possibles distinctes pour chacun des groupes d'âge : section des petits, section des moyens, section des grands. Ces salles seront situées de façon à permettre le libre accès continu aux installations à tout moment dans la journée.

II.1.2.5- Réfectoire ou salle a manger

Cette expression remplace le terme réfectoire pour marquer le caractère familial, que doit avoir le repas, moment très important de la vie des jeunes enfants. Le repas doit pouvoir être pris sans hâte et dans le calme. Les locaux correspondants devront être situés à proximité du hall d'accueil de manière à former un vaste ensemble appréciable pour les fêtes.

II.1.2.6 - Salle de réunion et de travail des éducatrices

Cette salle sera prévue pour les séances de concertation entre les éducatrices. Elle servira également de bibliothèque, de salle de documentation.

II.1.2.7 - Abri couvert

Il est souhaitable de sortir les enfants plusieurs fois dans la journée. A cet effet il pourra être prévu un abri couvert permettant aux enfants de s'ébattre ou de s'aérer par petits groupes pendant l'hiver.

II.2 - ENVIRONNEMENT

Afin de situer la crèche et le jardin d'enfants dans un milieu naturel favorable au meilleur épanouissement des enfants, les architectes doivent apporter un soin particulier à l'étude de l'environnement de l'école.

Le milieu de la crèche doit permettre par l'harmonie de sa composition, l'intégration des éléments essentiels de la nature dont le contact direct apparaît comme une nécessité vitale de l'homme et surtout déterminante du développement de la personnalité de l'enfant.

CHAPITRE III : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES RELATIVES AUX BATIMENTS CONSIDERES GLOBALEMENT

III.1- CONDITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUS LES BATIMENTS

III.1.1 - Principe De Base

Afin de répondre correctement et efficacement aux exigences des utilisateurs, les ouvrages constituant la construction doivent obligatoirement satisfaire à un certain nombre de règles de qualité¹ :

- Soit par des règles de calculs.
- Soit par des règles technologiques .
- Soit par les textes et les documents régissant le code des marchés publics, notamment le cahier des prescriptions spécial (CPS) et le cahier de clauses administratives générales (C.C.A.G).
- Soit par des règles de sécurité et d'hygiène.

III.1.2- Documents Généraux

Règles de calculs

Documents techniques unifiés (D.T.U)²

- Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions.
- Règles pour le calcul et l'exécution des constructions en béton armé.
- Règles pour le calcul et l'exécution des constructions métalliques.
- Recommandations relatives aux constructions à réaliser dans les régions soumises aux séisme

III.1.3 Conditions d'application

Les ouvrages traditionnels seront exécutés conformément aux normes et règles algériennes, ainsi qu'au code des marchés publics du bâtiment. L'utilisation de matériaux nouveaux, ou de procédés de construction non traditionnels devra faire l'objet de justifications techniques précises.

III.2 DISPOSITIONS INTERESSANT LE BATIMENT DANS SON ENSEMBLE

III.2.1 Forme du bâtiment

La forme du bâtiment sera nécessairement adaptée à la destination des locaux qu'il abrite, ainsi qu'aux relations fonctionnelles des différentes activités entre elles, aucune forme particulière n'est imposée.

III.2.2 Orientation

Plusieurs orientations sont possibles pour les bâtiments³. On retiendra les principes suivants :

- Le soleil est rarement désirable, il faut éviter une trop forte exposition au point de risquer une insolation.
- Favoriser une bonne ventilation naturelle des locaux .
- Eviter les sources de bruit .
- L'orientation doit tenir compte également des vents dominants, de leur fréquence .

III.2.3 Dimensions

Les dimensions des constructions doivent satisfaire aux dispositions réglementaires en vigueur notamment en matière d'hygiène et de sécurité " incendie " Toutefois aucune trame n'est imposée à l'homme de l'art .

III.2.4 Durabilité et stabilité

Suivant des conditions normales d'utilisation et d'entretien, le bâtiment devra être conçu et réalisé de manière que les réparations ne se révèlent nécessaires qu'après plusieurs années.

Cette exigence ne s'applique pas aux équipements qui peuvent avoir une durabilité moindre tels que la couverture, les revêtements intérieurs et extérieurs. il conviendra de se prémunir contre la fatigue des ouvrages due aux vibrations ou aux ébranlements causés par le trafic lorsque les bâtiments seront situés à proximité de voies de forte circulation ou de chemin de fer .⁴

III.2.5 Caractéristiques thermiques des parois extérieures

Le coefficient de transmission K utile moyen des parois opaques à l'exclusion de celles de très faibles surfaces (trumeau, allèges très basses, inférieures ou égales à 0,50 m de hauteur par rapport au sol fini) sera égal aux valeurs suivantes exprimées en (k cal/ m²/h/°C).⁵

- La valeur du coefficient doit varier entre 0,8 et 1,2 pour une toiture ayant un poids variant entre 75 et 350 kg/m².
- La valeur du coefficient doit varier entre 1,0 et 1,5 pour les murs pignons ayant un poids variant entre 75 et 600 kg/m².
- La valeur du coefficient doit varier entre 0,6 et 0,8 pour les sols.

III.2.6 Caractéristiques acoustiques

Aucune règle spéciale n'est imposée.

Il conviendra de se protéger des bruits extérieurs au moyen de dispositions spécifiques de façon à permettre une utilisation satisfaisante des locaux.

L'isolement acoustique normalisé en zone moyennement bruyante entre l'extérieur et l'intérieur des locaux, portes et fenêtres fermées sera au moins égale à 20 -25 -30 dB.

Les précautions seront prises pour éviter la transmission à distance des vibrations audibles par les structures du bâtiment, les parois, les canalisations, les gaines ... etc.

Le niveau sonore perceptible dans les salles d'exercices ou les locaux de service " silencieux " ne devrait pas dépasser 25 dB.

III.2.7 Exigences d'entretien

Toutes les parties du bâtiment devront pouvoir être maintenues sans difficulté dans un état de propreté, et d'entretien suffisant.

Les dépenses d'utilisation et d'entretien du bâtiment ne devront pas constituer une charge financière anormale.

CHAPITRE IV : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PROPRES AUX DIFFERENTS LOCAUX CONSTITUANT LES CRECHES ET JARDINS D'ENFANTS

IV.1 SALLES DE JEUX OU SALLES D'EXERCICES

IV.1.1 Emplacement du local, Orientation

Les salles d'exercices seront disposées de telle manière qu'elles soient associées deux par deux, avec communication entre elles au moyen soit d'une porte, soit d'une cloison mobile escamotable permettant l'utilisation de l'ensemble des deux locaux pour des activités nécessitant plus d'espace d'évolution qu'une seule salle ne pourrait en offrir.

Chaque salle d'exercices est associée à un dortoir. L'orientation des façades sera étudiée avec soin pour que le confort d'été du local soit satisfaisant avec la mise en place éventuelle de protections adaptées.

IV.1.2 - Forme et Dimensions

La forme des salles de jeux n'est pas imposée par contre leurs dimensions devront permettre en tout état de cause de satisfaire aux exigences suivantes :

- Vue directe des espaces extérieurs environnants.
- Vision, tous azimuts de l'ensemble des enfants occupant normalement la salle.
- Utilisation rationnelle des équipements immobiliers et mobiliers compte tenu de leurs propres formes et de leur conception.
- Accessibilité directe permanente des issues en cas de sinistre.
- Facilité de liaison entre les différentes unités fonctionnelles.
- La hauteur sous plafond mesurée à partir du sol fini ne devra pas être inférieure à 2.50 m.

IV.1.3 - Qualités techniques

IV.1.3.1 - Caractéristiques phoniques

- Protection contre les bruits extérieurs (se rapporter au 3ème chapitre)

- Protection contre la transmission aérienne des bruits

L'isolement sonore aux bruits aériens des parois verticales intérieures et planchers devra avoir les valeurs suivantes :

- 26 dB entre deux salles de jeux contiguës ou associées, séparées entre elles par une cloison mobile ou fixe comportant une porte de communication.
- 38 dB entre deux salles contiguës sans ouverture de communication.

- Protection contre les bruits d'impact

Le niveau de bruits transmis par les locaux supérieurs dans les salles de jeux, portes et fenêtres fermées ne devra pas dépasser les valeurs suivantes pour les fréquences citées plus haut.

Dans les salles situées directement sous la toiture, des précautions seront prises contre les bruits provoqués par la pluie, la grêle ou le vent.

- Protection contre les bruits des appareils d'équipement

Les mesures nécessaires seront éventuellement prises pour que les équipements ne soient pas la cause d'un bruit exagéré dans les salles de jeux. Si le bruit présente un caractère permanent ou semi-permanent, son niveau ne doit pas dépasser environ 25 dB.

- Correction acoustique du local

En ce qui concerne l'acoustique des salles de jeux, le temps de réverbération devra se situer entre les valeurs ci-après : parole : 0.8, 0.7, 0.6 seconde. Ces temps s'entendent en valeurs moyennes dans les trois bandes de références comprises entre les fréquences 100 et 3200 Hz

Le traitement acoustique est un point très délicat. Il doit être réalisé en matériaux inertes au feu, afin de limiter au maximum les improvisations souvent dangereuses des usagers dans ce domaine.

L'insonorisation la plus poussée devra-t-elle être recherchée dans la conception même des locaux et leurs revêtements intérieurs (Sols, murs et plafonds).

IV.1.4 - Ouvertures extérieures

IV.1.4.1 - Définition, Emplacement, Dimensions

On entend par ouvertures extérieures, toutes les ouvertures (fenêtres, portes, châssis... etc.) situées dans les façades ou pignons. L'enfant assis à sa petite table devra avoir une vue directe sur le terrain de jeux ou sur les jardins. La hauteur d'allège des façades sera limitée en conséquence à 0.50 m maximum.⁶

L'ensemble des surfaces vitrées sera égal en général au sixième environ de la surface du plancher. Quel que soit le type du bâtiment, l'aménagement des salles sera fonction de la direction de la source principale d'éclairage naturel direct.

L'éclairage naturel Zénithal est à déconseiller en tant que source principale de lumière dans une salle de jeux ou de repos.⁷

Afin d'obtenir une ventilation naturelle suffisante, la surface de l'ensemble des parties ouvrantes de la façade éclairante, source principale de lumière naturelle, doit être égale au moins à 1/15 de la surface du sol. S'y ajouteront les parties ouvrantes des châssis des autres parois assurant une ventilation transversale du local.

Portes: les salles de jeux et de repos auront chacune une porte d'accès direct sur l'extérieur. Cette porte aura 0,90m de largeur libre et 2,00m de hauteur et ouvrira obligatoirement vers l'extérieur.⁸

IV.1.4.2 - Qualités des ouvrages

- Menuiseries

Les fenêtres pourront être simples ou composées. Quelque soit leur type, les fenêtres ou les châssis devront être d'une manœuvre facile et avoir une stabilité suffisante dans les diverses positions d'ouvertures.

Les critères auxquels devront répondre les menuiseries extérieures sont les suivants :

- Robustesse des parties ouvrantes.
- Bonne étanchéité à l'eau et à l'air avec un minimum de joints plastiques.
- Facilité d'entretien.
- Limitation stricte de l'encombrement du local à l'ouverture, et possibilité de maintenir une certaine ventilation lors de l'occultation des baies.
- Sécurité à l'ouverture (freins) pour éviter les risques d'accident à l'intérieur du local.

- Adaptation possible des dispositifs de protection solaire et d'occultation sans gêne pour la manœuvre de l'ouvrant.
- Absence d'arêtes vives et de saillies dangereuses pour les enfants à l'ouverture aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux.

- Peintures

Les revêtements de finition de toutes les menuiseries en bois et des quincailleries devront avoir des qualités de durabilité et de facilité d'entretien.

- Vitrierie

Pour réduire l'importance excessive des vitrages due à l'abaissement de la hauteur d'allège, L'homme de l'art pourra faire appel à des retombées opaques et isolantes en façade sous réserve d'assurer dans les locaux l'homogénéité nécessaire à l'éclairage diurne.

Les vitrages des façades situés à moins de 1.00 m au dessus du sol fini des locaux devront impérativement être réalisés en verre de sécurité .

- Protections diverses

Stores, volets roulants, brise-soleil etc

Toutes les parties vitrées fixes ou mobiles des fenêtres ou châssis extérieurs, l'exception de ceux exposés au nord seront associées à un système de protection solaire (fixe ou mobile).

IV.1.5 Ouvertures intérieures

IV.1.5.1 - Définition, Emplacement, Dimensions

On entend par ouvertures intérieures, toutes les ouvertures (châssis ou portes) situées dans les parois intérieures du local.

Les dimensions de passage des portes conformément aux normes :

Portes d'accès : 0.90 * 2.00 m (1 vantail)

Portes d'accès à deux vantaux : 1.40 * 2.00 m

IV.1.6 - Revêtements

- Sols

Les revêtements de sol à prévoir dans les salles de jeux seront de préférence du type souple afin de limiter la gravité des chutes toujours possibles. Ils devront subir sans désordre, les variations de température normales, ne pas être glissants ni sonores, ne pas retenir la poussière ni en produire.

IV.1.7 - Parois verticales

- Enduits

En partie, jusqu'à 1.00 m à partir du sol fini du local, d'un enduit offrant un aspect de surface et une résistance aux chocs et à l'abrasion au moins équivalente à celle d'un mortier. En partie haute, au-delà de cette cote et jusqu'au plafond d'un enduit en plâtre lissé .

- Peintures

Les peintures devront présenter les caractéristiques suivantes :

En partie basse

- bonne résistance aux chocs et à l'abrasion
- bonne résistance aux taches et bonne lessivabilité
- Bonne stabilité au vieillissement
- Aspect brillant

En partie haute (comme ci dessus)

Aspect satiné ou mat

IV.1.8 - Plafonds

Les plafonds pourront être réalisés : Soit par application d'enduits traditionnels (plâtre, mortier, etc.) Soit par juxtaposition d'éléments préfabriqués fixés de manière à ne présenter aucun danger pour les occupants des locaux, soit par des matériaux spéciaux, si une correction acoustique est nécessaire.

Dans tous les cas, les matériaux utilisés dans la constitution des plafonds devront être inertes au feu.

- Peintures

Les peintures sur plafonds devront être d'aspect mat et lessivables, avoir une bonne adhérence au support et une bonne stabilité au vieillissement .

IV.1.9 - Equipements immobiliers

- Dispositifs d'éclairage artificiel

Un certain nombre de points lumineux disposés sur deux circuits distincts au moins et donnant au niveau des tables un éclairage moyen alors que les zones d'activités particulières (ateliers de peinture, de découpage, coin d'eau, panneaux d'affichage et tableaux muraux) devront pouvoir être plus éclairées.

Les interrupteurs et prises de courant seront situés à une hauteur de 1.40 m minimum au-dessus du sol fini du local.

L'éclairage pourra être réalisé soit par des sources à incandescence soit par des sources à fluorescence.

- Dispositifs de diffusion des calories

La diffusion des calories dans les salles de jeux pourra être envisagée au moyen :

- De radiateurs bas en allège
- De convecteurs (plinthes chauffantes de conception robuste)
- D'air pulsé sans gêne phonique et sans recyclage.

Ou tout autre dispositif donnant un confort équivalent.

Les installations ne doivent pas gêner les occupants, au contraire, elles doivent créer une ambiance homogène.⁹

Les appareils seront constitués et disposés de telle manière qu'ils ne puissent directement ou indirectement être la source d'accidents.

Les arêtes vives et éléments saillants sont à proscrire.

- Aménagement des coins d'activités (Equipement mobilier)

Trois coins d'activités ou plus, de surfaces au sol variables selon les groupes de travail et les genres d'exercices seront réalisés au moyen soit de meubles bas auto stable et amovible de 0.80 à 1.00 m de hauteur environ, soit de tous autres systèmes à caractère mobilier de préférences.

IV.2 – DORTOIR OU SALLE DE REPOS

IV.2.1 - Emplacement et dispositions d'ensemble

Le dortoir situé au niveau du jardin d'enfant sera associé à la salle de jeux avec ou sans séparation fixe.

Il pourra être fait appel à une cloison escamotable entre les deux salles. Cette cloison mobile aura deux vantaux dont l'entre ouverture devra permettre à tout moment une vue directe d'une salle sur l'autre.

Pour des raisons de sécurité, le dortoir devra être situé de manière à faciliter en toutes circonstances l'évacuation immédiate des enfants hors des locaux.

IV.2.2 - Orientation

Cette salle devra être orientée convenablement compte tenu de l'inertie thermique du bâtiment, et avoir une sortie de secours directe sur l'extérieur.

IV.2.3 - Rideaux d'occultation

Cette salle sera pourvue des rideaux d'occultation nécessaire pour la sieste. De plus pour éviter l'invasion des insectes en saison chaude, il devra être possible d'adapter des stores de toile moustiquaire aux fenêtres dans leur position d'ouverture.

Le dortoir des nourrissons doit être vitré au-delà de 1.20 m pour faciliter la surveillance. Il est judicieux de le rendre le plus accessible possible car c'est là que se produisent les fausses routes alimentaires et les étouffements dans l'oreiller.

Les circulations dans la pièce d'un lit à l'autre doivent être aisées.

Pour les dortoirs, les prescriptions relatives à la salle d'exercices seront reprises intégralement

IV.3 - LOCAUX SANITAIRES (salles de propreté)

IV.3.1 - Emplacement et orientation des locaux

Les locaux sanitaires destinés aux enfants seront placés de manière à être facilement accessibles aussi bien des salles d'exercices que des aires extérieures au bâtiment.

La salle de propreté, des " petits" devra être très proche de la salle de repos sans constituer pour celle-ci ainsi que pour les locaux voisins une source de nuisances (bruits des chasses d'eau et pollutions éventuelles).

Il est recommandé de prévoir dans les salles de propreté, un compartiment "séchoir " pour les vêtements mouillés. Ce local sera suffisamment ventilé et chauffé à cette fin.

IV.3.2 - Dimensions et forme

Elles seront fonction des effectifs prévus au programme de construction.

Elles devront permettre l'installation des équipements prévus ainsi que leur utilisation rationnelle.

IV.3.3 - Conception des cellules de W.C

Les cellules seront constituées simplement par des séparations basses de 0.60 à 0.80 m environ de hauteur disposées en épi sur un mur de fond supportant entre autres les canalisations d'amenée d'eau aux cuvettes de W.C.

Elles auront entre séparations une surface au sol de 0.60 * 0.60 m environ pour 1 appareil de W.C. Elles ne comporteront pas de portes, source d'accidents.

Cet ensemble de séparations sera construit en matériau ou revêtu de matériau insensible à l'humidité.

Il est évident que le parti constructif sera déterminant , quant à la conception et à la distribution des cellules qui devra permettre qu'elle soit rectiligne, mixtiligne ou radiale autour d'un noyau central, une vision totale des lieux au niveau de la vue des adultes.

IV.3.4 - Ouvertures extérieures

La surface totale des parties vitrées des fenêtres n'est pas fixée, toutefois, celles-ci devront être suffisantes pour permettre un éclairage diurne direct et satisfaisant.

IV.3.5 - Revêtements

Sols

Seuls les revêtements de sols traditionnels seront admis: sols équivalents aux carreaux de grès - cérame antidérapants.

Plinthes

Les plinthes seront de même matière que le sol.

IV.3.6 - Parois verticales

Les dispositions prévues pour les parties basses des salles d'exercices seront étendues à l'ensemble des parois verticales ; étant entendu qu'en plus l'enduit devra être insensible à l'humidité.

IV.3.7 - Plafonds

Les peintures prévues seront identiques à celles prévues sur les parois verticales.

IV.4 - VESTIAIRES

Les vestiaires seront installés en dehors des salles d'exercices, soit dans des défoncés prévus à cet effet dans les circulations et dégagements, soit de préférence dans des locaux spéciaux d'accès direct des salles de propreté affectées à chacun des groupes d'âge. Chaque enfant y disposera à sa portée, d'un porte manteau ne présentant aucun danger du point de vue saillies et arêtes vives. Leur ventilation ainsi que leur éclairage devront être étudiés avec le plus grand soin.

IV.5- SALLE POLYVALENTE

IV.5.1 Dispositions générales

En ce qui concerne tout spécialement la hauteur sous plafond à admettre dans les salles ; l'homme de l'art devra, compte tenu de leur superficie, de leur forme et de leur structure de couverture, rechercher le volume adéquat permettant un traitement acoustique économique et offrant une optique agréable.

Si l'on est conduit à prévoir des points porteurs dans la surface utile du local ceux-ci seront, en tout état de cause, en nombre très limité et dans ce cas, disposés de façon à permettre toutes les évolutions de groupes d'enfants souhaitées par la pédagogie diversifiée.

La salle polyvalente établie de préférence au rez-de-chaussée pourra être conçue avec un cloisonnement escamotable, permettant d'y assurer, simultanément plusieurs activités différentes par des groupes de sections différentes.

Si l'école comporte une salle à manger, on recherchera l'association de celle-ci avec la salle polyvalente aux fins de constituer un vaste ensemble pouvant servir de salle de fêtes. Il sera prévu dans ce cas une cloison de séparation escamotable entre les deux locaux.

Les portes d'accès et les sorties de secours seront déterminées en fonction des capacités d'accueil des salles et judicieusement situées.

Pour les salles polyvalentes, les prescriptions relatives à la salle d'exercices seront reprises intégralement.

IV.5.2 Emplacement

Elle communiquera très aisément avec le terrain de jeux et devra être à proximité de l'entrée principale des salles d'exercices et du bureau de la directrice.

IV.5.3 Traitement acoustique

Les matériaux utilisés seront inertes au feu et susceptibles d'un entretien facile.

IV.5.4 Rideaux d'occultation

Ils doivent être sur toutes les baies de façon à permettre un assombrissement suffisant pour les séances de projection de films ou de diapositives.

Ces rideaux seront impérativement incombustibles.

Ils devront être réalisés en tissus de couleurs agréables.

IV.6 - BUREAU DE LA DIRECTRICE – SALLE DE REUNION DES EDUCATRICES – VESTIBULE D'ENTREE ET ATTENTE

IV.6.1 - Bureau de la directrice

L'emplacement du local devra permettre une vue directe sur l'entrée de l'établissement et sur les espaces extérieurs.

Le bureau sera, dans la mesure du possible, facilement accessible de la salle polyvalente et directement du vestibule d'entrée.

Il sera suffisamment isolé, malgré les exigences de vue et d'accès, des bruits aériens en provenance des locaux et des espaces de jeux voisins.

Les allèges de façades correspondantes peuvent être relevées à 1.00 m de hauteur.

La ou les portes d'accès du bureau seront pleines ou vitrées selon les exigences de vue et conformes aux règles qui les concernent.

Les dispositions à respecter sont celles définies pour les salles d'exercices en ce qui concerne les caractéristiques techniques compatibles avec les exigences de la fonction de ce local.

IV.6.2 - Salle de réunion des éducatrices

Elle peut être associée par cloison escamotable au bureau de la directrice.

IV.6.3 - Vestibule d'entrée et salle d'attente

Ces locaux devront obligatoirement communiquer directement entre eux et pourront éventuellement être associés en vue de former un ensemble plus spacieux pour l'accueil des parents. La salle d'attente devra communiquer directement avec le bureau de la directrice et aisément avec la salle polyvalente.

Entrée et salle d'attente recevront de préférence un revêtement de sol au moins équivalent à un carrelage en carreaux de grès cérame mis en œuvre conformément aux règles de l'art.

IV.7 – LE REFECTOIRE OU SALLE A MANGER

Les prescriptions prévues en ce qui concerne la salle d'exercices seront appliquées.

La salle d'accueil sera assurée par une architecture harmonieuse de la salle à manger.

La salle à manger pour les enfants doit être un lieu privilégié. Il faut que les enfants se fassent une joie d'y venir, et qu'ils aient l'impression que le repas en commun, qu'ils prennent avec leurs camarades, constitue chaque jour une véritable fête de l'échange et de l'amitié.

IV.7.1 - Les caractéristiques souhaitables des salles

IV.7.1.1 - Les sols

On choisira un carrelage, facile à entretenir. Pour les budgets modestes, on peut envisager une chape en béton, lissé recouverte d'une peinture vinylique avec durcisseur.

IV.7.1.2 - Les murs

Les revêtements muraux auront selon l'environnement et le cadre existant soit les couleurs éclatantes de la jeunesse et de la vie, soit les tons qui apaisent à l'heure de la détente. Ils doivent aussi être facilement lavables.

Bien entendu, ils peuvent être décorés.

IV.7.1.3 - Les façades vitrées

Elles servent à éclairer et aérer, mais aussi à égayer la salle à manger.

Elles peuvent nécessiter des stores anti-solaires ou des rideaux en tissu ignifugé.

IV.7.1.4 - Les plafonds

Ils seront obligatoirement insonorisés.

Le plâtre n'est pas à rejeter (1,5 cm d'épaisseur au minimum).

IV.7.1.5 - L'éclairage

C'est un élément d'ambiance et de confort très important.

L'éclairage naturel est à tout autre préférable.

Les lustres et les appliques sont bien préférables aux tubes fluorescents.

IV.7.1.6 - Le mobilier

On insiste sur la taille des jeunes convives pour choisir un mobilier qui lui soit adapté. Généralement, le mobilier pour enfants est spécifique.

Les sièges devront pouvoir s'empiler ou bien être posés sur les tables afin de faciliter le nettoyage des sols.

Ils seront munis d'embouts insonorisés. On évitera, bien sûr, le banc qui ne permet aucune autonomie à chacun des enfants.¹⁰

Pour ce qui est des tables, il en existe de multiples modèles dans le commerce. Qu'elles soient rondes, ou rectangulaires, elles doivent accueillir au maximum six enfants, favoriser la conversation et permettre de poser les plats, corbeilles etc.....

IV.8 - ACCES, CIRCULATIONS ET DEGAGEMENTS

Le respect des habitudes pédagogiques les plus courantes, a conduit le plus souvent à considérer les espaces réservés aux **circulations** comme des locaux de

distribution ou de relation , indispensable à la préservation de l'autonomie des salles d'exercices.

IV.8.1 - Forme et emplacement des locaux

Les surfaces destinées aux circulations générales, devront à partir des entrées ou sorties assurer une desserte logique, simple, aisée et sans place perdue des locaux principaux et annexes (salles d'exercices, salles de jeux, de repos, de propreté et salle à manger... etc.).

En plan et en élévation, l'ensemble des dégagements et circulations devra permettre la réalisation d'unités pédagogiques fonctionnelles.

IV.8.2 - Dimensions horizontales

Les circulations et dégagements devront dans tous les cas assurer un passage libre, entre parois de 1,50 m.¹¹

Les linéaires excessifs seront évités. Au delà de vingt mètres de longueur, ils devront être recoupés par des portes vitrées à va – et –vient. Ces portes battantes comporteront des parties vitrées avec un verre de sécurité pour permettre la visibilité de part et d'autre.

IV.8.3 - Dimensions verticales

La hauteur libre des dégagements et circulations à aménager sera fonction des dimensions horizontales : elle pourra être limitée à 2.00 m pour des linéaires très restreints.

IV.8.4 - Correction acoustique du local

Une correction acoustique sera à prévoir pour la mise en place d'éléments absorbants en plafond pour limiter au maximum la réverbération des bruits aériens.

IV.8.5 - Ouvertures Extérieures

Les hauteurs d'allège varient en fonction de la nature des locaux (dégagements, circulation, éventuellement halls) et de leur situation (rez-de-chaussée et étages) et dans ce domaine sera laissée une large latitude d'adaptation. Cependant les dispositions prises devront toujours assurer la sécurité totale des enfants.

IV.8.6 - Revêtements

Sols et murs

Il sera fait référence aux prescriptions relatives à la salle d'exercices.

IV.9 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Au jardin d'enfants, le jeu étant la forme naturelle de l'activité infantine, il sera prévu une aire de détente aussi vaste que possible où les enfants pourront se livrer aux ébats qui nécessitent un grand espace¹² (course, circuit, jeux de ballon).

L'aire de détente, le terrain de jeux ainsi que le jardin pourront être implantés de part et d'autre du bâtiment afin que plusieurs groupes d'enfants puissent se livrer à des activités de plein air.

Le terrain de jeux réservé aux activités sera aménagé de façon à répondre aux intérêts des divers âges.

On pourra prévoir pour tout cet ensemble :

- Des arbres pour donner de l'ombre mais sans fruits.
- Des arbustes plus à l'échelle des enfants.
- Des buissons non épineux.
- Quelques massifs de fleurs.
- Un enclos qui recevra la petite maison.
- Un coin pour les jeux de table.

Le terrain de jeux doit être accueillant et agréable, il devra donc être traité comme un paysage.

Le jardinage est une ces activités les plus éducatives et qui plaît à tous les enfants, on pourra délimiter des petits jardinets.

IV.9.1 Spécifications techniques relatives aux aménagements extérieurs.

IV.9.1.1 - Aires de détente.

L'aire de détente pourra être fractionnée pour autoriser une utilisation plus souple et en particulier permettre une répartition entre jeux calmes et jeux plus actifs.

Les pentes de l'aire de détente seront en principe de 0,02 m/pm sans jamais dépasser 0,04 m/pm¹³.

Cette aire devra répondre aux conditions suivantes :

- Etre relativement souple, moyennant un traitement d'entretien modeste.
- Résister à l'usure.
- N'être ni poussiéreuse ni glissante.
- Ne comporter ni éléments abrasifs ni aspérités susceptibles d'occasionner en cas de chute des blessures sévères.

IV.9.1.2 –Terrain de jeu

IV.9.1.2.1 - Dimensions

La surface minimale à consacrer au terrain de jeux sera calculée sur la base de 150 m² environs pour la première salle d'exercices, et 50 m² pour chacune des salles suivantes.¹⁴

IV.9.1.2.2 - Aménagement des coins de jeux

L'espace ainsi défini sera structuré. Il sera partagé en petits enclos de formes originales tenant compte toutefois, d'une part des accès aux salles d'exercices et de jeux, d'autres part des circulations à réserver.

Les petits enclos seront par exemple séparés par hais entre- coupées de petits passages qui mèneront d'un coin de jeu à un autre.

Les sols de ces enclos seront stabilisés et assainis.

Le coin de sable sera de très bonne qualité.

Le sable qui y sera répandu sur une épaisseur de 15 cm est renouvelable afin d'en conserver l'état de propreté.

Les parties sablées réservées aux appareils, tels que cages à grimper, toboggan, tourniquet etc.. devront recevoir un sable, plus grenu, propre et expurgé de toutes traces et de corps étrangers. Ce sable aura 10 cm d'épaisseur au minimum.

La stabilité de ces sables sera obtenue par un encaissement dans le terrain naturel.

Le fond de cet encaissement sera horizontal et perméable à l'eau. Les bords ne seront pas maçonnés, mais simplement par engazonnage. Ces ensembles devront être associés étroitement avec les plantations. Les arbres et les arbustes seront repartis de manière à donner le maximum d'ombre.

CONCLUSION

Cette partie est de loin la plus fastidieuse ; elle le fut :

Dans un premier temps par une analyse des plus pénibles où il fallait relever les imperfections dans le bâtiment, les éléments pouvant constituer un danger pour l'enfant, les besoins réels du personnel d'encadrement en utilisant bien entendu des interviews avec le personnel administratif, les éducatrices et surtout les enfants, pour déceler à travers leur langage innocent et leur comportement, des éléments importants pouvant nous guider pour améliorer leur cadre bâti. Ceci n'est pas aisé et demande beaucoup de subtilité et de patience.

Nous remarquons que l'intervention de l'architecte n'a pas toujours été efficace .Ainsi certains espaces ne favorisent pas le bon déroulement des activités de l'enfant (sol glissant , radiateurs non encastrés , etc....).

De même que l'organisation spatiale de la crèche ne permet pas d'intégrer les différentes sensibilités de l'enfant (possibilité d'isolement recherché par certains enfants appropriation d'espace) .

La flexibilité des espaces n'est pas possible ce qui limite considérablement les activités pédagogiques (regroupement de plusieurs groupes d'enfants).

Sur le plan sécuritaire beaucoup d'anomalies ont été relevées (vitrage trop bas , poteaux à angle saillant, prises non protégées ,radiateurs non encastrés, etc....).

Dans un deuxième temps, et dans le domaine des prescriptions, nous avons remarqué que notre pays a un retard considérable à combler ; à tous les niveaux de l'administration, les documents de référence font défauts et il nous a été très difficile de collecter les informations afin d'élaborer des recommandations fiables et adaptées à notre étude. Ces difficultés loin de nous décourager ont aiguisé notre curiosité et nous ont permis de mettre en évidence le manque flagrant de normes spécifiques.

Notre modeste intervention, si elle n'est pas suffisamment détaillée permet au moins de montrer qu'il y a urgence en la matière et qu'il est grand temps de se pencher sur l'espace réservé à l'enfant et des dangers qu'il peut engendrer.

Tout ce travail de recherche est une approche préliminaire à des recherches plus vastes concernant toutes les composantes de l'édifice.

A partir des recommandations que nous avons proposées, bien qu'elles soient partielles, il nous semblerait possible qu'elles puissent être la base de travail pour

réaliser un équipement plus adapté et plus sécurisant pour les enfants et ceux qui en ont la charge.

NOTES RELATIVES A LA TROISIEME PARTIE

1- REGLEMENT DU C.T.C. : Documents Techniques Unifiés.

2 – IDEM.

3 - TWAROWSKY M. : Soleil et architecture. p. 35.

4 – REGLEMENT DU C.T.C. : op. cit. p. 10

5 – IDEM.

**6 – Journal officiel de la république française n°1011 : Sécurité contre l'incendie. p.
50.**

7 – LAM WILLIAM M. C . : Eclairage et architecture. p . 35.

8 – Journal officiel de la république française n° 1011 : op. cit. p . 60 :

9 – IDEM.

10 – LUC MATHIEU J. : De la cantine scolaire au restaurant. p. 20.

11 – Journal officiel de la république française n° 1011 : op. cit. p. 72.

**12 – GUILLOT B C , SCHEURER E : Intervention d'aménagement dans une crèche.
–In vers l'Education Nouvelle. p.p . 5- 13.**

13 – REGLEMENT DU C.T.C. : op. cit. p. 25.

14 – IDEM.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

On le sait maintenant, les premières années de la vie sont décisives pour le développement de l'enfant. La qualité de l'environnement au cours des six premières années orientera son destin de façon souvent irréversible. C'est donc à cette étape que l'on peut intervenir le plus efficacement.

Les crèches et jardins d'enfants existants bien qu'en nombre très insuffisant, sont financés par des organismes variés et en proportions variables.

La participation demandée aux parents est variable non seulement selon leur revenu, mais aussi selon le type de la crèche et du jardin d'enfants.

Leur personnel est souvent sans qualification ni formation, la directrice parfois universitaire se morfond dans le manque de moyens matériels, et ce au détriment des programmes pédagogiques, dont les retombées peuvent être désastreuses pour l'enfant.

Les crèches accueillent les enfants de six mois à trois ans et les jardins d'enfants de 3 ans à cinq ans et demi.

Certains assurent aux enfants, outre les soins qu'ils requièrent, une pédagogie adaptée à leur âge (activité d'éveil, apprentissage du langage, lecture etc..), tandis que, dans d'autres, on ne fait que changer, laver, nourrir, habiller, déshabiller et garder des bébés et des enfants en série dans un petit monde tiède et fermé qui connaît ses pesantes heures d'ennui, et ne semble guère épanouissant.

Mais l'enfant, change-t-il si aisément de vie ?

Est-il inscrit dans son développement qu'à une période de son enfance, une grande coupure doive intervenir, et qu'il lui faille abandonner le cadre et les êtres auxquels il était habitué pour entrer dans un établissement tout à fait autre où nul ne sait rien de lui ?

On ne peut tout de même pas attendre que les enfants se révoltent ou parlent des ennuis qu'ils éprouvent devant les établissements que l'on construit, et qui sont souvent assimilés à des casernes anonymes, inhospitalières, agressives dans leurs dimensions, leurs formes, leurs lumières, leurs espaces monotones rigides et fermés.

Les grandes personnes doivent donc s'investir à leur place et prendre en charge leurs intérêts.

Les familles qui ne souhaitent pas, ou qui ne peuvent pas assumer à elles seules la difficile tâche qui consiste non seulement à "soigner", mais à développer au maximum les possibilités de leurs enfants, ont le droit de trouver des crèches et jardins d'enfants aménagés à cet effet, dans lesquels elles puissent trouver aide et compréhension.

Ceci est particulièrement vrai pour les enfants de milieux populaires qui ont le plus besoin de la fonction sociale et éducative de cet accueil. Tous les enfants doivent pouvoir profiter des avantages qu'offre cette institution.

C'est une condition indispensable pour que les femmes puissent choisir librement leur mode de vie.

C'est aussi pour l'enfant, la possibilité de trouver un milieu conçu pour lui, où il apprend à vivre en communauté et s'épanouir dans les meilleures conditions.

Or, l'équipement "préscolaire" destiné aux enfants, présente de graves carences : les listes d'attente s'allongent, le nombre de crèches et jardins d'enfants est dérisoire, le manque de crédits, la surcharge des effectifs, le manque de personnel, et dans certains cas, les insuffisances de sa formation, obligent trop souvent les crèches et jardins d'enfants à fonctionner comme de simples garderies.

L'importance de ce premier milieu éducatif et les résultats remarquables que peuvent obtenir ces établissements quand on leur donne les moyens nécessaires restent encore méconnus.

Les objectifs, les structures d'accueil, les contenus éducatifs de ces institutions ne répondent plus exactement à la demande d'une société en mutation accélérée.

L'espace construit ,lieu d'évolution quotidienne de l'être humain est le fruit de l'homme, il doit répondre aux demandes spécifiques de tout individu . Il doit respecter les normes que la communauté se fixe .

Les rapports que l'homme entretient avec son environnement dépendent à la fois de son appareil sensoriel et de la façon dont celui-ci est conditionné à réagir. Certains aspects de la personnalité liés à l'activité sensorielle peuvent voir leur développement inhibé ou au contraire quelquefois stimulé par leur environnement.

L'architecte doit respecter les règles et être conscient du rôle qu'il joue en créant des espaces qui répondent à la majorité des aspirations.

Ce modelage s'il peut n'être que superficiel pour l'homme adulte peut être cependant plus profond pour l'enfant qui a besoin de se situer par rapport à ce qui l'entoure. L'espace a une influence sur la formation de sa personnalité.

C'est pourquoi les architectes, les urbanistes, les constructeurs de manière générale doivent considérer l'homme comme l'interlocuteur de son environnement .

Il est essentiel de comprendre que l'espace à caractère fixe constitue le moule qui façonne une partie du comportement humain .Chaque individu transporte avec lui des schémas internes d'espaces à structure fixe , acquis au début de sa vie. Cette phrase de CHURCHILL confirme cette situation : "Nous donnons des formes à nos constructions, et, à leur tour , elles nous forment."

Le rôle de l'architecte sera d'adapter son œuvre aux besoins et objectifs des enfants car le milieu construit a un rôle à jouer sur son mode de vie psychique ou physique.

L'architecture devrait impérativement s'imposer comme critère d'adaptation aux "normes" de l'enfant , de manière très matérialiste, aux caractéristiques physiques de l'enfant , la recherche d'espaces intimes , la création de volumes sécurisants, où l'enfant peut totalement s'exprimer et par conséquent se développer, dépendent exclusivement de celui qui conçoit l'architecture.

Nous avons trop souffert des plans types et des pédagogies sans imagination. Nous nous accordons sur le fait que l'enfant est sujet : parce qu'il a des droits, et des compétences. L'objectif est de le rendre autonome, et de lui donner des points de repères, pour apprendre à vivre dans un monde inconnu.

La qualité architecturale de l'établissement réside dans son harmonie plastique finale mais plus encore dans son adaptation aux diverses fonctions qu'elle doit remplir et dans les possibilités de modulation des espaces pour répondre à de nouveaux besoins :

- Développer l'imagination et la créativité, le sens de la responsabilité, l'apprentissage de la vie en collectivité...
- Acheminer l'enfant vers un homme devenu un citoyen plus exigeant sur la **qualité de la vie** individuelle et collective.
- Susciter de nouvelles attitudes, un nouveau style de relation et d'échange capable de donner à chacun la chance de s'accomplir et d'éviter le rejet ou l'isolement d'enfants considérés aujourd'hui comme inadaptés.

En fonction de ces nouveaux objectifs, une mise en question du système existant doublée d'une recherche à plus long terme doit être inscrite à l'ordre du jour du pays.

Ceci implique que tous ces problèmes doivent être pris en charge par la population toute entière et non pas seulement par les **spécialistes** (architectes, pédagogues, psychologues) et les usagers des différents établissements.

La conception d'une crèche doit être le résultat d'un long travail de préparation, et de sensibilisation des uns et des autres.

Il est donc nécessaire de transformer le lieu de la crèche en un espace laborieux et ludique à la fois, où l'on peut jouer ou travailler à toutes sortes d'opérations ; Décloisonner et cloisonner pour avoir la paix, on doit tout faire à l'échelle de l'enfant tout en pensant à son confort et à sa sécurité.

Le manque en équipements pour la petite enfance est admis par tous : pouvoir public et utilisateurs doivent se préoccuper davantage du devenir de leurs enfants.

De nouveaux établissements devront être programmés, réalisés et adaptés à la diversité et à l'évolution constante des modes de vie.

Nous savons que notre pays traverse une période critique sur le plan social et économique, et qu'une nouvelle option politique à savoir, l'économie de marché a été choisie comme solution, pour sortir de cette double crise.

Nous pensons qu'il y a danger à mettre la réalisation des crèches et jardins d'enfants à l'investissement privé si des balises ne sont pas définies, et qu'un cahier des charges, ou des prescriptions concernant ces équipements, n'est pas mis à la disposition des maîtres d'œuvres, investisseurs, et qu'un contrôle rigoureux du suivi de ces instructions soit observé sur le terrain.

Il faut une prise en charge totale de la petite enfance réunissant pédagogues, psychologues, parents, architectes et ceux qui se sentent concernés pour apporter des éléments concrets de réflexion sur l'idée du milieu éducatif.

A travers notre recherche nous avons essayé de démontrer dans un premier temps que l'enfant est sensible à l'espace et que si ce dernier était mal conçu , il pouvait avoir des conséquences néfastes sur son développement .

Dans un deuxième temps après avoir relevé les imperfections et les malfaçons dans un établissement opérationnel, nous avons proposé un certain nombre de recommandations techniques pouvant constituer un outil de travail au concepteur et au maître d'ouvrage .

Par ailleurs, il est demandé aux concepteurs, et aux réalisateurs, d'effectuer des recherches sur les matériaux, les procédés de constructions, la forme des salles d'exercices, la couleur, l'acoustique etc.. et ceci pour offrir un espace plus favorable au développement harmonieux de l'enfant.

Il faut que la petite enfance soit laissée à l'écart des considérations financières, ainsi nous lui éviterons d'être l'otage de spéculateurs, dont le seul souci est la rentabilité au détriment de la qualité du service et ce à tous les niveaux, pédagogique, sanitaire etc....

Nous avons acquis suffisamment de connaissances pour définir les hypothèses de base à des travaux complémentaires ultérieurs, ces derniers peuvent être axés sur :

*L'investigation sur la couleur peut être développée et élargie, à l'étude de l'intégration des couleurs chez l'enfant selon, la nature de l'architecture intérieure et selon les méthodes pédagogiques.

*L'approche sur la conception et la construction des établissements préscolaire, devrait être poursuivie par plusieurs expériences. Il est nécessaire d'aborder parallèlement, la crèche, le jardin d'enfants et la maison familiale, des enfants de chaque âge, provenant de différents milieux sociaux.

- La recherche sur l'environnement acoustique dans les salles de jeux incite à développer les recherches de revêtements muraux absorbants.
- La recherche sur la forme du bâtiment, les matériaux et procédés de constructions, peuvent être envisagés.

Tous ces travaux peuvent être des approches préliminaires, à des recherches plus vastes, à l'échelle de la totalité d'un édifice.

Nous sommes convaincus que les recherches dans ce domaine sont nombreuses , et peuvent être très riches d'enseignement.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- * **BAER (CH.)** . - La couleur dans l'habitation . -PARIS, Ficker ,1981.
- ***CASABIANCA (R. M.)**. – L' éveil social avant trois ans en milieu institutionnel. –
PARIS , Fleurus, 1978. – 20 cm , 492 p.
- ***CASTRO ROLAND (ART)**.- La ville et l'enfant . – PARIS, centre Pompidou 1977.
- ***CERFI** (centre d'études et de recherche et de formation institutionnelle).Pratique de
l'espace de l'habitat par les enfants.2 vol. –PARIS,CERFI, 1974 –22cm,
140 et 107p.
- ***CHATEAU (JEAN)**. –L'enfant et le jeu. –PARIS, ED. du Scarabée, 1967. –18,5 cm
,202p.
- ***LE CORBUSIER**. –Vers une architecture. -PARIS, ID , 1983.
- * **DAVIDSON (F.) MAGUIN (P .)**. Les crèches : réalisation , fonctionnement , vie et
santé de l'enfant . –PARIS, ED / E.S.F, 1983.
- ***FREINET**. - Pour l'école du peuple. –PARIS, Edition MASPERO, 1979.
- ***GUTTON (PHILIPPE)**. –Le jeu chez l'enfant. Essai psychanalytique. –PARIS,E.S.F,
1977. 24 cm, 169 p.
- ***HALL (E . T.)**.- La dimension cachée. –PARIS, Point , 1978.
- ***KREISLER (LEON), FAIN (M.), SOULE (M.)**. –L'enfant et son corps. Préface de
SERGE LEBOUICI. –PARIS , P.U.F, 1974. –22 cm, 517p. (coll. Le fil
rouge).
- ***LAM WILLIAM (M. C.)**. – Eclairage et architecture. –PARIS, ED du moniteur
- ***LAZARD REVAILLARD (F.)**. – Le petit enfant ce méconnu. –PARIS, ED SOCIAES ,
1975.
- ***LIMOUSIN (J.)**. – Transformations d'espaces , enjeux sociaux et politiques locales. –
PARIS, CCI / 1980.
- ***LUC MATHIEU (J.)**. - Enfants , à vous de jouer ! Terrain d'aventure
transformations d'espaces urbains . –PARIS, CCI / Edition , 1978.
- De la cantine scolaire au restaurant d'enfants. – PARIS,
CCI / Edition 1979.

- ***LURCAT LILIANE.** - L'enfant et l'espace, le rôle du corps. – PARIS, P.U.F, 1976.
208p.
- ***MERLEAU PONTY.** – Phénoménologie de la perception. – PARIS ,
TEL.GALLIMARD,1985
- ***MESMIN (G.).** – L'enfant, l'architecture et l'espace. Préface de J. BALLADUR. –
PARIS, Casterman, 1973. –20 cm, 191 p.
- ***MICOTTEZ (J.) . et GIRARDIN (J. C.) .** – Maternelles : projet social, projet
pédagogique, projet architectural. – PARIS, CCI / Edition, 1979.
- ***MULLENDER (J).** - Environnement et petite enfance . – PARIS, CCI / Edition, 1980.
- ***O.R.E.M .** - Le manuel Montessori . PARIS, DENOEL GONTHIER , P.U.F, 1948.
- ***PEPIN LOUISE.** – L'enfant dans le monde actuel. –PARIS, Bordas pédagogie, 1977.
- ***PIAGET (J.).** - Psychologie et pédagogie. - PARIS, DENOEL GONTHIER,
P.U.F,1948
- La représentation de l'espace chez l'enfant . –PARIS, DENOEL
GONTHIER, P.U.F, 1948.
- ***PUJADE - RENAUD (CL).**- Le corps de l'enfant dans la classe. –PARIS, ED
E.S.F 1983.
- ***SALTIEL (M.).** –Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance. –
PARIS, Hachette littérature, 1974.
- ***SINCLAIR (H.).** –Les bébés et les choses. –PARIS, P.U.F, 1982.
- ***STERN (A.).** - Le langage plastique . - DELACHAUX MIESTLE
- ***SULLEROT (E.).** – Les crèches. – PARIS , Hachette Littérature , 1974.
- ***TWAROWSKY (M.).** - Soleil et architecture . – PARIS, DUNOD 1967
- ***VURPILLOT (E).** - Le monde visuel du jeune enfant . – PARIS , P.U.F 1972
- ***WILLIAM NORMAN.** - Le développement de l'enfant . – PARIS, FLEURUS 1974.
- ***WINCOTT (D).** - L'enfant et le monde extérieur. – PARIS, ED / DUNOD 1983

THESES ET MEMOIRES

- ***ARNASS PHELIPE** « L'enfant et la perception des ambiances au milieu scolaire »
(Essai d'intégration des facteurs d'ambiance dans un projet de
collège) Thèse en architecture MARSEILLE 1986.

- ***AZOUZ (H.)** <les conceptions des objectifs et des fonctions de l'éducation
préscolaire : chez les jardinières et les parents d'enfants préscolarisés
à Constantine> mémoire de fin d'étude en psychologie Institut de
psychologie de Constantine 1982 .
- ***EROUART (G .)** « Apprendre l'espace : pour une initiation des enfants de
l'enseignement préélémentaire et élémentaire à l'espace et à
l'architecture >> mémoire de fin d'étude en architecture , école
d'architecture de LUMINY 1979.
- ***HUEBER (C)** << Education et psychologie de la petite enfance >> mémoire de fin
d'études en architecture de LUMINY juin 1984.
- ***MONNIOT (S.)** << Mémoire et projet d'une école maternelle à SERIGNAN >>
mémoire de fin d'études en architectures Ecole d'architecture de
LUMINY juin 1987.
- ***MENAIFI (S)** << Les jardins d'enfants à Constantine : étude sociologique des
utilisateurs >> Mémoire de fin d'étude sociologie Constantine
1983.
- ***NOURRI (CHRISTINE)** << Une école maternelle et primaire à PERTINS >> mémoire
de fin d'études en architecture école d'architecture de LUMINY Juin
1987.

TRAVAUX, ETUDES et ARTICLES .

- * **Architecture d'aujourd'hui** << L'enfant et son espace >> Septembre 1979
- * **Fascicule** : La classe privilégiée Moscou 1979
- * **Technique et architecture N° 139** << De la crèche à la maternelle , l'accueil
des jeunes enfants >>
- * **Technique et architecture N° 363** << Ecoles maternelles >> 1986
- * **Technique et architecture N° 344** << L'espace éducatif et l'enfant "novembre
1982.

- * **Technique et architecture N° 298** << L'architecture évolutive >> Mai 1974.
- * **Technique et architecture N° 415** << Enfance >> Septembre 1994.
- * **Technique et architecture N° 318** << Crèche et école maternelle >> Février 1978.

- ***BARBON (J. L.)**. GRENOBLE, les maisons de l'enfance ont 10 ans. -In AUTREMENT, n° 10, sept. 1977. – pp. 160- 166.
- ***BERRIAT** . Les enfants existent , mais où est passé leur espace réservé ? - In ville ouverte, n° 5 , 20 oct. 1976. – pp. 24- 25.
- ***BORIS et MIRSCHLER** « Les conditions d'habitats favorables au développement harmonieux des enfants C. A.U.C >>
- ***BRACONNIER (A.)**. L'enfant déviant, à qui la faute : à l' espace ? –In AUTREMENT, n° 10 , sept. 1977. – pp. 226- 233.
- ***BROSSIER (J.)**. –Pour une politique de la petite enfance. Interview – In GRENOBLE n° 66 , oct. nov. 1977- p. 7.
- ***GARCEZ (G.)**. De la maison d'enfants au home d'accueil. Une expérience nouvelle de la C.A. F. de Nancy. In T.A.S (techniques d'action sociale , n° 22, juin 1976. pp. 43- 49.
- ***GUILLOT (B .et C.), SCHEURER (E.)**. Intervention d'aménagement dans une crèche. –In vers l'Education Nouvelle, oct. 1976, n° 306. – pp. 5- 13.
- * **O.C.D.E** << La construction scolaire et l'innovation dans l'enseignement >>
- * **Bulletin d'information et de documentation scolaire et professionnel** << L'école maternelle française >>
- * **D.D.E Toulon** << Dossier de création et de réalisation des Z.A.C .
- * **Actes de colloque européen** : << Le jeune enfant et l'architecture >> . Les lieux de la petite enfance Montpellier 20, 21 et 22 Mars 1990
- * **La charte nationale 1986** Parti du front de libération
- * **ONS** Recensement général de la population et de l'habitat Décembre 1989
- * **Sélection d'articles** : Revues et périodique de sciences sociales N ° 4986 << Quelques hypothèses sur le travail féminin en ALGERIE>>BENATIA (F)
- * **Programme pour un gouvernement démocratique d'union populaire** : Ouvrir les écoles maternelles à tous les enfants de deux à six ans. – In CHANGER DE CAP,. –PARIS, Editions Sociales, 1972. –17,5 cm, p.74.

***Généraliser l'éducation préscolaire.** -- In LE PROGRAMME DE BLOIS. --PARIS ,
Fayard , 1978. -- 20 cm, p. 67.

***Journal officiel de la république française N ° 1011** , 1980 << Sécurité contre
l'incendie tome I , Etablissements recevant du public >>

***Règlement du CTC** : Document Technique Unifié

SIGNIFICATIONS DES ABREVIATIONS

- A.P.C.** : Assemblée Populaire Communale.
- B.ET.** : Bureau d'Etudes.
- CA.SO.RE.C.** : Caisse Sociale de la Région de CONSTANTINE.
- C.C.A.G.** : Cahier des Charges Administratives Générales.
- C.F.E.S.** : Comité Français d'Education pour la Santé.
- C.N.A.S.** : Caisse Nationale des Assurances Sociales.
- C.N.A.S.A.T.** : Caisse Nationale des Assurances Sociales et Accident de Travail.
- C.P.S.** : Cahier des Prescriptions Spéciales.
- C.T.C.** : Contrôle Technique des Constructions
- D.T.U.** : Documents Techniques Unifiés.
- F.D.O.C.E.** : Fédération Départementale des Œuvres Complémentaires de l'Ecole.
- I.N.S.E.E.** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.
- O.N.S.** : Office Nationale des Statistiques.
- O.P.U.** : Office des Publications Universitaires.
- P.M.I.** : Protection Maternelle et Infantile.
- P.T.T.** : Poste Télécommunications et Téléphone
- S.E.A.U.** : Société d'Etude d'Architecture et d'Urbanisme.
- S.N.E.D.** : Société Nationale d'Edition et de Diffusion.
- SO.N.EL.GAZ** : Société Nationale d'Electricité et de Gaz.
- U.N.E.S.C.O.** : United Nations Educational Scientific and Cultural Organization
(Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).
- U.R.B.A.C.O.** : Centre des Etudes et de Réalisations en Urbanisme –
CONSTANTINE. **Z.A.C.** : Zone d'Activité et de Commerce.

LISTE DES TABLEAUX ET DES ILLUSTRATIONS

- TABLEAU N° 1** : Statistiques UNESCO 1968 . p. 14
- TABLEAU N° 2** : Taux d'activité de femmes en %. p. 15
- TABLEAU N° 3** : Equipement en crèches de quelques pays. p. 16
- TABLEAU N° 4** : Structure d'accueil de la petite enfance de la ville de Constantine. p.27
- FIGURE N° 1** : Les institutions préscolaires dans la ville de Constantine.
- PLANCHE N° 1** : Plan de masse du combiné Hassen Boudjenana. p. 113
- PLANCHE N° 2** : Plan de l'unité de vie. p. 116
- PLANCHE N° 3** : Plan du Rez de chaussée du combiné. p. 117
- PLANCHE N° 4** : Plan de la salle d'exercices. p. 118
- PLANCHE N° 5** : Plan du Rez de chaussée du jardin d'enfants . p. 121
- PLANCHE N° 6** : Plan du dortoir. p. 122
- PLANCHE N° 7** : Plan du Rez de chaussée du jardin d'enfants . p. 126
- PLANCHE N° 8** : Plan des vestiaires et Plan de la salle de propreté. p. 127
- PLANCHE N° 9** : Plan du Rez de chaussée du jardin d'enfants. p. 131
- PLANCHE N° 10** : Plan du hall d'accueil. p. 132
- PLANCHE N° 11** : Plan du Rez de chaussée du jardin d'enfants. p. 136
- PLANCHE N° 12** : Plan du réfectoire. p. 137
- PLANCHE N° 13** : Plan du Rez de chaussée du jardin d'enfants. p. 140
- PLANCHE N° 14** : Plan du bureau de la directrice. p. 141
- PLANCHE N° 15** : Plan du Rez de chaussée de la crèche. p. 145
- PHOTO N° 1** : Equipement de jeu dans la cour . p. 114
- PHOTO N° 2** : L'espace de jeu est utilisé comme cour de service. p. 114
- PHOTO N° 3** : Type d'occupation et d'utilisation d'une salle d'exercices. p. 125
- PHOTO N° 4** : Aménagement d'un dortoir avec des lits de camp. p. 125
- PHOTO N° 5** : Le hall , sa centralité dans le bâtiment et son rôle de distribution vers tous les espaces. p. 133
- PHOTO N° 6** : Disposition des tables dans la salle à manger. p. 144
- PHOTO N° 7** : Exiguïté du bureau de la directrice. p. 144
- PHOTO N° 8** : Dortoir des nourrissons. p. 146
- PHOTO N° 9** : Biberonnerie très mal équipée. p. 146

RESUME

La crèche , ce système organisé , de garde de la petite enfance a de tout temps répondu en premier lieu , à la nécessité de soulager la mère en vue de son travail .

De simple garderie au début , la crèche , par le développement des nouvelles méthodes pédagogiques et par son intérêt grandissant aux yeux des parents est devenu incontournable , chacun souhaitait faire profiter ses enfants des bienfaits de la crèche car il était admis par tous que cette dernière favorisait le développement de la personnalité de l'enfant sur le plan social , cognitif , affectif et sensori-moteur .

Le déficit s'accroît avec la progression vertigineuse de la population et le manque flagrant des réalisations .

Alors que dans tous les pays développés , le souci majeur est la recherche d'un meilleur cadre bâti et d'une pédagogie efficace pour l'enfant , en Algérie ces aspects sont relégués au second plan .Le surnombre et le peu de moyens alloués à ce secteur freinent tout développement et annihilent toute initiative .

Pour pouvoir évaluer avec exactitude l'état de ce secteur , la ville de Constantine et particulièrement la crèche Hassen Boudjenana nous semble constituer une base pouvant nous éclairer sur le rapport que peut entretenir l'enfant avec l'espace construit. Il a été prouvé par des chercheurs que l'enfant n'est pas indifférent à l'espace .

Le milieu et particulièrement l'espace construit , s'ils orientent le comportement de l'homme tout au long de sa vie , trouvent un terrain de prédilection lors de l'enfance.

L'analyse des espaces de la crèche et jardin d'enfants HASSEN BOUDJENANA a permis de mettre en évidence un certain nombre d'anomalies et d'erreurs conceptuelles qui vont nous permettre d'élaborer des recommandations nécessaires pour la conception des lieux pour la petite enfance.

MOTS CLES

Flexibilité, Architecture adaptée, Appropriation, Perception, Crèche et jardin d'enfants, Enfants, Conception, Développement , Milieu, Espace construit, Espace sensoriel, Socialisation, Confort, Sécurité, Recommandations.

SUMMARY

The crèche, this organised system of baby – sitting for infancy, has always tried to respond to an increasing demand in order to help the mother and simplify her varied tasks, allowing her to conciliate her professional activities with her family life.

Thanks to the developement of new pedagogie methods and to the noticeable interest brought up by the parents, the crèche has greatly improved from its early stage of baby –sitting into a really efficient place where the infants are benefitting of the positive sides and aspects of such an environnement. In fact, they find in it so many advantages inherent to this milieu from the social, cognitive, affective and sensori – motor points of view.

Nevertheless, an increasing lack of such an indispensable organised system has been felt at a time where the population has been increasing , too. So, in terms of comparison between both situations, the number of crèches has critically become insufficient.

While in developed countries, the major inquiry has been a constant search for better crèches by improving their architectural design and by looking for more efficient pedagogical methods which are adapted to the needs of the infants, in Algeria, for instance, those two fundamental criteria have completely been neglected and relegated to a secondary level of importance.

The result is such that the exceeding number of infants and the lack of financial means are nowadays stopping any effort of improvement and reducing any human initiative.

In order to evaluate with accuracy the state of this field, some researchers in architecture have tried to investigate in the city of Constantine, and particulary in HASSEN BOUDJENANA crèche .They intend to enlighten the relationship that can exist between the built space and the infant , because ; in fact, research has proved that the infant is aware of the space he (or she) is surrounded by or he (or she) lives in.

In other words, it seems that this space has a deep influence on the personality of the infant for the rest of his (or her) life.

The analysis of the built space that constitutes the whole crèche of HASSEN BOUDJENANA, has as primary objectives the evaluation of some architectural defects and weaknesses from the conceptual point of view, and then , the elaboration or suggestion of some necessary recommendations for a better architectural design.

ملخص

دار الحضانة هذا الهيكل المنظم الذي يتكفل بالاطفال الصغار قد تجاوزت دائما في الدرجة الاولى مع الضرورة الملحقة و تكمن في التخفيف ومساعدة الامهات اللواتي تشتغلن .

دار الحضانة كان دورها في البداية مجرد حراسة الاطفال ، لكن و بفضل ظهور و تطور مناهج بيداغوجية جديدة موازيا مع زيادة و بروز دورها و أهميتها و هذا حسب منظور الأولياء كما أنها أصبحت ضرورية و كل واحد يرغب الإستفادة من خدماتها و فواندها لأطفالهم .

كما اقنع الجميع من ناحية أخرى بأن الحضانة تساهم بنسبة معتبرة في تنمية و تطوير شخصية الطفل على المستوى الإجتماعي 'العاطفي و الحركي الشعوري .

لكن العجز من هذا النوع من المؤسسات أرتفع مقارنة بالزيادة المدهلة للسكن و النقص الملحوظ لوسائل الإنجاز .بينما الإنشغال الرئيسي عند الدول المتقدمة أصبح قائم على بحث و وضع أسس اطار مبني و بيداعجيا هادف و ناجع للطفل .في الجزائر هذه الإعتبارات أصبحت من الإهتمامات الثانوية نظرا لتزايد في العدد و قلة الإمكانيات المسخرة لهذا القطاع كما شللت و عرقلت المبادرة .سعيانا في تقييم و تقدير هذا القطاع في مدينة قسنطينة أعتدنا على وجه الخصوص على دار الحضانة : حسان بوجنانة حالة نعتبرها مثال نستطيع من خلاله أن نسلط الأضواء على العلاقة التي تربط الطفل بالمجال المبني .

انه من المسلم به عند الباحث بأن الطفل يبالي أهمية الى المجال العام و المحيط المباشر و على وجه الخصوص المجال المبني و الذي يؤثر على معاملات الإنسان طيلة حياته و تجد عند الطفولة أرضية مناسبة . فتحاليل مختلف مجالات دار الحضانة روضة الأطفال حسان بوجنانة سمحوا لبروز بعض النقائص و الأخطاء المفهومية ومن خلالهم نستطيع وضع توصيات ضرورية من أجل ترسيم أماكن مناسبة للأطفال.

RESUME

La crèche , ce système organisé , de garde de la petite enfance a de tout temps répondu en premier lieu , à la nécessité de soulager la mère en vue de son travail .

De simple garderie au début , la crèche , par le développement des nouvelles méthodes pédagogiques et par son intérêt grandissant aux yeux des parents est devenu incontournable , chacun souhaitait faire profiter ses enfants des bienfaits de la crèche car il était admis par tous que cette dernière favorisait le développement de la personnalité de l'enfant sur le plan social , cognitif , affectif et sensori-moteur .

Le déficit s'accroît avec la progression vertigineuse de la population et le manque flagrant des réalisations .

Alors que dans tous les pays développés , le souci majeur est la recherche d'un meilleur cadre bâti et d'une pédagogie efficace pour l'enfant , en Algérie ces aspects sont relégués au second plan .Le surnombre et le peu de moyens alloués à ce secteur freinent tout développement et annihilent toute initiative .

Pour pouvoir évaluer avec exactitude l'état de ce secteur , la ville de Constantine et particulièrement la crèche Hassen Boudjenana nous semble constituer une base pouvant nous éclairer sur le rapport que peut entretenir l'enfant avec l'espace construit. Il a été prouvé par des chercheurs que l'enfant n'est pas indifférent à l'espace .

Le milieu et particulièrement l'espace construit , s'ils orientent le comportement de l'homme tout au long de sa vie , trouvent un terrain de prédilection lors de l'enfance.

L'analyse des espaces de la crèche et jardin d'enfants HASSEN BOUDJENANA a permis de mettre en évidence un certain nombre d'anomalies et d'erreurs conceptuelles qui vont nous permettre d'élaborer des recommandations nécessaires pour la conception des lieux pour la petite enfance.

MOTS CLES

Flexibilité, Architecture adaptée, Appropriation, Perception, Crèche et jardin d'enfants, Enfants, Conception, Développement , Milieu, Espace construit, Espace sensoriel, Socialisation, Confort, Sécurité, Recommandations.